CRIC n° 129 (2024-2025)
2e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal

Lundi 12 mai 2025

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be
Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....1

ORGANISATION DES TRAVAUX.....1

Examen de l'arriéré.....1

Projet de visite conjointe de la FN Herstal.....1

Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango.

REPRISE DE LA SÉANCE.....2

DÉBATS.....2

Débat sur les orientations de l'ajustement budgétaire pour l'année 2025.....2

Exposé de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal.....2

Intervenants : M. le Président – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Échange de vues.....9

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président – Mme Valérie De Bue – Mme Valérie Bluge – M. Germain Mugemangango – M. Jean-Paul Bastin – M. Stéphane Hazée – Mme la Présidente.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES.....26

Interpellation de Mme Valérie Dejardin à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la gestion postinondations de juillet 2021 ».....26

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Dejardin – M. Jean-Paul Bastin – Mme Christine Mauel – M. Germain Mugemangango – M. Freddy Mockel – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « le respect de l'échéance du Plan national pour la reprise et la résilience (PNRR) ».....32

Intervenants : Mme la Présidente – M. Stéphane Hazée – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les leçons à tirer des récents incendies de forêt en matière de gestion de crise » ;

Question orale de Mme Christine Mauel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les mesures en matière de gestion de crise ».....33

Intervenants : Mme la Présidente – M. Stéphane Hazée – Mme Christine Mauel – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de Mme Christine Mauel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les relations entre la Wallonie et le Royaume-Uni ».....35

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Christine Mauel – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Jean-Paul Bastin à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la situation humanitaire dramatique à Gaza ».....37

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Paul Bastin – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'obsolescence du programme informatique de traitement des licences d'exportation d'armes »..... 38

Intervenants : Mme la Présidente – M. Freddy Mockel.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la réforme des droits d'enregistrement et l'évolution des prix des biens immobiliers au premier trimestre 2025 » ;

Question orale de Mme Valérie De Bue à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les premiers résultats de la réforme des droits d'enregistrement »..... 38

Intervenants : Mme la Présidente – M. Freddy Mockel – Mme Valérie De Bue – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les marchés de recouvrement de créance »..... 42

Intervenants : Mme la Présidente – M. Stéphane Hazée – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Germain Mugemangango à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les frais de consultance »..... 43

Intervenants : Mme la Présidente – M. Germain Mugemangango – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de Mme Christie Morreale à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la participation de la Région wallonne à la norme de 2 % des dépenses en matière de défense »..... 45

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Christie Morreale – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les inquiétudes du secteur de la recherche »..... 47

Intervenants : Mme la Présidente – M. Freddy Mockel – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 48

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 48

Interpellations et questions orales retirées..... 48

LISTE DES INTERVENANTS..... 50

ABRÉVIATIONS COURANTES..... 51

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DU BUDGET, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 17 heures 16 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Projet de visite conjointe de la FN Herstal

M. le Président. – En attendant que le ministre-président arrive, je vous propose de commencer nos travaux, puisque nous avons un point à l'organisation de ceux-ci, à savoir le projet de visite de la FN Herstal.

Finalement, c'est une visite conjointement organisée entre la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation et la nôtre. Cette visite aura lieu le jeudi 5 juin.

La délégation qui effectuera la visite devra être composée de :

- quatre membres du groupe MR ;
- trois membres du groupe PS ;
- deux membres du groupe Les Engagés ;
- un membre du groupe PTB ;
- un membre du groupe Ecolo ;
- un collaborateur par groupe politique ;
- le secrétaire administratif de la Commission.

Cela donne 17 personnes au total.

Le projet de programme a été adapté et doit, en conséquence, être approuvé par la présente Commission.

Il se décline comme suit :

À 9 heures 45, accueil par MM. Compère et Ryckewaert, Administrateur délégué et Chargé des affaires publiques, sur les thèmes :

- du contexte géopolitique et de la réglementation liée à l'octroi des licences d'armes ;
- des enjeux économiques et des perspectives d'emploi ;

À 10 heures 30, visite des infrastructures de la FN Herstal :

- canonnerie ;
- montage ;
- montage systèmes ;
- traitement de surfaces ;
- showroom ;

A12 heures 30, déjeuner.

À 14 heures, fin de la visite.

Je dois amener la Commission à valider le programme.

Sur le plan organisationnel, je porte à votre connaissance qu'un courriel sera envoyé aux secrétaires politiques des groupes politiques afin de connaître le nom des participants. Pour des raisons de sécurité, il est demandé à tout participant de transmettre une copie recto verso de sa carte d'identité et de communiquer le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule avec lequel il se rendra à la visite. Cette communication devra être faite au secrétariat de la Commission pour le vendredi 16 mai au plus tard. En l'absence d'accomplissement de ces formalités préalables, l'accès aux infrastructures sera malheureusement refusé. En outre, tout participant devra être en possession de sa carte d'identité le jour de la visite et toute personne non inscrite se verra refuser l'entrée du site.

Tout le monde a-t-il bien pris connaissance de ces informations ?

La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Pas de contradiction avec les informations que vous nous donnez. Juste une précision : il avait été dit à la Conférence des présidents que les effectifs étaient fixés, mais que les groupes politiques pouvaient éventuellement remplacer un attaché par un député s'ils le souhaitaient, tant que l'effectif global restait le même.

M. le Président. – C'est exact. Merci pour la précision.

En conclusion, la Commission arrête un projet de visite de la FN Herstal le jeudi 5 juin 2025.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 17 heures 22 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 17 heures 23 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

DÉBATS

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DE L'AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2025

M. le Président. – L'ordre du jour appelle le débat sur les orientations de l'ajustement budgétaire pour l'année 2025.

Ce débat se tient en application de l'article 135 de notre règlement. Il n'y a pas de rapporteur à désigner. Il y aura un exposé, puis un échange de vues, conformément à ce qui a été décidé.

Exposé de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, à la suite de l'exposé sur la cyberattaque, je vais vous présenter mon exposé sur l'ajustement budgétaire qui s'est fait en parallèle de cette cyberattaque du Gouvernement wallon qui a eu lieu, comme vous le savez, à la fin du mois d'avril. J'essaierai d'être aussi complet que possible pour donner une vue globale, tout en sachant que vous ne disposez pas encore, fort logiquement, des documents budgétaires et que la discussion plus approfondie sur le budget aura lieu dans quelques semaines dans les différentes commissions, avec une ouverture dans la Commission du budget. Vous aurez l'occasion d'approfondir l'ensemble de ces éléments.

Nous avons déjà eu l'occasion de débattre lors du débat sur l'état de la Wallonie, il y a peu. Cette commission n'a pas vocation à refaire ce débat. Je vais me concentrer sur les aspects budgétaires et les chiffres financiers, les chiffres clés qui sont ressortis du conclave budgétaire.

J'y reviendrai dans quelques instants, il s'agit d'un ajustement que nous avons qualifié de technique, car il a maintenu le cap que nous nous sommes fixé à l'initial, tout en faisant face aux effets mécaniques négatifs que nous devions subir, tout en corrigeant çà et là des éléments toujours perfectibles.

Je me suis étonné que d'aucuns considèrent un ajustement technique comme un gros mot. L'ajustement 2023 était aussi qualifié de technique par le précédent Gouvernement, et cela ne provoquait pas de remous à l'époque.

Ce n'était pas le cas de l'ajustement 2020, 2021, 2022. Le covid, les inondations et la crise des prix de l'énergie en suite de la guerre et de l'agression en Ukraine étaient des éléments qui nécessitaient de revoir en permanence la politique budgétaire en cours d'année.

Avant de parler de cet ajustement technique, il me semblait utile de rappeler très brièvement les objectifs du budget initial 2025. En effet, et sans surprise, me semble-t-il, ce budget s'inscrit dans la ligne du budget initial, qui tournait autour de trois axes.

Premièrement, garantir la soutenabilité des finances publiques. Ce n'est plus une nouveauté : la Wallonie doit faire face à un endettement important, notamment suite aux crises du covid, des inondations et de l'inflation après l'invasion de l'Ukraine. Réduire au fur et à mesure le déficit en solde brut à financer de la Wallonie et veiller au maintien de la crédibilité financière de la Région est donc une nécessité.

Deuxièmement, rendre du pouvoir d'achat pour permettre notamment aux jeunes couples de devenir propriétaires. Il ne se passe pas une journée sans que de jeunes couples qui ne pouvaient pas accéder à la propriété me disent qu'ils ont pu enfin le faire grâce à la réforme. C'est une bonne chose. Ce sont des témoignages positifs qui vont dans le sens escompté de la réforme. Il faudra cependant attendre un an au moins pour tirer une première réelle évaluation de cette réforme, même si certains, visiblement sur les bancs de l'opposition, visent à déjà évaluer cette réforme trois mois à peine après son entrée en vigueur.

Pour les moyens de la prévention santé, les budgets ont été préservés dans les compétences du ministre Coppieters et les projets d'investissement du PRW sont bien maintenus, conformément aux décisions après le resserrage.

Troisièmement, assumer les factures du passé. Oui, il y a des factures du passé, on a déjà eu l'occasion d'en débattre largement. On peut passer beaucoup de temps à ergoter sur qui est responsable de quoi. Je pense que les

visions en la matière ne se réconcilieront jamais, mais nous ne fuyons pas nos responsabilités. Nous avions déjà dégagé, lors du précédent exercice, des moyens non prévus pour la SWCS, pour la fièvre catarrhale ovine, les compensations du plan Marshall aux communes et une centaine de millions d'euros pour les factures commerciales non payées et de l'encours envers la sphère économique.

À cet ajustement, nous continuons à respecter les engagements pris par la Région puisque 40 millions d'euros supplémentaires ont été dégagés pour continuer à payer le stock des primes Énergie des années 2023 et 2024.

À côté de ce triple objectif à atteindre, trois balises ont également guidé les discussions budgétaires, que je vais aussi me permettre de rappeler rapidement.

Tout d'abord, pour la troisième année consécutive, le Conseil régional du Trésor avait recommandé de considérer un montant de 3,3 milliards d'euros comme montant maximum finançable sur les marchés financiers pour 2025. Pour rappel, le réflexe du CORET a été de dire qu'il serait sans doute difficile d'aller chercher sur les marchés financiers un montant supérieur à 20 % des recettes de la Région wallonne, hors produits d'emprunts et recettes du PNRR, sans dégrader significativement les conditions de financement de la Région. Ainsi calculées, les recettes de la Région sont de l'ordre de 16,5 milliards d'euros ; 20 % de ce montant correspond à la recommandation de 3,3 milliards. C'est une limite que le Gouvernement s'impose dans le cadre de la confection de ses budgets pour préserver la réputation et la crédibilité financière de la Wallonie et s'assurer d'emprunter à des conditions de financement non dégradées.

Ensuite, et c'est un point important de cet exercice, comme les deux dernières années, le Gouvernement a décidé de fixer un montant d'effort structurel supplémentaire à fournir à 268 millions d'euros en 2025. Nous nous sommes aussi bien assurés que les 500 millions d'euros d'efforts structurels précédents étaient bien inscrits, ainsi que les 268 millions d'euros réalisés lors du budget initial 2025, et ce, afin de contribuer à garder un rythme de croisière d'efforts équivalent à 1 % des recettes.

Enfin, l'accord de gouvernement prévoyait un déficit en solde SEC de 2,36 milliards d'euros pour 2025 qui ne pouvait pas être dépassé afin de respecter l'engagement de ce Gouvernement.

Voilà donc le bref rappel du cadre budgétaire initial que je voulais faire d'emblée. En réalité, je ne pensais pas que ce rappel serait nécessaire, car il me semblait que le contexte était connu de tous. Toutefois, à la lecture du communiqué de presse de certains à la suite de notre communiqué, je me suis dit qu'il était sans doute utile de rappeler le cadre du budget initial 2025.

En voyant passer un communiqué selon lequel faire 268 millions d'euros d'économies, c'est une trajectoire d'austérité, j'ai pensé qu'il émanait du PTB. Mais non, c'était le communiqué du Parti socialiste ! Si cela avait été un communiqué du PTB, j'aurais pu les comprendre, parce que l'on ne partage pas du tout la même vision. Ici, c'est le même groupe qui me critique d'avoir fait 268 millions d'économies structurelles et qui s'enorgueillissait que, à la précédente législature, on était arrivé à des économies structurelles supérieures à ce que l'on avait précédemment produit. Or, aujourd'hui, les mêmes trouvent ces économies austères. Dès lors, vous l'avez compris, nous gardons notre ligne et nous continuons à faire les efforts qui sont les nôtres.

J'ai également – je ne vais pas dire entendu – à tout le moins lu qu'il n'y avait rien pour l'emploi, rien pour l'économie. Je pense que certains oublient les moyens colossaux dégagés dans le cadre du Plan de relance : un demi-milliard en plus des budgets classiques pour l'économie et l'emploi ! Un demi-milliard, c'est quand même énorme pour une région de la taille de la Wallonie. Oui, nous aurions pu nous faire hara-kiri sur le PRW wallon. Certains l'auraient sans doute souhaité, mais nous sommes responsables. Nous avons eu l'occasion de présenter l'ensemble des travaux que nous avons faits sur le resserrage du Plan de relance et nous honorons les engagements qui ont été pris.

Il ne faut pas maintenant venir nous dire que nous ne mettons pas assez de moyens, alors que jamais autant de moyens n'ont été mis, en tout cas en inscription budgétaire. Avoir de l'ambition, c'est toujours, selon certains, creuser le déficit wallon. Non, clairement, nous n'avons pas la même ambition.

Voilà donc le rappel qu'il me semblait plus qu'utile de faire pour éclairer les raisons qui font de cet ajustement un travail technique. À cet égard, on pourrait avoir tendance à penser que c'était un ajustement assez évident, mais nous avons souhaité maintenir les soldes du budget initial, alors même que les paramètres macroéconomiques ont détérioré la situation à politique inchangée. J'avais d'ailleurs reçu une question de M. Hazée concernant les paramètres utilisés. J'avais pu y revenir. C'était un élément assez important, et nous y reviendrons de manière chiffrée et détaillée d'ici quelques semaines. Cela a nécessité, néanmoins, que chaque ministre revoie ses maquettes budgétaires en fonction de ses besoins réels pour cette année, que chaque UAP soit requestionnée. Il s'agit là d'une évidence dans un travail budgétaire, puisque ce sont deux tiers des moyens budgétaires wallons qui transitent par ces organismes, et que nous prévoyons des opérations de trésorerie supplémentaires là où la trésorerie était dormante, si je peux l'exprimer comme cela.

Quand on a un déficit de 3 milliards sur un budget de 22 milliards, c'est un jeu d'équilibriste constant. Je

remercie d'ailleurs mes collègues des adaptations qu'ils opèrent, car je pense qu'ils réalisent tous que le temps de la miraculeuse pluie de crédits budgétaires est révolu. Les exercices budgétaires à venir ne seront pas des budgets en expansion. C'est un changement de paradigme évident par rapport au passé. C'est un fait.

Les ministres de mon Gouvernement évoluent dans un environnement budgétaire bien moins accommodant que par le passé. Chaque jour, ils sont amenés à prendre des décisions difficiles qui peuvent faire naître des frustrations dans la gestion, qui peut occuper un certain temps, également, leurs équipes. Ce n'est pas un choix d'austérité, mais de maîtrise budgétaire que nous proposons et que nous posons collectivement, et ce, au vu de la situation. N'importe quel autre attelage politique responsable aurait dû réagir avec des méthodes différentes, certainement, sans quoi la Wallonie s'enfoncerait dans une situation inextricable sur le plan de ses finances.

Ensuite, nous avions nous-mêmes reconnu que certains crédits en lien avec les dispositifs devaient être corrigés. Certaines attentes ont été entendues, et vous verrez dans les propositions qui seront déposées que c'est le cas pour certaines d'entre elles. Je ne serai pas très long, car, comme je l'ai dit, les débats auront lieu en commissions des ministres fonctionnels la semaine du 10 juin. Voici déjà quelques éléments d'information.

Premièrement, concernant l'allocation loyer, les moyens inscrits à l'initial 2025 étaient de 5 millions d'euros. Dans l'attente de connaître le coût du dispositif, dont les moyens n'étaient pas pérennes, au vu de l'exécution des montants de l'année 2024 et de l'estimation pour 2025, les moyens pour cette aide sont donc portés à 11 millions pour l'allocation loyer et à un peu plus de 1,5 million d'euros également sur l'aide à la location à destination des OFS.

Ensuite, concernant les SAACE, lors de l'initial 2025, il n'avait pas été possible de calculer avec précision les besoins pour 11 SAACE pour l'année 2025. Le ministre de l'Emploi avait donc demandé une clause de rendez-vous à cet ajustement. À la suite des différents comités de suivi qui ont été réalisés depuis, il est apparu qu'un montant de 1,8 million d'euros supplémentaires était nécessaire cette année. Au total, l'enveloppe 2025 pour les SAACE permettra de liquider la dernière tranche 2024 ainsi que la première tranche 2025, qui équivaut à 75 % du montant annuel.

Concernant la biodiversité, vous avez pu le lire, ce sont bien près de 5 millions d'euros supplémentaires qui sont prévus dans les crédits de la ministre Dalcq. La ministre l'a annoncé, les efforts seront davantage focalisés sur des actions concrètes plutôt que sur de la sensibilisation. Les moyens seront orientés vers la restauration de la nature. La ministre viendra, d'ici la fin mai, avec un point spécifique sur la restauration de la nature en gouvernement. Je ne vais donc pas ici préjuger des propositions qu'elle pourra faire. Ce qui est clair, c'est qu'elle souhaite concentrer une bonne partie des moyens supplémentaires vers l'administration et le Département de la nature et des forêts afin d'assumer pleinement leurs missions et de renforcer la restauration d'habitats.

Par ailleurs, s'agissant de la création de places en crèche, plusieurs opérateurs ont communiqué à la ministre Lescrenier leurs difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de leurs mesures, surtout au vu des délais assez stricts imposés par l'Union européenne. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé, lors des travaux budgétaires de l'ajustement 2025, d'aider les porteurs de projets en renforçant leur financement pour la création de places, au sein du plan Équilibre, et ce, en vue de faire face aux surcoûts. Cette mesure a pour objectif de leur venir en aide pour concrétiser l'ouverture de places. Il s'agira bien d'un complément de subvention au projet porté dans le cadre du plan Équilibre.

Il s'agit bien de 23 millions d'euros qui sont mobilisés pour l'ensemble de l'exercice budgétaire 2025. Dans ce cadre, 16,2 millions ont été dégagés lors de cet ajustement 2025, à savoir 2,6 millions d'euros directement inscrits sur leurs crédits budgétaires de la ministre Lescrenier et 13,6 millions ventilés sur leurs crédits au départ des provisions globales du Plan de relance de la Wallonie et de la Facilité pour la reprise et la résilience européenne, et ce, après l'ajustement.

Ces moyens complémentaires permettent, compte tenu des crédits déjà disponibles, d'atteindre 23 millions utiles à l'octroi de, premièrement, 5 milliers d'euros complémentaires par place sur le volet 1 européen, donc bien en plus des 5 milliers d'euros accordés fin 2024, de 10 milliers d'euros par place sur le volet 2 wallon, soit un financement par place de 51 milliers d'euros accordés à l'ensemble des projets portés dans le cadre du plan Équilibre versus un financement de base de 41 milliers d'euros par place. Ce financement complémentaire sera concrétisé dès que les crédits seront disponibles, soit après le vote du budget ajusté 2025 par le Parlement wallon. La reventilation de crédits, qui va suivre directement après, sera également mise en œuvre. Ils pourront ensuite être libérés aux différents porteurs de projets dans le cadre du plan Équilibre.

Comme je l'ai déjà indiqué, un budget complémentaire de 40 millions d'euros pour les primes Énergie a été dégagé, afin de résorber une partie de l'encours et du stock des années 2023 et 2024. Nous avons déjà eu de longs débats à ce sujet. Je ne vais pas les refaire ce jour.

Suite à l'attaque sur la cybersécurité – on a également eu l'occasion d'en parler assez longuement

juste avant – dont le SPW a été victime la semaine précédant le conclave, une enveloppe supplémentaire de 10 millions d'euros en crédits d'engagement et des 5 millions d'euros en crédits de liquidation a été dégagée pour permettre d'engager les dépenses nécessaires pour renforcer la robustesse de notre environnement IT dans un contexte de cyberrisque accru. Je ne reviendrai pas non plus sur cet aspect qui a été développé largement dans la commission précédente.

Une fois n'est pas coutume – mais dans la mesure où il sera certainement plus pertinent et fort logique de parler des chiffres dans le détail, une fois que vous aurez tous les tableaux budgétaires et tous les exposés chiffrés des ministres –, il me semblait utile de dresser le cadre macroéconomique et financier à l'heure actuelle. Cela me semble d'autant plus pertinent que les nuages qui s'amoncellent à plusieurs niveaux invitent à la prudence et à ne pas prendre de décisions trop hâtives.

Depuis le pic historique atteint en octobre 2022, l'inflation en zone euro a nettement reculé. À ce moment-là, elle avait grimpé jusqu'à 10,6 %, principalement à cause de la flambée des prix de l'énergie et de l'alimentation. Cette hausse faisait suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, en février 2022, qui a aggravé les déséquilibres économiques déjà présents après la crise sanitaire du covid-19.

Pour faire face à cette inflation élevée et persistante, la Banque centrale européenne – la BCE – a engagé un resserrement de sa politique monétaire dès 2022. Concrètement, cela s'est traduit par une forte hausse des taux directeurs et une réduction progressive de son programme d'achat d'actifs. Cela a eu pour résultat que les taux d'intérêt ont fortement augmenté et les liquidités sur les marchés se sont contractées.

En juin 2024, avec un ralentissement de l'inflation et un besoin de soutien à l'économie, la BCE a changé de cap. Elle a commencé un cycle d'assouplissement, en abaissant ses taux directeurs. Elle poursuit cette trajectoire aujourd'hui, en continuant à réduire pour relancer l'activité dans un contexte toujours incertain.

En mars 2025, on observait une inflation annuelle de 2,2 % dans la zone euro, donc quasiment au niveau de l'objectif des 2 % fixés par la BCE. L'inflation sous-jacente qui exclut l'énergie et l'alimentation était de 2,4 %, son plus bas niveau depuis octobre 2021. On est donc bien dans une phase de désinflation progressive, avec une hausse des prix qui ralentit depuis plusieurs mois.

Cela dit, je tiens à souligner que le climat économique reste marqué par une grande incertitude. Celle-ci est largement liée à la politique commerciale très agressive menée par la présidence américaine. Elle impose des droits de douane élevés sur la plupart des importations, y compris celles venant de la Chine et même des alliés traditionnels des États-Unis.

Le problème est le caractère totalement imprévisible de cette stratégie. Un jour, de nouvelles taxes sont avancées. Le lendemain, le Gouvernement américain fait marche arrière. Résultat : pour les entreprises comme pour les marchés, il devient extrêmement difficile et même impossible d'anticiper. Cette politique a déclenché une guerre commerciale ouverte avec la Chine qui a riposté avec ses propres mesures. On assiste à une montée des tensions entre les deux principales puissances économiques mondiales. Les effets ne se font pas attendre. Cette incertitude pesant sur les investissements, cela fragilise le commerce international et cela ralentit la croissance mondiale.

Sur les marchés financiers, on observe une forte volatilité accompagnée d'un désintérêt croissant pour les actifs américains, ce qui est inédit à cette échelle. Aujourd'hui, il est vraiment difficile de prévoir l'impact exact de cette situation. On peut imaginer un impact limité si les États-Unis font marche arrière.

Il existe aussi un scénario bien plus négatif, celui d'une stagflation, c'est-à-dire une récession profonde accompagnée d'une forte inflation, si Trump poursuit sa ligne dure. Le problème, c'est que, avec ses revirements constants, toute prévision périme aussitôt et devient incertaine.

La BCE elle-même reconnaît que les tensions commerciales et la volatilité des marchés financiers pèsent lourdement sur les perspectives économiques. Tout cela a aussi des effets très concrets sur les marchés des obligations souveraines. L'incertitude entraîne une volatilité accrue, ce qui incite les investisseurs à adopter une attitude prudente. Cette situation rend l'accès aux marchés plus difficile pour les émetteurs souverains. Face à cela, les États-Unis et entités quasi souveraines préfèrent adopter une approche prudente afin de ne pas se retrouver pénalisés par un manque d'intérêt des investisseurs institutionnels.

En ce qui concerne la Région wallonne, les taux à long terme auxquels elle se finance sont restés globalement stables depuis deux ans. Pour mémoire, ces taux ont atteint un pic en 2023 avant de se stabiliser autour des niveaux connus début 2023. Je rappelle aussi que la Région avait émis entre 2019 et 2021 des obligations de taille benchmark à des taux très bas – entre 0,05 % et 1,3 %. En comparaison, sur la période 2023-2024, ces taux étaient nettement plus élevés – entre 3 et 4 %. Depuis le début de cette année, le taux moyen pondéré des émissions réalisées est de 3,65 %.

Enfin, je précise que les taux à long terme dépendent de nombreux facteurs :

- les anticipations d'inflation ;
- l'environnement économique global ;

- les primes de risque ;
- les politiques budgétaires ;
- le contexte international.

La balise des taux directeurs permet de soutenir l'économie à court terme, mais elle ne garantit pas une baisse des taux longs si les marchés restent inquiets.

En ce qui concerne le plan de financement pour l'année 2025, vous voyez que les besoins de financement totaux pour 2025 s'élèvent à 4,301 milliards d'euros. Nous estimons que les besoins de financement pourront être couverts par :

- une sous-utilisation de moyens à hauteur de 609 millions d'euros comme en 2024, inchangés par rapport au budget initial ;
- un préfinancement de 76 millions d'euros de l'année 2024 ;
- des recettes financières PNRR plus importantes que les dépenses en 2025 ;
- un financement sur les marchés de 3,577 milliards d'euros ;
- un montant prévisionnel potentiel via la deuxième tranche de la BEI – raison pour laquelle je mets ce montant entre parenthèses et que je ne le prends pas en compte dans le calcul que je viens de vous citer.

Compte tenu de ces éléments, les besoins de financement pour 2025 seront ainsi entièrement rencontrés. Je peux même d'ores et déjà indiquer que, sous réserve des versements à venir des diverses recettes PNRR, le financement pour l'année 2025 est d'ores et déjà bouclé. Je ne peux que féliciter les équipes qui ont participé à l'atteinte de ce résultat. En effet, le 7 mai 2025, la Région wallonne a réalisé deux émissions obligataires en taille benchmark pour un total de 1,7 milliard d'euros. La première émission a été réalisée pour un montant de 1 milliard d'euros, une maturité de sept ans et un taux de 3,159 %. La seconde émission a été effectuée pour un montant de 700 millions d'euros, à une maturité de 18 ans et un taux de 4,038 %. Ces deux émissions obligataires ont ainsi porté les financements réalisés sur les marchés au 10 mai 2025. Vous avez fait le calcul – 3,577 milliards d'euros.

Ce montant est, comme vous le constatez, au-dessus de la balise qui avait été fixée par le CORET ; cela mérite donc quelques explications. Pour rappel, cette balise vise à éviter une surestimation de la capacité de la Région à emprunter sur les marchés financiers à des conditions acceptables. En effet, une surévaluation de la capacité de la Région à emprunter sur les marchés pourrait se traduire par une incapacité à lever les moyens inscrits au budget, sauf à accepter une dégradation notable des conditions de financement.

Dans le cas présent, la Région wallonne a saisi une opportunité dans un contexte, comme je l'ai expliqué, de marché complexe. Et je pense que sur la partie dédiée au cadre macroéconomique et financier, c'est clairement marqué par l'incertitude générée par les annonces et les rétractations du président américain, entre autres choses.

En effet, grâce à une sortie sur les marchés, à un timing opportun et un travail en amont d'élargissement de la base des investisseurs institutionnels, les deux opérations réalisées sur le marché le 7 mai dernier ont été marquées par des souscriptions records.

L'une des deux émissions pour laquelle un montant compris entre 250 et 500 millions était initialement prévu a fait l'objet d'une forte souscription, atteignant plus de 5,1 milliards d'euros d'offres. Sur les conseils de nos banques partenaires, cela nous a permis d'augmenter le volume de l'emprunt sans dégrader davantage les conditions de financement, et ce, dans un contexte de marché, rappelons-le, marqué par l'incertitude.

En outre, en addition des montants à lever sur les marchés financiers, la Région avait également prévu dans son plan de financement un nouveau tirage sur le prêt BEI, signé fin 2021, pour une tranche de 275 millions d'euros. Rappelons qu'il s'agit ici d'une prise ferme qui ne dépend pas des liquidités disponibles sur les marchés, mais de la progression des travaux de rénovation des logements et de la reconstruction des berges.

À ce stade, l'avancement de ces travaux n'étant pas suffisamment certain que pour garantir le tirage de la deuxième tranche, il nous semblait plus judicieux d'étendre un peu une des deux émissions. Grâce à deux opérations réalisées le 7 mai, la Région a donc ainsi bouclé ses besoins de financement pour l'année 2025.

La Région a désormais la possibilité de réaliser son prochain tirage cette année pour préfinancer davantage 2026 ou de le tirer l'année prochaine. Ce qui permettra, dans les deux cas, de réduire les sorties de la Région wallonne sur les marchés financiers l'année prochaine et, par conséquent, de moins exposer le financement de la Région aux risques inhérents à ceux-ci.

La stratégie de financement fait l'objet d'un travail de suivi et d'adaptation en continu – mené par Wallonie Finances Expertises, en bonne collaboration avec les banques partenaires – des placements de notre dette. Mon cabinet échange régulièrement avec la cellule d'expertise du Gouvernement à ce sujet.

Revenons aux aspects plus budgétaires avec l'impact des paramètres macroéconomiques retenus dans le cadre de cet ajustement 2025. Au niveau des dépenses, les estimations ont été réalisées sur base des paramètres du budget économique de février 2025 du Bureau fédéral du Plan pour ce qui concerne la croissance du PIB. La croissance de l'indice des prix à la consommation ainsi

que l'indice santé correspondent aux prévisions mensuelles d'avril 2025 du Bureau fédéral du Plan.

Dans la prévision mensuelle d'avril du Bureau fédéral du Plan, qui ne tenait pas compte des décisions budgétaires du Fédéral, le dépassement de l'indice pivot était prévu en septembre 2025 et plus en août 2025. Ce qui signifie que les salaires de la fonction publique seraient impactés en novembre 2025 et les allocations sociales en 2025.

En ce qui concerne les recettes issues de la loi spéciale de financement, ce sont uniquement les paramètres du budget économique de février dernier qui ont été utilisés, comme le prévoit d'ailleurs la loi. Lors des dernières prévisions mensuelles qui ont été disponibles après le conclave, soit celles de mai 2025, la croissance de l'IPC et de l'indice santé a été revue à la baisse pour 2025.

Ces modifications ont impacté les prévisions de dépassement de l'indice pivot. Celui-ci ne sera plus dépassé qu'en janvier 2025 pour l'année 2025. Le prochain dépassement est prévu pour février 2026, contre septembre 2026 auparavant. L'impact global de ces nouveaux paramètres sur le solde wallon serait une dégradation d'un peu moins de 8 millions. En effet, l'impact négatif sur la recette wallonne hors additionnels IPP est supérieur à celui de la baisse des dépenses.

Les recettes à proprement parler sont en augmentation de 58 millions d'euros entre le budget initial 2025 et cet ajustement. Hors produits d'emprunts et recettes RRF et RepowerEU, elles s'élèvent donc à 16,746 milliards d'euros.

Dans les principales variations, on retrouve :

- la baisse de 125 millions d'euros des recettes issues de la sixième réforme de l'État, et plus particulièrement des additionnels à l'IPP pour -141 millions d'euros, suite, d'une part, à la baisse du taux de croissance réel du revenu global des particuliers – et donc du montant des additionnels bruts – pour -94,4 millions d'euros et, d'autre part, à la baisse des décomptes des années antérieures pour 52,1 millions d'euros ;
- la hausse des moyens issus du niveau régional pour 142 millions d'euros : cette variation résulte de plusieurs mouvements en sens contraires, dont une diminution des droits de succession pour 78,6 millions d'euros et une hausse globale des droits d'enregistrement de 13,7 millions d'euros. À ce titre, il me semble important d'évoquer d'ores et déjà que pour les droits d'enregistrement sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles, nous avons maintenu les chiffres du budget initial en appliquant le coût de la réforme, mais sans prendre en compte les réestimations de février du Fédéral. Nous y reviendrons dans les débats en commission au mois de juin ;
- la hausse des impôts perçus par la Région à hauteur de 11,5 millions d'euros, dont 7,1 millions d'euros sur la taxe « jeux et paris » et 3,5 millions d'euros sur la taxe « véhicules » ;
- les nouvelles opérations de trésorerie à hauteur de 171,6 millions d'euros, principalement en provenance de l'AViQ et du Fonds wallon des calamités naturelles.

Au niveau des dépenses, vous voyez à l'écran le tableau habituel qui reprend les différentes catégories. Les variations qui sont imputables à des paramètres macroéconomiques sont scindées des autres variations pour bien montrer que sur les crédits de liquidation, la hausse est in fine due uniquement aux paramètres macroéconomiques et que les autres dépenses ont été compensées globalement dans les crédits du Gouvernement.

On a fait l'impact global des paramètres macroéconomiques et d'une hausse des dépenses de l'ordre de 57 millions d'euros localisés logiquement dans les catégories de dépenses suivantes :

- la catégorie 1, « rémunérations », pour plus de 10 millions d'euros suite au dépassement de l'indice pivot supplémentaire prévu en septembre 2025 ;
- la catégorie 4 pour les dépenses liées à l'inflation, avec une hausse de 17 millions d'euros ;
- la catégorie 16, relative aux dépenses liées à la sixième réforme de l'État, pour 29 millions d'euros supplémentaires.

Les autres variations sont globalement quasi nulles en crédits de liquidation.

Compte tenu de tout ce qui précède, vous trouvez maintenant à l'écran le tableau des soldes présentés à l'issue du conclave. Comme indiqué dans les objectifs, les résultats des soldes sont similaires à ceux du budget initial, alors que les conditions extérieures, comme j'ai pu l'expliquer, se sont dégradées.

Je rappelle qu'il s'agit ici des cibles à l'issue du conclave. Les soldes pourraient donc légèrement évoluer à la marge d'ici les débats en commission, le 10 juin prochain.

Nous détaillerons ensemble les différentes corrections de passage aux soldes de financement en SEC lors des débats en commission, car il est toujours plus aisé d'avoir cette discussion lorsque vous pouvez vous-mêmes disposer de l'ensemble des tableaux budgétaires.

Enfin, pour clôturer cet exposé, je voudrais partager avec vous certaines informations concernant des questions écrites ou des questions orales qui m'ont été adressées et qu'il me semble utile de développer dans le cadre de la présentation de ce jour.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'état du plan budgétaire à moyen terme de la Belgique et de la répartition des efforts intrabelges, voici ce que je souhaitais vous partager : le plan budgétaire à moyen terme a effectivement été rendu en mars à la Commission européenne, mais nous attendons actuellement toujours son avis. Entre-temps, la Belgique a également déposé son *draft budgetary plan* ce 30 avril dernier, ce qui a pu entraîner un retard dans le dépôt de l'avis de la Commission européenne.

Le report d'une partie de l'effort du pouvoir fédéral en 2025 affectera bien l'ensemble de la Belgique sur les années futures. Néanmoins, cette décision est certainement plus sage du point de vue de la soutenabilité budgétaire. Il faut en effet un certain temps pour mettre en place des réformes structurelles durables permettant de dégager des efforts pour la trajectoire budgétaire. Il est donc plus que logique de prévoir les effets d'un assainissement plus important en fin de législature qu'en début de législature. La trajectoire prévisionnelle propre de la Région wallonne suit d'ailleurs une logique similaire.

En ce qui concerne la trajectoire proposée par le Conseil supérieur des finances, nous avons pris connaissance de l'actualisation des données comparée à la trajectoire de juillet 2024. Nous bénéficions d'un meilleur point d'ancrage qu'attendu pour l'année 2024, qui compense partiellement le report du pouvoir fédéral en 2025, partant d'un déficit en solde SEC d'environ -2,2 milliards d'euros en 2024. La position du CSF amènerait à un solde SEC de -615 millions d'euros en 2031 sur base de leurs clés de répartition proposées. Ceci serait donc en phase avec notre propre trajectoire qui prévoit un retour à l'équilibre SEC à l'horizon 2029, mais il ne faut pas oublier que la Région avait consenti, lors de la mise en place des deux Gouvernements, à la Fédération et à la Région, à des efforts dans sa trajectoire plus importants que ceux que la Fédération ne pourrait faire.

Il n'est à ce stade pas prévu de compenser plus que ce que l'accord du gouvernement ne prévoit, mais on verra comment l'ensemble continuera à avancer.

Sur le plan de la coordination et de la répartition des efforts, un long chemin reste à parcourir. En premier lieu, la Région s'occupe des impacts indirects que pourraient avoir les mesures fédérales sur elle, tant au niveau des recettes que des dépenses qui entraîneraient des efforts budgétaires supplémentaires pour les Communautés et Régions. Or, la trajectoire prévisionnelle du Gouvernement wallon n'intègre pas, à ce stade, les futures mesures fédérales. C'est pour cette raison que j'ai envoyé, dès fin février, un courrier au ministre fédéral des Finances, Jan Jambon, afin d'obtenir des réponses plus précises, tout comme d'autres collègues d'autres entités. Celui-ci m'a répondu, ainsi qu'aux autres entités, en date du 6 mai, qu'il n'était pas encore en mesure de me fournir les chiffres voulus et qu'il convoquera une conférence interministérielle Finances et Budget à l'automne 2025. Cela n'empêche pas les équipes, cabinets et autres groupes techniques de se parler dès à présent.

Tant que nous n'aurons pas en main l'ensemble des informations, il est évident que la Région wallonne ne pourra pas se positionner sur la répartition des efforts budgétaires. En attendant ces réponses et informations officielles, nous continuons d'échanger entre nos cabinets respectifs afin d'approcher au mieux les potentiels impacts qui pourraient survenir.

L'acceptation de la clé mixte du CSF, qui nous semble acceptable hors impacts indirects du Fédéral, dépendra donc des conclusions de cette analyse. Ensuite, en ce qui concerne l'endettement de la Région wallonne, comme présenté lors des discussions budgétaires relatives au budget initial 2025, selon la trajectoire budgétaire, la dette indirecte et la dette directe, selon l'ICN, devraient passer de 41,1 milliards d'euros en 2025 à 47,6 milliards d'euros fin 2029.

Les projections en politique constante prévoient quant à elles de finir l'année 2029 à un montant de dette brute consolidé de 49,6 milliards d'euros sur la même période. Les charges d'intérêt total, c'est-à-dire à la fois sur la dette directe et la dette indirecte, devraient passer de 924 millions d'euros à 1,202 milliard d'euros.

En ce qui concerne les comptes provisions pour l'année 2024, le solde SEC de la Région wallonne s'élèverait à -2,171 milliards tel que publié par l'Institut des comptes nationaux en date du 17 avril 2025. Ce résultat correspond à une amélioration de 112 millions d'euros par rapport au solde de -2,283 milliards d'euros arrêtés par le Gouvernement lors de l'ajustement du budget 2024 de la Région.

Le solde budgétaire net hors produits d'emprunts et hors amortissement de la dette est négatif de -2,784 milliards d'euros, soit une amélioration de 183 millions d'euros par rapport au budget 2024 initial et de 472 millions d'euros par rapport au budget ajusté.

Cependant, il existe des écarts significatifs ou des éléments marquants sur certains postes de recettes ou de dépenses. Au niveau des recettes, je peux souligner la non-perception des recettes affectées au fonds Kyoto pour 230 millions, ce qui est fort logique en l'absence de nouvel accord du *burden sharing* et des recettes européennes liées au RRF.

Par contre, nous devrions recevoir plus de tranches de paiements en 2025. Cette diminution de recettes est cependant à nuancer par de moindres dépenses sur le plan de relance, le RRF et les cofinancements européens.

Au niveau des UAP de type 1, nous constatons une amélioration globale de 67 millions d'euros de leur

solde SEC entre les dernières estimations budgétaires et le résultat SEC provisoire pour l'année 2024.

La variation positive la plus importante est observée au niveau du Fonds wallon des calamités naturelles avec 43 millions d'euros. Cette amélioration s'explique par la non-réception de deux dossiers – « Communes de Trooz et de Verviers ». L'indemnité est liée aux inondations de 2021. Notons toutefois qu'il s'agit ici, pour la plupart, de résultats provisoires 2024. Ceux-ci sont encore amenés à varier d'ici la clôture définitive de l'année 2024.

Au niveau de l'ensemble des entités du périmètre de consolidation S1312 de la Région wallonne, l'écart entre les prévisions de l'ajustement 2024 et l'exécution 2024 provisoire s'élève à +573 millions d'euros en termes de solde SEC.

Au final, nous avons donc une prévision budgétaire qui se rapproche, en termes SEC, de plus en plus des comptes. Ceci est, somme toute, d'ailleurs, assez logique dans la mesure où le Plan de relance est arrivé à maturité et génère donc beaucoup plus de dépenses que lors des premières années.

Voilà qui clôture cette présentation générale de reprise parlementaire. Nous aurons bien évidemment l'occasion d'en débattre plus largement et plus longuement dans quelques semaines, une fois que vous aurez pu disposer de l'ensemble des informations et des tableaux budgétaires.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour les informations que vous voulez bien nous donner. Vous avez pris la précaution, à l'entame de votre intervention et dans sa conclusion, d'expliquer que nous n'en étions qu'au début des discussions puisque, comme le veut la tradition, quand vous annoncez un ajustement ou un budget, le ministre-président et le ministre du Budget viennent expliquer quelles sont les grandes lignes et puis, dès que nous avons pris connaissance des documents, nous pouvons alors rentrer dans l'approfondissement de cet ajustement, de cet exercice, afin d'en comprendre les tenants et les aboutissants et d'obtenir des éclaircissements.

À ce stade, les informations dont nous disposons sont, d'une part, un communiqué de presse assez laconique et, d'autre part, les éléments que vous nous donnez aujourd'hui. Nous allons bien sûr les analyser, en espérant voir les documents le plus rapidement possible.

À l'entame, pour parler de cet ajustement technique et de la technicité à laquelle vous faisiez référence, vous disiez que l'on vous reprochait que ce soit technique, mais que, sous les anciennes législatures et certainement sous celle de 2023, c'était aussi technique. À l'époque, on n'y trouvait pas à redire, ajoutiez-vous.

En réalité, on s'est surtout basé sur ce que les membres de votre Gouvernement disaient, au sens où plusieurs de vos ministres ont exprimé, à l'occasion des échanges qu'ils ont eus avec mes collègues députés du groupe PS au Parlement, le fait qu'ils avaient, à l'occasion du budget 2025, décidé de prendre des mesures, mais promettaient aussi toute une série d'engagements à l'occasion de l'ajustement budgétaire.

C'est donc cela qui était attendu et que l'on a listé au cours des mois, puisque ce premier budget, vous l'avez fait en octobre. Depuis lors, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Et puis, il y a surtout – et vous l'avez dit tout à l'heure à la Commission conjointe – des éléments qui nécessitent sans doute des évolutions, des évaluations ou des modifications et des adaptations, en raison notamment du climat géopolitique ou d'éléments qui se sont imposés à nous.

Vous faisiez référence au contexte géopolitique et industriel pour nos entreprises, aux décisions wallonnes ou européennes de réindustrialiser une partie de nos entreprises, aux impacts des décisions prises aux États-Unis sur les entreprises ou, par effet de ricochet, la position de la Chine à l'égard de stocks qu'elle ne pourrait plus écouler aux États-Unis et qui pourraient dès lors grever considérablement une partie de notre industrie.

De ce point de vue, nous pensions avoir un ajustement moins technique que ce que vous évoquez et défendez. D'autant plus que, entre-temps, le Gouvernement fédéral Arizona s'est mis en place. Vous aviez évoqué, quand il s'est mis en place, que vous étiez content de savoir qu'il y aurait 270 millions d'euros de charges régionales et 90 millions d'euros pour les pouvoirs locaux. Nous ne partagions pas cet enthousiasme, car cela changeait un peu la trajectoire budgétaire et cela nécessitait des mesures.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Si je peux vite corriger les propos que vous me prêtez, je n'ai jamais dit que j'étais content des 270 millions d'euros.

Mme Christie Morreale (PS). – Je vais « fact-checker » pour dire exactement que vous vous en réjouissiez.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Non, ce n'est pas que je m'en réjouissais ; j'ai dit que j'étais prêt à faire l'effort si c'était dans

l'intérêt et au bénéfice des citoyens, si c'était pour diminuer leur fiscalité. Voilà ce que j'ai dit.

Mme Christie Morreale (PS). – Je reprendrai donc les faits sur lesquels vous vous réjouissez de ces transferts de charges. Comme vous avez inscrit dans votre Déclaration de politique régionale le fait que vous vouliez anticiper les mouvements – du Fédéral, notamment –, on imaginait que vous alliez anticiper à l'occasion de l'ajustement, d'autant qu'il y a des phrases qui sont assez explicites dans la Déclaration de politique fédérale.

En définitive, à ce stade, les informations dont on dispose sont qu'il n'y a pas d'anticipation « politique », notamment du point de vue industriel. Par exemple, vous avez fait référence au fait qu'il y avait un demi-milliard d'euros qui représentait grosso modo le montant qui avait été initié par le précédent Gouvernement. Aujourd'hui, comment maintient-on le cap avec une politique industrielle qui doit sans doute subir des secousses importantes dans leur secteur, faisant probablement vaciller l'emploi, les marchés ? Quid de la réindustrialisation ? Comment se positionne-t-on pour attirer certains secteurs chez nous ? C'est bien ce type d'ajustement que nous avions imaginé.

Dans les éléments positifs et utiles que vous avez évoqués, nous en avons soutenu deux des trois à l'entame de votre premier budget.

Cela concernait la question des crèches, où l'on avait reçu beaucoup de retours pointant la nécessité de révision. On l'avait fait dans le secteur du handicap sous l'ancienne législature. On avait eu le cas également avec des accords qui avaient été donnés au niveau des investissements pour certaines infrastructures qui s'occupaient du secteur du handicap, qui avaient reçu de l'argent, mais pas suffisamment. Le non-utilisé a été réaffecté pour que ces projets voient le jour. Vous semblez faire la même chose au niveau des crèches pour le volet « Valérie De Bue », qui était sous l'ancienne législature. Le plan Équilibre, c'est une bonne chose et on le soutenait déjà au moment où vous vous faisiez votre premier budget, où cela ne se trouvait pas. Le plan Biodiversité, même si visiblement il n'y a que 5 millions d'euros présents sur les 18 millions d'euros nécessaires, on relève des éléments positifs de ce point de vue là.

En termes de cybersécurité, je ne sais pas comment vous avez calculé les 10 millions d'euros parce que vous n'avez pas répondu tout à l'heure en Commission conjointe à la question d'Éliane Tillieux, qui demandait combien cela allait coûter. On sait que c'est visiblement une intrusion qui nécessite un travail d'ampleur. Cela fait un mois que des équipes sont sur le coup. Cela va nécessiter des moyens. Si l'on externalise, notre volonté est ensuite de réinternaliser au niveau de la fonction publique pour faire des économies. On mesure que ce type d'externalité a un coût très important. Si je fais un parallélisme par rapport à des hôpitaux, par exemple, quand un hôpital a eu un problème de cyberattaque, cela lui a coûté au minimum 1 million d'euros.

Quand on voit l'ampleur, le nombre d'ordinateurs qu'il faut vérifier, le nombre d'applications, et cetera, on imagine que le coût ne va peut-être pas permettre de déployer de nouvelles mesures pour la cybersécurité. Il serait bon d'avoir quelques informations complémentaires à ce sujet, aujourd'hui ou le 10 juin.

Concernant les crèches, vous avez parlé du plan Équilibre. En résumé, on réutilise une partie des montants du Plan de relance, si j'ai bien compris. Vous disiez, à la base, dans votre communiqué ou dans les informations que l'on a eues, que 23 millions d'euros étaient mobilisés. Tout à l'heure, vous avez parlé de 16,6 millions d'euros et du fait que 13,6 millions étaient réutilisés ; soit selon une forme de recyclage sur potentiellement le Plan de relance ou sur du non-utilisé. Le premier élément, ce sont les chiffres.

Deuxième élément : oui ou non, cela concerne-t-il les 3 000 places du plan Équilibre sous Valérie De Bue et donc pas encore les 5 000 nouvelles places qui ont été promises ? Est-ce oui ou est-ce non ? De ce point de vue, parle-t-on de l'ancien ou parle-t-on des nouvelles places ?

En ce qui concerne la biodiversité, je l'ai dit, ce sont 5 millions d'euros. Cependant, les besoins identifiés a minima étaient de 18 millions d'euros. Ces efforts étaient-ils structurels ? S'accompagnaient-ils d'une volonté de recentrer les missions sur l'administration, de revoir le rôle des associations ?

Concernant les moyens dégagés, vous avez évoqué le fait que c'était moins de la prévention, mais nous aimerions savoir s'il s'agit de projets de terrain ou de la structure administrative. Vous avez également dit que c'est votre collègue qui répondra là-dessus, mais ce sont des questions qui me viennent au moment où vous les présentez et où vous en parlez. Ainsi, existe-t-il des associations actives sur le terrain qui vont potentiellement être privées de leviers ?

Sur la cybersécurité, on avait posé deux fois des questions. On nous avait alors dit que tout allait bien et l'on nous avait rassurés. Vous avez dit : « Il n'y aura pas d'économies, il y aura une évolution des budgets de cybersécurité et il y aura un accord de principe sur l'engagement d'experts contractuels ainsi que de la réinternalisation pour faire diminuer les dépenses ». Cependant, sur ces 10 millions, je m'interroge sur la différence du coût de l'intrusion et des moyens supplémentaires pour renforcer les dispositifs.

Quelle est la part des 5 millions dédiée à l'administration wallonne ? Parle-t-on de réparations d'urgence ? Parle-t-on de renforcement structurel des systèmes ? Comment cela va-t-il s'articuler avec les crédits qui sont aujourd'hui inscrits au budget initial ?

Les experts vont-ils être appelés au chevet de l'informatique wallonne ?

Je précise que je n'ai pas de difficulté avec cela – on en a parlé, par exemple, dans le cadre de la crise covid-19. On avait aussi désigné des experts qui venaient en plus au niveau de l'AViQ et l'on trouve que cela peut être positif. J'aimerais savoir ce que vous en pensez et ce que vous avez mis derrière ces moyens-là. Comment les 5 millions dédicacés aux pouvoirs locaux vont-ils être répartis ?

J'ai lu le communiqué de presse que vous avez évoqué – en lien avec ce que vous avez dit aujourd'hui –, mais il faut que l'on regarde, car il faut avouer que les tableaux n'étaient pas hyper lisibles. Il n'est pas très facile de comprendre d'où viennent les moyens. Vous avez dit dans votre intervention que les données macroéconomiques étaient plutôt défavorables, mais vous avez dit aussi par la suite que certaines étaient favorables, du moins au sens financier de la Région. Par exemple, si l'indexation tombe plus tard, cela veut dire que, mécaniquement, vous disposez forcément de moyens supplémentaires. Ainsi, d'où viennent les réallocations et d'où viennent les nouvelles dépenses ? De plus, on aimerait savoir si elles ont été compensées par de nouvelles économies ou des réallocations en interne.

Vous avez évoqué aussi le fait que chaque membre de votre Gouvernement avait travaillé dans son département pour faire des réallocations. À ce stade, on ne voit toujours pas très clair. Vous avez dit : « Je remercie mes collègues d'avoir fait aussi l'exercice de réallocations en réinterrogeant l'administration et en regardant, et cetera ». Cependant, là-dessus, pour le moment, on n'a pas la moindre information. Je suppose que l'on en aura à partir du 10 juin. Je fais la question et la réponse en même temps, afin de vous épargner quelques minutes de réponses.

Des initiatives ont-elles été sacrifiées pour dégager les 38 millions d'euros ? Avait-on anticipé les reculs d'indexation pour la fonction publique, également annoncés par l'Arizona ? Il y a à la fois le fait que l'indexation arrivera plus tard dans les estimations, mais aussi le fait que dans la fonction publique, ils veulent faire un saut d'index d'un mois supplémentaire.

Les allocations familiales vont-elles avoir une indexation qui est reportée ? Si c'est non, c'est bien de le dire pour rassurer ceux qui pourraient être concernés.

À l'initial, c'est général : on ne va pas voir où sont vraiment les économies qui sont réalisées et les efforts qui sont demandés. Au budget initial que vous avez réalisé, par exemple, on n'avait pas vu qu'il y avait des économies dans le logement public ou dans les primes à la rénovation. On verra cela par la suite.

Ce que l'on se dit en vous entendant, c'est que dans l'ajustement, il y a des choses qu'il ne contient pas. Comme si les choses n'avaient pas évolué. Je vous ai évoqué trois éléments déterminants entre le moment où votre Gouvernement s'est mis en place et le moment où vous avez eu l'occasion de faire un ajustement qui, selon nous, nécessitait de faire autre chose que du technique, parce qu'il y a des faits majeurs qui s'imposent à nous et qui nécessitent des évolutions. C'est vraiment le développement socioéconomique régional pour répondre aux attentes de terrain par rapport aux entreprises, à la réindustrialisation et aux opportunités potentielles que l'on peut avoir en se positionnant au niveau du schéma européen. On dit que l'on va se réindustrialiser, mais que propose-t-on au niveau wallon ? C'est vraiment quelque chose sur lequel on vous attend.

On a espéré que vous puissiez ajuster vos positions pour tenir compte des interpellations de terrain depuis l'initial pour vous mobiliser sur la création d'emplois. Par exemple, le ministre Jeholet avait décidé de supprimer le dispositif que son prédécesseur, M. Borsus, avait mis en place sur le petit commerce. Il l'a supprimé en octobre ou en novembre, mais depuis lors, rien ne s'est passé. J'espérais qu'à l'occasion de cet ajustement, il dise : « Pour les petits commerces, puisque cela fait déjà maintenant sept ou huit mois qu'il n'y a plus rien pour eux, voilà la politique que je vais mettre en place. Cela fait partie des politiques nouvelles. J'ai eu le temps d'évaluer le dispositif et le fait que le dispositif de M. Borsus ne fonctionnait pas ». C'est bien de l'évaluer et de réajuster si cela ne fonctionne pas, mais on a surtout besoin de savoir ce qu'il met à la place. Or, on ne le voit pas. On n'a pas vu de mesures de soutien des PME ou de soutien à l'industrie. On voulait voir pourquoi.

Dans le but de booster les mesures pour engager des chômeurs de longue durée, et puisqu'il va y avoir des mesures de transfert des chômeurs vers le revenu d'intégration sociale, à savoir les CPAS, on aimerait savoir comment l'on anticipe les réformes, par exemple à travers les entreprises, les ETA de travail, et éventuellement le secteur de l'économie sociale sur lequel semble vouloir investir beaucoup M. Coppieters. Ce dernier dit en effet à cet égard que « cela va être le réceptacle de toutes les personnes ou d'une partie des personnes qui vont être éconduites et qui vont être exclues du chômage ». On n'y voit pas de ligne non plus et l'on se dit que, dans l'anticipation, cela semble important.

La place réelle aussi sur la transition climatique. Je n'ai pas bien compris ; sur les primes à la rénovation, vous dites : « On remet 38 % », mais vous avez enlevé déjà -20 % à l'initial, cela ne fait jamais plus que 18. C'est une partie du stock par rapport aux 40 millions d'euros, mais cela ne semble pas suffisant pour absorber toutes les demandes de 2025. Pour rappel, il y en a quand même 25 000 nouvelles rien qu'en février 2025. Ainsi, on va avoir un trou, sauf si je n'ai pas bien compris.

On n'a pas vu de nouvelles sur l'accord non marchand.

Sur la fièvre catarrhale, on nous avait dit qu'il y aurait un rendez-vous, on ne l'a pas vu.

Sur les services régionaux, on voit qu'il y a des difficultés. Tout à l'heure, on voyait sur les réseaux sociaux que certains services du Département de la nature n'avaient plus de bottes, plus de véhicules, et cetera – cela a été relevé par M. Hazée. Va-t-on pouvoir au moins permettre aux services publics de fonctionner ?

Que fait-on par rapport aux pouvoirs locaux qui sont attaqués, et pas uniquement par des mesures régionales, mais aussi par des mesures fédérales ? Par exemple, vous avez décidé de supprimer 220 emplois dans les CPAS. On voit bien que, aujourd'hui, face à la difficulté et à ce qui arrive au niveau des CPAS, dans l'ajustement fédéral, il n'y a rien ; il y a zéro transfert de compensation pour 2026.

Que fait-on pour anticiper le mouvement en soutenant l'accompagnement des personnes qui doivent retrouver un boulot et rebondir ?

Il n'y a pas de mesures pour anticiper l'explosion – en tout cas je n'en connais pas – de la précarité liée aux réformes Arizona : l'explosion du nombre de chômeurs, la pression sur les malades de longue durée, le recul des droits des femmes, les travailleurs à temps partiel, les migrants, la flexibilité du travail, les retards d'indexation dans les allocations, ou encore les attaques sur les pensions qui vont forcément entraîner un afflux de publics précarisés vers les CPAS.

Je voulais voir ce que le Gouvernement faisait pour répondre à cette détresse de première ligne qui nous revient partout. La DPR disait que l'on allait préparer la Wallonie aux réformes à venir, mais je n'ai pas encore vu de mesures là-dessus. Vous allez peut-être nous éclairer. Ce qui manque aussi, ce sont les réponses des clauses de rendez-vous de vos ministres. Je disais que c'était technique, mais on a écouté ce que les ministres nous ont dit. Ils ont multiplié des promesses de rendez-vous à l'ajustement et on les attend sur ces questions-là.

Concernant l'allocation loyer, vous vous souvenez que celle-ci avait tellement diminué que l'on avait dit à Mme Neven : « Non, légalement, vous ne pouvez pas aller au-delà. Cela ne peut pas être si peu ». Vous avez remis des sous, et cela me semble, au moins légalement, répondre à la demande, parce que c'était trop.

Vous avez parlé des SAACE. Oui, il y a plus de sous dans les SAACE. Tant mieux, c'est bien : un peu plus de 1 million d'euros – 1,8 million d'euros. Par contre, je n'ai pas entendu sur les MIRE, les CISP et les ALE.

M. Desquesnes – même chose – est venu avec des promesses pour le PIMPT sur le programme PIMACI, pour les pistes cyclables, pour les cheminements piétons, pour les communes, avec des rendez-vous fixés à l'ajustement. On aimerait bien les avoir.

Pour les services d'aide familiale, pour les relais sociaux, pour les capteurs logement, pour les cantines durables, pour le plan ENVIeS, M. Coppieters a fait beaucoup de promesses. Il en va de même sur le développement rural et sur les parcs naturels.

On me dit que je dois me presser. Je me presse de plus en plus.

Des réalimentations sont-elles prévues ? Allez-vous répondre aux engagements que vos ministres ont pris à l'égard des opérateurs de terrain ? Beaucoup de préavis tombent. Dans les SAACE, par exemple, ils vont être rassurés. Des préavis avaient été envoyés, et ils me demandaient tous de vous interroger là-dessus.

Des préavis tombent dans d'autres secteurs. Aussi, ils ont besoin d'avoir un cadre et d'avoir un peu de certitudes. Pour le moment, on ne voit pas les remises en question des dispositifs que je vous ai dits. Il faut informer les opérateurs de terrain le plus rapidement possible.

Vous dites que vous voulez garantir la soutenabilité de l'endettement. Cependant, vous avez creusé l'endettement de -77 millions d'euros. En termes de gestion budgétaire, je ne sais pas…

Ai-je dépassé mon temps de parole ?

M. le Président. – Oui, vous êtes à 21 minutes.

Mme Christie Morreale (PS). – Je vais clôturer, je prendrai le reste dans ma réplique.

En ce qui concerne la trajectoire, on va devoir payer, si l'on tient la trajectoire que vous avez annoncée. Vous avez dit que vous la gardez, même s'il y a 270 millions d'euros en plus, et même si les pouvoirs locaux vont devoir absorber 90 millions d'euros des réformes de l'Arizona.

On s'est dit que vous alliez devoir faire plus ou ne pas faire de cadeaux. Quant à la fameuse taxe de mise en circulation sur la Tesla 3/Y, est-il nécessaire de donner 500 euros de réduction, alors que l'on ne donne que 30 euros à la Renault 5 ? J'espère que, au moins là-dessus, l'on sera entendus à force de le répéter. Parfois, la répétition fixe la notion. En matière de théorie du martèlement, certains d'entre vous sont passés maîtres.

Si vous saviez nous éclairer sur ces éléments, cela nous permettrait d'avoir une vue d'ensemble un peu plus précise que ce que vous nous avez donné à ce stade.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre exposé et pour l'ensemble des informations budgétaires et financières que vous venez de nous communiquer.

Cet ajustement budgétaire est technique, comme il l'a été ces deux dernières années. Le cadre budgétaire fixé est maintenu. Le but d'un ajustement est, d'une part, de s'adapter aux paramètres macroéconomiques que vous avez décrits avec précision et, d'autre part, de faire face à des urgences rendant de nouveaux investissements nécessaires.

Le budget 2025, il faut le rappeler, a été réalisé dans un contexte particulier, puisque nous faisions face à un pic d'amortissement de la dette que nous pouvions qualifier d'exceptionnel. Je rappelle que, en 2020, face au covid, le Gouvernement avait pris ses responsabilités avec des investissements nécessaires qui ont nécessité des emprunts exceptionnels, dont une première tranche de 1 milliard d'euros qui doit être remboursée le 22 juin 2025. C'est 1 milliard d'euros d'emprunts à rembourser, soit une part considérable du budget. Ce contexte ne peut pas être ignoré.

La stratégie du Gouvernement à l'ajustement est la même que celle qui a été développée à l'initial, avec les mêmes balises. Il est nécessaire de rappeler que la Région est également soumise à une balise de financement limitée à 3,3 milliards d'euros par le Conseil régional du Trésor, qui a été respectée par le Gouvernement. Face à un endettement qui a grimpé et la nécessité qu'il soit toujours soutenable, on ne peut pas s'attendre à des miracles.

Cet enjeu est essentiel. Avec le rating de la Wallonie, l'agence Moody's a maintenu la Wallonie au rang A3, avec une perspective négative, soit à un cran du niveau B, qui ferait monter les taux d'intérêt pour les futurs emprunts.

Des économies nouvelles ont été trouvées et se sont maintenues : 268 millions d'euros d'économies qui vont au-delà des objectifs fixés par la Commission externe de la dette, sans recourir à de l'austérité bête et méchante, comme on peut parfois l'entendre du côté de l'opposition.

La vision du Gouvernement s'installe sur le long terme, et il est nécessaire de respecter ce cadre pour y parvenir.

Cela n'a pas empêché le Gouvernement de mettre en place, dès le début de l'année 2025, des moyens importants pour alléger la fiscalité, aider les pouvoirs locaux et répondre aux urgences. Je rappelle :

- la réduction indispensable des droits d'enregistrement pour l'habitation propre et unique, une réforme qui était vraiment attendue sur le terrain, en plus d'être une promesse de campagne ;
- une compensation aux pouvoirs locaux pour l'abandon des taxes locales sur l'industrie ;
- le renflouement de la Société wallonne du crédit social ;
- l'aide aux réfugiés ukrainiens ;
- la gestion de la crise de la fièvre catarrhale.

Le projet d'ajustement que nous avons sous les yeux montre que ces investissements sont aujourd'hui maîtrisés et que ces enjeux sont suivis sérieusement. Cela a permis de dégager de nouvelles marges pour répondre à l'urgence nécessaire évoquée durant de longs moments tout à l'heure : les mesures à mettre en place pour la cybersécurité, dans un contexte en pleine évolution.

Il y a des moyens supplémentaires et nécessaires pour la biodiversité. Je pense que la ministre viendra avec une vision renouvelée de la biodiversité, un rôle renforcé pour le SPW pour apporter davantage d'efficacité et d'efficience.

Une réponse est aussi apportée pour la construction de crèches qui connaissent des difficultés à cause des surcoûts et compte tenu des délais imposés par l'Europe pour le volet européen du plan Infrastructures. Dans quelques instants, ma collègue Valérie Bluge interviendra. Elle avait des questions bien précises au sujet du plan Infrastructures des crèches, et la Conférence des présidents a réorienté sa question dans cette commission.

Le résultat montre une approche courageuse et volontariste dans cet ajustement 2025, avec un équilibre toujours maintenu pour 2029. La vision est claire, elle s'installe avec des politiques structurelles qui vont être mises en place. Je rappelle à ma collègue que les mesures prises par le Gouvernement Arizona étaient attendues. La part qui revient notamment au Gouvernement d'améliorer l'activation des demandeurs d'emploi était dans l'accord de Gouvernement anticipé pour permettre le plus rapidement possible aux demandeurs d'emploi de retrouver le chemin du travail.

Ces dernières semaines, il y a eu deux notes d'orientation avalisées par le Gouvernement. Tout d'abord, tout un travail a été fait sur les subventions facultatives pour davantage de transparence, d'efficacité, de gouvernance et de prévisibilité. Ensuite, l'Agence de l'habitation était aussi une réforme attendue, avec une vision unifiée du secteur du logement qui sera au bénéfice de la population.

Malgré l'évolution des paramètres macroéconomiques où la hausse des dépenses est plus importante que la hausse des recettes, quels ont été vos leviers pour maintenir la trajectoire budgétaire ?

Vous avez évoqué le Plan de relance. Quelles sont les adaptations du Plan de relance qui ont été nécessaires pour mettre en place des politiques d'adaptation de certaines politiques, mais aussi pour

parer à l'urgence dans certains dossiers ? Confirmez-vous garder la même méthodologie de travail en ce qui concerne la mise en œuvre des efforts structurels cumulatifs telle qu'elle avait été proposée par la Commission extérieure de la dette ?

Si vous le permettez, Monsieur le Ministre-Président, je passe maintenant la parole à ma collègue, Valérie Bluge.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Cela a été annoncé par notre cheffe de groupe, je vais intervenir en particulier sur le renforcement du Gouvernement wallon pour les crèches prévu dans cet ajustement budgétaire.

Initialement, ces questions ne vous étaient pas destinées, mais comme cela concerne les nouvelles mesures budgétaires, en particulier pour le secteur de la petite enfance, il a été suggéré qu'elles soient jointes à ce débat du jour.

Parmi les mesures de cet ajustement annoncées, le Gouvernement a validé un soutien financier renforcé pour les infrastructures des crèches, en particulier pour la création de places supplémentaires dans le cadre du plan Équilibre.

En effet, afin de permettre à ces projets d'aboutir, le Gouvernement a décidé d'augmenter le financement par place à hauteur de 5 000 euros dans le cadre du financement européen et de 10 000 euros supplémentaires dans le cadre du financement wallon. C'est un total de 23 millions d'euros qui sera ainsi mobilisé pour l'année 2025. C'est conséquent en ces temps de rigueur budgétaire et cela témoigne de l'importante volonté du Gouvernement d'aider toutes les familles.

Monsieur le Ministre-Président, en quoi ces moyens nouveaux contribueront-ils de manière concrète aux objectifs ambitieux du plan Équilibre pour les crèches ?

Toutes les questions plus pointues et détaillées, je les adresserai en Commission à la ministre Lescrenier.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – J'étais plutôt surpris que, dans la situation dans laquelle on se trouve, le Gouvernement se contente d'un ajustement budgétaire technique. Je sais que cela existait dans le passé, personne ne peut vous contredire par rapport à cela. Cependant, ici, je m'en étonne parce que l'on dirait que le Gouvernement est déconnecté de certains défis.

Les premiers défis, ce sont ceux provoqués par la politique du Gouvernement lui-même, les problèmes qui sont provoqués par les décisions prises à l'initial. Le premier élément, c'est la situation des communes, puisque l'on voit maintenant l'effet des politiques qui ont été prises. Il y a quelques mois, on pouvait encore mettre la tête dans le sable et dire : « Non, ne vous inquiétez pas, on est un gouvernement sans taxes, les mesures que l'on va prendre par rapport aux communes n'auront pas des conséquences sur le portefeuille des citoyens ». Maintenant, en voyant passer les budgets, notamment ceux des grandes villes wallonnes, on voit bien que ce n'est pas le cas. On voit effectivement des taxes augmenter – que ce soit les taxes poubelle ou d'autre forme de taxes – et l'on voit des services diminuer.

Ce Gouvernement prétendait ne pas impacter les gens et ne pas augmenter la fiscalité au niveau des communes ni au niveau des portefeuilles des citoyens dans nos communes. Finalement, c'était faux. La question qui se pose désormais est la suivante : quels moyens vont être mis en place pour soutenir les communes ? L'absence de proposition par rapport à cela étonne.

Le deuxième élément concerne d'autres secteurs, comme le secteur associatif, qui ont été largement impactés. On a eu l'occasion dans cette Commission, mais aussi dans la Commission de M. Desquesnes, d'aborder les conséquences des mesures budgétaires qui ont été prises à l'égard du secteur associatif. Mme De Bue n'aime peut-être pas le vocable d'« austérité » ou « bête et méchant », selon ses termes, mais la mesure qui a été prise, notamment sur le plan financier, à l'égard du secteur associatif est une mesure linéaire ; ce n'est pas une mesure qui a été prise après une étude association par association ou secteur par secteur. C'est bien une mesure linéaire qui a été prise et qui a impacté grandement ce secteur. Eux-mêmes s'en sont, à juste titre, plaints amèrement. Je rappelle aussi que le monde associatif fait partie de la richesse démocratique d'une région. Et là, on voit qu'il y a très peu de mesures, voire pas de mesures du tout pour compenser les décisions de ce Gouvernement.

Comme l'a énoncé Mme Morreale, toutes ces structures, comme les CISP et les MIRE, censées aider les personnes les plus éloignées du marché du travail à s'en rapprocher, sont aussi mises à mal par des mesures prises par ce Gouvernement. Là aussi, maintenant, on s'en rend compte, c'est très concret. Maintenant, on voit des secteurs qui s'en plaignent et qui se demandent comment ils vont vivre dans les mois à venir. On aurait pu s'attendre à ce que ce Gouvernement, qui prétend vouloir mettre les gens au travail et qui met à mal les outils qui permettent de mettre les gens au travail, prenne des mesures pour les soutenir.

Ici, j'ai parlé de défis qui sont provoqués par les mesures que le Gouvernement prend lui-même.

Ensuite, il y a les défis qui sont posés par d'autres niveaux de pouvoir. On voit ce qui est en train de se passer au niveau fédéral. Cela a été évoqué par le

ministre-président, mais ce que celui-ci nous explique, c'est que l'on va attendre au lieu de prendre une série de mesures et de réformes nécessaires pour anticiper les coûts liés aux mesures du Fédéral. D'une part, il y a la situation budgétaire du Fédéral. La fiscalité proposée va coûter 260 millions d'euros à la Région wallonne, en plus des mesures d'austérité qui sont déjà prises par la Région wallonne. Qu'en est-il ? Là aussi, on devrait plutôt anticiper les mesures qui sont à prendre.

Il y a la question des demandeurs d'emploi. Il ne faut pas s'en cacher, cette mesure est évoquée dans la Déclaration de politique régionale, mais l'impact budgétaire de la mesure, c'est la bouteille à encre. On est en train de parler de 55 000 demandeurs d'emploi qui seraient concernés par cette mesure de limitation des allocations de chômage dans le temps. On parle, pour diminuer ce chiffre, de 20 000 personnes qui seraient concernées par un recours aux CPAS. On voit que les CPAS sont déjà en train de tirer la langue depuis des mois, voire des années, et qui, maintenant, témoignent des difficultés qu'ils vont avoir : en matière de personnel, en matière de suivi de dossiers, parfois même en termes de bâtiments. S'il faut accueillir plus de gens, il faut parfois des infrastructures qui sont à modifier. À cet égard, pas de mesures, pas de propositions, pas d'anticipation par rapport à la situation à laquelle sont confrontés les CPAS.

Un autre élément qui a déjà été évoqué dans cette Commission, c'est le choix, à différents niveaux de pouvoir, que ce soit au niveau du fédéral ou même au niveau européen, d'investir de plus en plus dans l'armement. Cela va également avoir des conséquences budgétaires importantes pour le Fédéral et donc pour la Région wallonne. Je me serais attendu à ce que ce Gouvernement anticipe les mesures à prendre par rapport à une situation budgétaire qui va se dégrader.

Je rappelle ici – cela a été évoqué, je pense, en une ligne – que ce Gouvernement s'était dit solidaire du niveau de pouvoir de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Juste avant les vacances, Mme Degryse a annoncé qu'un dérapage important de 350 millions d'euros allait se faire jour au niveau des finances de la Fédération. Quelles mesures le Gouvernement va-t-il prendre pour être solidaire de l'autre niveau de pouvoir auprès duquel il s'est engagé ? C'est une solidarité à laquelle il s'est engagé. De ce point de vue, je me demande également de quelles mesures on va pouvoir discuter pour déterminer l'impact de tous ces niveaux de pouvoir sur le budget wallon. L'élément de clarification doit être concret. Quelles mesures allez-vous encore prendre contre les citoyens ? C'est de cela que l'on parle. Toutes les mesures budgétaires qui vont être prises dans ce Gouvernement vont avoir des conséquences sur les citoyens. C'est ce que les gens veulent savoir. Pouvez-vous nous éclaire sur ces éléments ? Ce serait important.

J'avais également prévu de vous interroger sur l'allocation loyer, mais vous avez répondu. Vous avez en tout cas répondu à l'un des éléments importants – l'élément budgétaire. L'autre élément sur lequel c'est toujours un petit peu le mystère ou l'opacité, c'est d'avoir l'avis juridique que Mme Neven a eu dans les mains. Cet avis n'a jamais été transmis aux parlementaires, ce qui est déjà problématique pour un Gouvernement qui prétend gérer la transparence. Cet avis juridique, comme l'a dit Mme Morreale, a obligé le Gouvernement à prendre des dispositions qu'il ne voulait pas prendre. Là aussi, il y a un manque de transparence.

Sur la question des aides économiques, je veux quand même rappeler ici que M. Jeholet a expliqué, déjà dans le cadre de la Déclaration de politique régionale, qu'il allait mener le combat contre les effets d'aubaine. Dans la Commission de l'économie, différents parlementaires sont intervenus, notamment en constatant ce qui se passait à Cora, à Alstom, à Thales, à savoir : des entreprises qui licencient des dizaines de personnes, voire beaucoup plus pour Cora, mais qui bénéficient d'aides économiques de la Région wallonne, qui en ont bénéficié ces dernières années. Je prends par exemple le cas de Thales : 10 millions d'euros de subsides de la Région wallonne depuis 2016 et 88 licenciements. D'autres entreprises bénéficient de ce type d'aides alors qu'elles sont bénéficiaires. Dans le cas de Thales, c'était 1,4 milliard d'euros de bénéfice. Il y a là une question à se poser.

Mon groupe n'est pas contre les aides économiques en tant que telles, pas du tout. Par contre, si les aides économiques ne servent pas à préserver l'emploi et ne servent pas à ce qu'il y ait une plus-value sociale ou économique, voire environnementale, il y a là quelque chose qui pose question. Pour ce Gouvernement qui, pourtant, cherche à gratter des euros partout, de ce point de vue, il y a une absence totale de mesures prises.

Pourquoi, dans le cadre de cet ajustement, ne parle-t-on pas, enfin, des mesures qui doivent être prises par rapport à ces effets d'aubaine ? Je rappelle d'ailleurs que M. Jeholet avait lui-même évoqué un timing qui, en principe, se termine le mois prochain. Il s'agit d'avoir un timing sur la question de réformer les aides économiques pour éviter les effets d'aubaine et, ainsi, avoir des aides économiques qui soient efficaces et pertinentes. En la matière, on n'entend plus le Gouvernement.

Sur la question de la cybersécurité, je vais simplement reprendre ce que j'ai dit très brièvement – je l'ai dit plus longuement lors de la commission précédente – sur la question de l'aide économique et budgétaire nécessaire par rapport à la cybersécurité. Les montants qui sont évoqués maintenant, notamment 10 millions d'euros, les montants qui ont été évoqués tout à l'heure, qui étaient même plus importants, ne nous disent pas si l'on est face à un budget qui sera suffisant par rapport à la cybersécurité. Pour cela, il faudrait avoir une idée des besoins. Cet aspect reste

absent dans le débat. Quels sont les besoins par rapport à la cybersécurité ?

Sinon, les montants qui sont avancés ne disent rien du tout. Je l'ai rappelé tout à l'heure, le montant de 20 millions d'euros évoqué par M. Dolimont lors de la dernière commission fait pâle figure vis-à-vis des 250 millions d'euros utilisés notamment pour le secteur informatique en matière de consultance, pour le seul FOREm par exemple. Je ne suis pas du tout un spécialiste de la question, mais le montant évoqué ne dit rien par rapport aux besoins.

(Réaction d'un intervenant)

J'espère que M. Dolimont qui affirme que ce sont des pommes et des poires pourra nous éclairer là-dessus. Des réponses, c'est tout ce que je demande.

Un dernier élément : il y a des économies qui posent question. Vous avez parlé du DNF, vous avez probablement lu comme moi que le Département de la nature et des forêts est maintenant dans la situation où le personnel doit pouvoir faire son travail dans la forêt avec son véhicule personnel. Il y a là un véritable problème puisque c'est maintenant qu'ils doivent notamment surveiller la situation des forêts pour éviter des départs de feu. On sait que la saison dangereuse va commencer maintenant. On est face à une situation d'urgence. Je vois que quelques mesures vont être prises, mais il y a une vraie situation d'urgence. Sinon, on est face à une nouvelle contradiction : vouloir des forêts durables, mais ne pas mettre les moyens nécessaires pour les sauvegarder. Et c'est là que l'on voit qu'avec les quelque 40 % de diminution du budget du DNF, on fait des économies très rapidement, peut-être pas bêtes et méchantes, mais en tout cas très linéaires, pour devoir éventuellement, dans le futur, couvrir des coûts plus importants au niveau des forêts qui pourraient être détruites.

Sur toutes ces questions, j'espère avoir une série de réponses puisque je vois que M. Dolimont faisait des gestes et dodelinait de la tête, donc j'imagine qu'il a des réponses à mes questions.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour votre exposé.

Comme chacun des groupes et vous-même avez pu le qualifier, cet exercice est d'abord un exercice dit d'ajustement technique.

Après avoir analysé l'état d'avancement des différents projets, il était nécessaire de réorienter les budgets qui ne sauront pas être liquidés vers des politiques qui, à l'inverse, manquaient de moyens. Bien que ce budget soit dans la continuité du budget initial – cela a été souligné par les différents orateurs précédents –, on tient au sein des Engagés à souligner notamment que les budgets pour les crèches seront renforcés : 23 millions d'euros, c'est tout sauf anodin. Nous pensons que sans cet investissement supplémentaire, de nombreux projets n'auraient pas pu voir le jour.

Or, investir dans les crèches, c'est investir dans l'avenir, pour permettre à des enfants – et je suis sûr que cela fera écho tout particulièrement chez vous, avec vos nuits qui sont chahutées en ce moment. Il n'y a rien de plus beau que d'avoir un enfant, mais parfois, il n'y a aussi rien de plus difficile à vivre au quotidien et qui nous pousse dans nos limites physiques les plus ultimes.

Dès lors, l'importance d'avoir des crèches chez vous a trouvé un écho dans le budget. Je ne sais pas si le ministre du Budget a eu une fibre paternelle particulièrement sensible à ces dossiers, mais dans tous les cas, cela s'est marqué avec ses 23 millions d'euros qui sont directement intégrés et injectés dans le budget de 2025.

Au sein des Engagés, nous tenons à soutenir cette politique au-delà de la personne qui en a la compétence aujourd'hui, depuis de nombreuses années ; nous sommes persuadés que ces dépenses sont à considérer, d'abord et avant tout, comme des investissements. C'est d'abord le cas pour les enfants. Les 1 000 premiers jours sont essentiels et il est établi qu'un enfant qui va en crèche est un enfant qui a un vocabulaire plus important, qui a une sociabilisation qui se marque dès les premiers mois. C'est aussi un équilibre pour permettre aux familles monoparentales de soit trouver du travail plus facilement, soit de ne pas être dans l'angoisse de devoir s'occuper des enfants en bas âge.

Autre bonne nouvelle aussi, cela a été souligné, ce sont les budgets plus importants liés à la biodiversité – plus de 5 millions d'euros. On peut toujours gloser en disant que ce n'est pas assez, qu'il aurait fallu plus. Nous tenons quand même à souligner que c'est a priori l'ensemble des moyens dégagés qui seront effectivement dépensés. C'est bien beau d'avoir des budgets qui apparaissent à l'initial – même s'ils étaient éventuellement plus gonflés que ceux que vous aviez au début –, mais si, in fine, ils ne sont pas dépensés, ce n'est pas ainsi que l'on soutient les associations et les différents projets liés à la biodiversité. De fait, cela contraste par rapport aux exercices précédents.

Cet ajustement budgétaire est marqué évidemment par la toute récente cyberattaque contre le Service public de Wallonie et l'importance d'engager les moyens nécessaires, non seulement pour réparer les dégâts qui sont occasionnés et adapter les différents ordinateurs équipés de logiciels anti-intrusion. Nous constatons à quel point les outils informatiques sont prégnants dans notre vie au quotidien et sont particulièrement utiles. Toutefois, quand ils ne fonctionnent pas, qu'ils fonctionnent mal ou qu'ils ne fonctionnent plus, l'on se rend compte de notre vulnérabilité. Il va falloir s'habituer à travailler au

quotidien non seulement à la gestion de crise, comme vous le faites maintenant, mais à la culture du risque, puisque c'est devenu un enjeu géostratégique et géopolitique, mais aussi vis-à-vis des organisations criminelles ou « crapuleuses », si je puis dire.

L'on se réjouit également du maintien de la trajectoire budgétaire. Vous l'avez dit en début d'exercice, à la fin de l'année dernière : la trajectoire est maintenue malgré les indicateurs qui ne sont pas toujours au beau fixe.

Pour les Engagés, c'est particulièrement important de garder ce cap. Vous avez parlé de ce chiffre par rapport à la dette qui était le maximum supportable. Nous sommes persuadés – a fortiori avec des taux d'intérêt qui sont au mieux fluctuants, au pire en augmentation – qu'ils n'ont pas intérêt à prendre une part plus importante du budget wallon. Nous étions tout simplement au bout de l'exercice : plusieurs grandes villes sont arrivées à la mauvaise surprise de ne plus avoir de correspondants bancaires qui pouvaient se porter garants par rapport à leurs propres budgets.

C'est également notre responsabilité vis-à-vis de nos enfants : nous n'avons pas envie de leur laisser un héritage, en termes de dettes, tout simplement insupportable.

J'ai évoqué la détérioration de certains paramètres macroéconomiques – vous l'avez également signalé –, avec un nouveau président américain, une nouvelle administration américaine qui souffle le chaud et le froid, ou plutôt le froid et puis, un peu de temps en temps, le moins froid, mais avec une grande instabilité qui souffle sur le monde en général et un risque de stagflation. Cette perspective est tout sauf encourageante et doit nous inciter à être particulièrement prudents.

D'autant plus que ce contexte instable rejaillit sur plusieurs conflits. Nous avons des conflits qui perdurent, que ce soit au Moyen-Orient – en Israël et en Palestine – ou à nos portes, sur le continent européen, avec l'Ukraine et la Russie. On avait l'espoir, depuis le mois de février 2022, que cela se terminerait rapidement. Nous sommes plus de trois ans plus tard et cela continue, malheureusement. Cela augmente encore toute l'instabilité autour de différents éléments, notamment l'importance des budgets plus conséquents dans l'armement qui est requis pour les différents pays. Ces derniers jours, l'on constate aussi une escalade des tensions entre le Pakistan et l'Inde – deux pays à la puissance nucléaire et avec une démographie particulièrement importante. On voit que les paramètres sont quand même particulièrement interpellants.

Concernant la trajectoire budgétaire, l'opposition a considéré qu'il n'y avait que des mauvaises nouvelles. Il faut néanmoins rappeler que ce Gouvernement et cette majorité ont pris un engagement fort directement concrétisé, là où une autre Région n'a toujours pas de gouvernement. Depuis le 1er janvier de cette année, il y a eu ici une diminution concrète sur la fiscalité de nos concitoyens, à savoir la réduction des droits d'enregistrement, qui a permis à de nombreux Wallons, notamment des plus jeunes, d'acquérir et d'avancer plus rapidement vers un premier logement.

On ne pouvait rester avec cette disparité trop importante avec nos premiers voisins, à savoir la Région flamande, qui, en plus, a diminué les droits d'enregistrement à 2 %. Passer de 12,5 % à 3 % était un geste volontariste particulièrement marqué, arrivé directement dès le début de la mandature, tout en préservant la trajectoire budgétaire. C'est une gageure qui n'était pas simple et qui doit être soulignée. On le sait, être propriétaire est un filet de sécurité contre la pauvreté, et bien souvent, la première pension pour nos concitoyens.

Demain, en Commission de la mobilité, nous discuterons de la taxe de mise en circulation. Elle corrige toute une série de points qui n'étaient pas aboutis, ou des exagérations, selon nous, par rapport à la volonté de verdissement du parc automobile. Elle vise aussi à protéger les intérêts des personnes plus vulnérables telles que les familles monoparentales, pour lesquelles l'achat d'un véhicule représente souvent une charge importante, ou encore les familles nombreuses qui ont besoin par définition d'un véhicule plus grand, plus lourd et donc plus taxé. Si en plus elles ont l'outrecuidance, voire la folie de se lancer vers un véhicule à propulsion électrique, cela devenait quasi impayable. Il y avait la volonté de corriger et modifier cela.

Ces réformes ont également un impact écologique, que ce soit pour les droits d'enregistrement, en permettant d'acheter un bien en meilleur état énergétique ; ou pour le remplacement d'un véhicule, en permettant d'acheter un véhicule plus léger ou de moyenne gamme afin de diminuer son impact CO_2.

Enfin, cet ajustement ne remet pas en cause les projets en cours. Il ne sacrifie ni la cohésion sociale ni l'ambition environnementale. Au contraire, il traduit cette volonté politique claire : agir avec rigueur, mais aussi avec humanité, afin de protéger nos services publics et soutenir les transitions essentielles. On ne peut pas simplement rajouter indéfiniment des couches à la lasagne ; il faut faire en sorte que chaque euro soit investi et contribue au bien commun.

J'écouterai avec attention les réponses de M. le Ministre-Président par rapport aux crèches, au Plan de relance de la Wallonie, à la cybersécurité, aux mesures à destination des PME et des commerçants – sachant que ces débats animeront encore les différentes commissions compétentes.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Nous examinons donc les documents dans quelques semaines. On a ici une discussion préalable sur base des grandes lignes budgétaires. Nous connaissons le cadre et nous n'allons pas vous interroger sur telle ou telle allocation budgétaire qui relèvera du débat budgétaire lui-même.

Vous avez évoqué un ajustement principalement technique. Ce n'est pas un gros mot. Par contre, cela dépend toujours de ce que l'on ajuste. Pour celui qui considère le budget comme mauvais, ce qui est notre cas, forcément il y a une attente d'un ajustement ; et lorsqu'il est technique, c'est en soi une déception, voire une inquiétude sur un certain nombre d'enjeux.

Vous avez posé le cadre macrobudgétaire. Cela rencontre déjà plusieurs des questions que j'avais préparées. Par contre, je veux revenir sur l'un ou l'autre point d'attention.

Le premier concerne les relations avec l'État fédéral et les impacts sur le terrain budgétaire. Vous avez posé le postulat que les impacts interviendraient principalement à partir de 2026. Deux éléments doivent néanmoins être évoqués. Il y a cette question de l'index ; si j'ai bien compris, vous avez évoqué des glissements qui sont liés aux estimations macroéconomiques, ce qui est bien sûr une réalité qui s'impose aux uns et aux autres. Il y a par contre, à côté de cela, le projet politique du Gouvernement Arizona de mettre à mal l'index de façon subreptice en reportant le moment où l'indexation intervient. Je déduis de votre propos, et notamment de votre information relative aux plus et aux moins, que ce report d'un mois n'est pas seulement une mauvaise nouvelle pour les travailleurs, les travailleuses et les allocataires sociaux. C'est aussi une mauvaise nouvelle pour la Wallonie, puisque celle-ci recevra moins en recettes – elle économisera un peu en dépenses, mais pour un montant qui est moindre. C'est donc un point d'attention que vous soulevez vous-même : ce report d'index est aussi une mauvaise nouvelle pour la Wallonie.

Vous avez eu une phrase qui mérite que l'on s'y arrête quelques instants pour bien comprendre ce qu'elle signifie. Vous avez dit : « Le report de l'État fédéral – je pense aux discussions quant à la trajectoire d'assainissement budgétaire – affectera l'ensemble des entités ». Là-dessus, cela m'intéresse de vous entendre un peu plus pour bien comprendre ce que vous voulez dire. C'est une information que vous amenez, je ne l'avais pas anticipée et je veux comprendre ce que cela signifie. Vous aviez déjà évoqué, lors d'une précédente commission – cela m'avait ému, cela m'avait même catastrophé –, une forme d'acceptation, sans réagir au fait que la Wallonie allait être largement définancée par les réformes fédérales et beaucoup plus définancée que d'autres Régions, avec cette part antiwallonne et sans doute aussi antibruxelloise implicite, mais ce n'est pas le débat ici.

Vous dites : « Le report pour l'État fédéral va affecter l'ensemble des entités ». Est-ce à dire que le report des possibles efforts, que l'État fédéral entend décider, va modifier la trajectoire budgétaire pour la Wallonie ? Très honnêtement, je pense important, en tout cas cela m'intéresse, que vous puissiez éclaircir cet enjeu.

Qu'en est-il de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? D'autres en ont parlé. Je vois votre hochement de tête explicite. Une projection nous a été présentée, comme alarmante. On voit que ce Gouvernement n'a pas encore conclu son conclave budgétaire ; pourtant, un journal sérieux annonçait il y a 15 jours que la fumée blanche apparaissait. C'était même presque avant le décès du précédent pape. De mémoire, c'était il y a déjà un certain temps. Un autre journal sérieux nous a dit qu'aujourd'hui, manifestement, ils n'ont encore rien. Cela pose la question de la solidarité entre Wallonie et Bruxelles, puisque c'était un point clé et positif affiché au début de la législature. Manifestement, vous avez conclu sans prendre en compte ce qui se discute à cet endroit. Vous nous direz ce qu'il en est.

Le compte provisoire – c'est intéressant de souligner que les chiffres, comme ce fut le cas d'ailleurs déjà l'an dernier et l'année précédente – sont meilleurs que lors du budget voté à l'initial. Vous avez aussi fait la comparaison, mais je vous la laisse pour ce qui concerne celle-là, parce que je voulais affirmer sur la base des informations que vous donnez que cela renforce encore la détérioration du solde que vous avez au crédit, ou plutôt au débit de ce Gouvernement.

Ce Gouvernement dit qu'il faut faire des efforts importants, et il met en difficulté un certain nombre de secteurs au nom d'un retour à l'équilibre budgétaire. Dans les faits, on se rappelle que, lors du budget initial, vous avez dégradé le solde SEC et vous l'avez dégradé encore un peu plus que ce que nous pensions, puisqu'il s'avère meilleur en définitive pour l'année 2024 que ce qui était prévu – au moins 38 millions, si j'ai bien calculé.

Quatrième observation – c'est une question également –, je voulais revenir sur les taux d'intérêt. J'étais plutôt étonné négativement de l'information que vous avez donnée quant aux taux auxquels ont été conclues les dernières tranches d'emprunt. Que la Wallonie puisse mener à bien son programme de financement est toujours quelque chose que l'on regarde a priori positivement. Toujours est-il qu'il faut voir les conditions.

Vous avez raison d'évoquer – personne ne peut démentir le point – un contexte économique mondial incertain compte tenu de lignes politiques absolument non prévisibles à la tête d'une puissance mondiale que constituent les États-Unis. Néanmoins, la Cour des comptes nous indiquait que l'on était – peut-être est-ce vous qui l'avez dit lors du débat budgétaire, c'est en

tout cas ce que j'avais noté –, en 2024, avec des emprunts au taux de 3,57 % en moyenne, c'est-à-dire à un moment où la Banque centrale européenne avait resserré les conditions du crédit – vous y avez d'ailleurs fait référence. Pour rappel, on était à 4 % au niveau du taux directeur en juin 2024, lorsque la Banque centrale a atteint le niveau le plus haut dans la conjoncture récente. Depuis ce moment, elle a, à sept reprises, diminué de 25 points de base son taux. On était le 17 avril à 2,25 points taux de base au niveau du taux directeur.

Je sais que le taux directeur n'est pas le taux auquel la Wallonie finance, mais c'est quand même une indication de la conjoncture macrobudgétaire et même plutôt macrofinancière. On est à 4 % en juin 2024, on est quasi à la moitié au niveau du taux directeur en avril 2025. Or, alors que le taux de financement en 2024 pour la Région était de 3,57 %, vous nous amenez aujourd'hui un emprunt à 4 %, et je me dis : « Mais pourquoi conclure à 4 %, c'est-à-dire à un taux supérieur au taux moyen de l'année dernière alors que, entre-temps, la conjoncture au niveau du taux directeur de la Banque centrale européenne s'est fortement améliorée ? »

C'est vraiment quelque chose qui nous a interpellés lorsque nous avons écouté votre présentation. On y reviendra plus dans le détail lors du débat d'ensemble, mais puisque vous avez amené l'information, j'ai voulu challenger le contenu qu'elle représente.

J'en viens alors à quelques éléments qui ne sont plus des éléments du cadre macrobudgétaire, mais qui sont plutôt des éléments d'appréciation et de questionnement politique.

Vous avez à nouveau, aujourd'hui, mis en scène la très grande difficulté budgétaire de la Wallonie, mais il ne faut jamais oublier que la situation, vous la dégradez. En parallèle – vous assumez le choix, ce n'est pas le problème, mais il convient alors de ne pas transformer l'information –, vous avez une réforme fiscale de 250 millions d'euros de droits d'enregistrement avec donc une très bonne nouvelle pour les vendeurs qui ont pu ainsi vendre plus cher des biens immobiliers, les maisons d'habitation.

Sans compter, puisque M. Bastin y faisait allusion, la comparaison avec la Flandre qu'il convient toujours de très fortement relativiser puisqu'une très large partie du marché immobilier wallon se situe dans des prix d'achat ou de vente – selon le point de vue – qui sont dans une autre commune mesure que les prix que l'on pratique dans la très grande majorité du territoire flamand.

On va encore dépenser 80 millions d'euros demain pour la TMC, 80 millions d'euros sur la législature. Convenons donc que pour une Région qui est en très grande difficulté, cela tranche un peu. Je trouve qu'il serait intéressant que le récit soit un peu mis au goût du jour pour qu'au minimum il y ait une objectivité et une honnêteté intellectuelle dans le débat par rapport à la prise en compte de ces éléments.

Quelques éléments encore : un investissement opportunément opéré pour rattraper le retard de la cybersécurité. Je ne vais pas le développer largement ici, puisqu'on l'a évoqué pendant l'après-midi. L'administration avait tiré la sonnette d'alarme sur les failles de la cybersécurité. Le Gouvernement, lors de l'initial, manifestement, n'en a pas tenu compte. Il corrige ici opportunément le tir.

Une aumône de 5 millions d'euros est prévue pour la biodiversité. Elle est bonne à prendre. Cela ne rattrape pas les 18 millions d'euros qui ont été enlevés lors du budget initial, avec des impacts d'abord sur les politiques très concrètes qui sont menées. Je pense en particulier aux plantations, par exemple.

Nous verrons ce que la ministre fait aussi sur le terrain de la reconnaissance des aires protégées et des réserves naturelles. Cela reste à voir.

Toutefois, les coupes budgétaires se font aussi sentir au niveau de l'administration. Le DNF s'exprimait ou amenait un ensemble d'éléments très concrets, il y a quelques jours, dans le débat public : les plantations, mais aussi le fonctionnement de base de l'administration, avec des risques pour M. et Mme Tout-le-Monde, la prévention des incendies, la prévention des tiques pour prendre deux exemples que je trouve assez parlants et qui ont été évoqués ici. Cela rejoint, avec d'autres conséquences, ce que nous voyions déjà il y a quelques semaines dans d'autres administrations mises plus qu'à la diète lorsqu'il s'agit de ne plus pouvoir financer les produits d'entretien, le passage de l'autosécurité des véhicules ou le papier WC, pour prendre les exemples qui avaient été évoqués alors.

Trois, prendre en compte les surcoûts pour la création de places en crèche constitue aussi un point positif, mais cela ne donnera aucune place supplémentaire.

On tient mieux compte du prix. Il faut le faire. Néanmoins, ne laissons pas penser qu'il y aura des places supplémentaires avec cette mesure. Nous sommes donc très loin des promesses de campagne qui avaient été faites sur ce terrain. J'espère néanmoins que les choses pourront encore s'améliorer en cours de route.

Pour le reste, et surtout sur base de ce que le Gouvernement a communiqué, l'ajustement budgétaire confirme les déséquilibres profonds du budget initial.

L'un ou l'autre bémol que vous avez amenés, et je vous remercie pour les informations partagées sur l'allocation loyer, c'était un engagement de la ministre de prendre en compte le coût réel de 917 000 euros par

mois. On arrive à 11 millions d'euros sur l'année, il en manquait six.

Je partage, et pour cause, le rappel de l'incompréhension de la non-transmission par la ministre de sa note juridique relative à cet enjeu. Un recours est pendant à la CADA. J'espère que, bientôt, nous pourrons disposer de cette note dont aucun motif ne me permet de comprendre la confidentialité.

Les SAACE, vous l'avez évoqué, constituent également un point positif.

Pour les primes, par contre, on ne voit pas très clair parce que vos décisions ont conduit à une bulle d'une intensité inédite en février dernier.

La conséquence de la cyberattaque est que l'administration a 60 jours de plus pour répondre et analyser les dossiers puisque, par définition, elle a été mise en incapacité de travailler, en tout cas pour partie. La note est donc sans doute reportée de deux mois, mais cela ne résout rien à l'équation budgétaire.

En dehors de ces quelques précisions que vous avez apportées, les constats sont fort semblables, malheureusement, à ceux sur le budget initial. Les enjeux écologiques – qu'il s'agisse de la mobilité, de l'énergie, de l'alimentation, de l'économie circulaire – restent largement périphériques. Au passage, d'ailleurs, il n'y a pas un euro pour le plan Air-Climat-Énergie. Le Gouvernement a fait grand cas de l'actualisation ou de la priorisation du plan. Pas un euro n'est donné. Il n'y a d'ailleurs aucune information sur la priorisation. C'était dans les notifications que nous avons reçues en retard ce matin. Le Gouvernement a communiqué avec trompettes sur le dégel de ce qui avait été décidé dans le passé. Il annonce une priorisation, mais il n'y a pas un mot de la décision prise sur la priorisation. Nous devrons donc à nouveau vous réinterroger, puisque le Gouvernement n'a pas jugé bon de mettre en annexe les décisions qu'il avait prises.

Idem pour le groupe TEC, d'ailleurs. On ne voit pas d'information particulière dans cet ajustement. On peut sans doute en déduire que les choses restent en l'état – ce qui veut dire, en fait, avec bon nombre de projets à l'arrêt. Je pense notamment aux projets d'infrastructures, les bus à haut niveau de service. Ne parlons pas de l'extension du tram – nous en discuterons encore demain en commission. C'est aussi le projet de redéploiement de l'offre qui a été mis au frigo depuis maintenant plusieurs mois, avec notamment l'arrêt de processus qui étaient en cours à Ath. Là-dessus, les convoyeurs attendent, mais nous craignons le pire.

Ce sont les associations qui restent les victimes du budget puisqu'un tiers des subventions dites facultatives restent en ligne de mire du Gouvernement sans que l'on voie clair sur l'endroit où la foudre va tomber. Cela reste quelque chose de très obscur, aujourd'hui. Cela ne manquera pas d'alimenter des questions orales et également, bien sûr, les travaux budgétaires lors de l'ajustement. C'est l'augmentation des inégalités d'injustice, en particulier dans le secteur du logement, en particulier dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle, avec une série d'opérateurs mis en graves difficultés, et bien plus encore dans la lutte contre le sans-abrisme. Cela reste une décision que nous n'avons pas comprise dans les choix que le Gouvernement a posés. Ici non plus, aucun revirement finalement, et le doute s'amplifie pour 2026.

Le définancement des communes se poursuit également. Il ne faut pas décrire ici l'augmentation des problèmes, qui va par ailleurs encore s'accroître compte tenu de la réforme que prépare le Gouvernement fédéral, avec un impact beaucoup plus grand en Wallonie, et donc pour les CPAS et a fortiori pour les communes wallonnes. Y a-t-il une volonté du Gouvernement de prendre à bras-le-corps ces enjeux-là, ne fût-ce que pour que les articulations avec les opérateurs publics régionaux s'organisent correctement ? Je pense en particulier aux opérateurs en matière de formation et d'accompagnement, outre le soutien aux communes et aux CPAS.

Je ne reviens pas sur l'administration puisque j'en ai parlé. Vous n'avez pas évoqué l'accord non marchand. Reste-t-on toujours avec cette date au-delà de la moitié de la législature ?

Par contre, j'ai été étonné qu'il n'y ait pas de réduction du budget du Parlement wallon, puisque le Gouvernement fédéral a annoncé des restrictions en la matière dans un accord Arizona qui n'existait pas au moment du budget initial. Je pense en particulier à l'impact sur les pensions. Si les réformes sur les pensions sont faites comme le Gouvernement les annonce, cela veut dire, à l'instar de ce qui se passe pour les profs d'université ou pour les magistrats, un impact important pour les pensions des parlementaires et dès lors des économies à faire pour la caisse de pension. Il y a là certainement des millions à trouver.

Enfin, qui paie ? Cela a été implicitement évoqué dans l'une ou l'autre des questions précédentes. Il y a donc 58 millions en recettes et 58 millions en dépenses, puisque, globalement, la trajectoire reste inchangée, vous l'avez évoqué. Or, les montants que vous avez cités en crédits de liquidation semblent dépasser ces 58 millions. Y a-t-il de mauvaises nouvelles qui ne sont pas encore connues dans des départements qui seraient spécialement mis à contribution pour financer parfois des engagements déjà pris par les ministres ? On a évoqué l'un ou l'autre, ou de nouveaux développements.

Peut-être pouvez-vous faire un point sur le Plan de relance puisque, si j'ai bien compris, il va payer la prise en compte du surcoût pour les places en crèche. Là, il y a manifestement un élément d'explication, mais j'ai le sentiment d'avoir additionné des chiffres au-delà des

58 millions. Il y a dès lors des moins qui n'ont pas été évoqués ici. C'est peut-être au Parlement qu'ils se trouvent, mais alors on sera heureux de l'entendre.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, merci pour l'intérêt porté à ces discussions budgétaires. Pour faire court, je vais me concentrer uniquement sur les questions et volontairement passer les assertions et les avis divergents parce que l'on ne va pas converger nos points de vue sur la politique de développement de la Wallonie. On a clairement des modèles et des logiciels différents, on a déjà eu l'occasion d'en débattre largement sur le discours de l'état de la Wallonie, et l'on en débattra assez régulièrement.

Une remarque technique néanmoins sur les soldes budgétaires, en disant que l'on a dégradé la situation. Cela s'adresse à une remarque de Mme Morreale, car j'entends que vous dites que le solde de financement s'était dégradé de 70 millions en solde SEC par rapport à ce qui était prévu…

(Réaction de Mme Morreale)

Moi, je le précise, justement, parce que je pense que c'est très important.

Mme Christie Morreale (PS). – Juste pour dire que ce n'est pas cela que j'ai dit.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – C'est très bien de préciser, mais vous avez dit que l'on avait dégradé la situation budgétaire.

Mme Christie Morreale (PS). – Vous avez plombé le déficit de 77 millions d'euros.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – C'est important de clarifier la situation. Par rapport à la trajectoire à politique inchangée en solde SEC, une diminution s'est détériorée de 70 millions entre les deux exercices. Par contre, il s'est amélioré au niveau du solde de financement net de 70 millions. Or, comme vous le savez – je le dis d'ailleurs depuis longtemps, depuis que je suis au Budget –, le problème majeur de la Région est actuellement son endettement et non son solde SEC. Le focus est majoritairement sur ces éléments.

Par rapport à la question sur la politique du Fédéral, M. Hazée et Mme Morreale ont évoqué la politique budgétaire du Fédéral et l'accord qui en a découlé. C'est clair qu'il n'y avait pas encore de décision prise qui nécessite de revoir la politique budgétaire pour l'année 2025, puisque pour rappel ici on parle bien de l'ajustement budgétaire 2025. Par contre, les notifications budgétaires 2025-2029 du Fédéral prévoient qu'à l'avenir les prestations sociales et les salaires des fonctionnaires seront indexés trois mois après avoir dépassé l'indice pivot. Les prestations sociales passeraient donc d'un à trois mois et les salaires des fonctionnaires de deux à trois mois après le dépassement de l'indice pivot.

Comme la prochaine indexation aurait lieu en 2026, la question n'a actuellement pas d'impact sur le budget de la Région wallonne. Je parle bien du budget 2025. Le point est actuellement soumis à discussion du Comité A : les différentes entités et les différents corps constituants de ce comité discutent de cette situation.

Par rapport à la clé de répartition des efforts entre entités et le report d'une demi-année des efforts budgétaires du Fédéral, les efforts seraient alors plus importants à faire pour l'ensemble des entités pour les années à venir, sur une trajectoire en sept ans. Mais à cet égard, comme indiqué, j'attendrai le retour de la Commission européenne, notamment par rapport au plan déposé par la Belgique.

Par rapport à la question sur les 10 millions d'euros de la cybersécurité, je me permets de détailler : les 10 millions d'euros ne sont pas simplement pour la cybersécurité, ce sont 10 millions d'euros qui viennent compléter les éléments et les moyens déjà alloués dans les budgets IT pour la cybersécurité.

De manière non exhaustive, plusieurs actions sont prises avec des montants précédemment inscrits au budget et verront le jour dans les prochaines semaines ou sont déjà en cours, notamment :

- la création d'une équipe-projet dédiée à la cybersécurité au sein du SPW MI ;
- le renforcement du SOC – *security operations center* – afin de surveiller en temps réel l'état du réseau régional et prévenir toute nouvelle attaque ;
- l'accord TOP 3, qui comprend un volet spécifique qui permettra aux pouvoirs locaux de réaliser leur transformation numérique et cofinancera les projets renforçant la digitalisation, notamment dans la cybersécurité – cela représente 5 millions d'euros dès 2025 – ;
- 700 000 euros pour la coupole Cyberwal – Cyber Security for Wallonia –, dont l'objectif est de promouvoir la recherche, l'innovation et la formation en cybersécurité, en lien notamment avec le programme Digital Wallonia 4 Cyber. Cyberwal est également un centre de tests repris dans l'initiative DIANA, un incubateur technologique de l'OTAN ;
- associé à cette coupole Cyberwal, le projet de recherche CyberExcellence, porté par plusieurs universités et centres de recherche et financé à hauteur de 26 millions d'euros via le Plan de relance. Ce projet finance 60 chercheurs et

permet une collaboration avec plus de 35 entreprises.

Par rapport à la question sur les crèches, au niveau des chiffres de 16,2 millions d'euros qui ont été dégagés pour atteindre au total 23 millions d'euros pour 2025, ces moyens permettent d'augmenter de 5 000 euros les moyens pour la création de places dans le volet européen. Ces 5 000 euros s'ajoutent aux 5 000 euros déjà débloqués fin 2024, comme j'ai pu le présenter.

(Réaction d'un intervenant)

Oui, par place.

Pour le volet wallon, on l'augmente de 10 000 euros par place. Cela sert à ce que les projets ne soient pas abandonnés. J'ai bien entendu M. Hazée qui disait que cela ne créera pas de nouvelles places. En tout cas, cela empêchera qu'il y en ait encore moins qui se créent. Il faut aussi le souligner. Cela permettra d'éviter l'abandon de projets, et de combler les surcoûts constatés et les sonnettes d'alarme tirées par rapport à ces projets.

Par rapport à la question sur les petits commerces, il est erroné de dire qu'il n'y a plus rien du tout pour les petits commerces puisque les projets PRW visant les aides aux commerçants sont toujours d'actualité. Les moyens sont d'ailleurs encore prévus en 2025.

Concernant les primes Énergie, il s'agit bien de 40 millions d'euros en plus du budget inscrit à l'initial 2025 afin de faire face à une partie des stocks des primes non payées pour les années 2023 et 2024, comme j'ai pu le dire dans la présentation initiale.

Sur la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, qui viendra prochainement au GW, celle-ci vise à anticiper la réforme prise au Fédéral concernant les allocations de chômage. Les concertations sont également en cours, comme vous avez pu certainement en prendre connaissance, entre le ministre Jeholet et les ministres Desquesnes et Coppieters, pour optimaliser les relations entre le FOREm et l'ensemble des acteurs ainsi que les CPAS.

Par rapport à la question de Mme De Bue sur la trajectoire budgétaire et le lien avec le PRW, nous avons uniquement réorienté 10 millions d'euros du Plan de relance pour la cybersécurité. Concernant les autres leviers pour maintenir la trajectoire, il y avait la partie « opérations de trésorerie » que j'ai pu détailler pour environ 170 millions d'euros, et ce afin de soulager les besoins de financement de la Région wallonne et de corriger en partie la surévaluation des moyens accordés aux UAP ces dernières années par rapport à leurs dépenses réelles. De plus, comme je l'ai dit, un travail plus fin a été réalisé par l'ensemble des ministres avec des réallocations. Les tableaux seront disponibles pour les discussions budgétaires aux alentours de la semaine du 10 juin. Vous aurez évidemment tous les détails à ce moment-là.

Sur les mesures de solidarité entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme indiqué dans la présentation, la Région wallonne fait déjà, dans la trajectoire de l'accord de gouvernement, des efforts plus importants que la Fédération Wallonie-Bruxelles pour respecter la trajectoire en sept ans. C'est au vu de la rigidité du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ici, de nouveau, on est dans le cadre d'un ajustement budgétaire.

Je suis d'ailleurs membre aussi du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On y discute assez régulièrement des enjeux, mais croyez bien que le travail budgétaire pour l'ajustement se poursuit. Il devrait se clôturer dans les jours, voire les semaines qui arrivent.

La situation, aujourd'hui, est ce qu'elle est. On fait déjà pas mal d'efforts, on n'est pas encore en discussion pour savoir qui devra ou pas faire des efforts supplémentaires pour la suite. Il n'en est pas actuellement question.

Au niveau de la question sur la biodiversité, comme indiqué dans mon intervention, la ministre Dalcq viendra dans les toutes prochaines semaines au Gouvernement avec son Plan de restauration de la nature. Il me semble plus légitime de la laisser présenter ce plan une fois qu'il sera entériné par le Gouvernement avant de discuter plus en détail, ici, de ses éléments.

Sur la question du compte provisoire 2024, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris le point de votre question. Actuellement, les résultats sont à chaque fois meilleurs. Je n'ai donc pas compris le sens de ce que vous voulez expliquer.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je me permets, avec l'accord du président, d'interagir. C'était une observation sur l'information que vous avez donnée. Le compte est meilleur ; dès lors, l'écart par rapport à votre solde de 2025 augmente. C'est simplement mécanique. On regardera cela avec les chiffres, parce que j'ai pris les chiffres au vol.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – On pourra y revenir un peu plus en détail.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – L'écart par rapport à votre budget 2025 augmente forcément.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Je pensais que vous faisiez le lien avec le fait que l'on demandait des efforts en parallèle, alors que les résultats sont à chaque fois meilleurs que ceux que l'on annonce. Je dois avoir mal compris votre

question. On pourra y revenir un peu plus en détail, le cas échéant.

Sur la question des taux d'intérêt, toute une série de facteurs entre en ligne de compte pour la définition d'un taux. Vous en avez cité toute une série. Comme je le disais, la Région wallonne a réalisé deux émissions obligataires de taille benchmark la semaine passée, pour un total de 1,7 milliard d'euros. La première émission a été réalisée pour un montant de 1 milliard d'euros, avec une maturité de sept ans. Sur cette maturité de sept ans, on a eu un taux de 3,159 %. La seconde a été effectuée pour 700 millions d'euros, pour une maturité de 18 ans. Le taux était de 4,038 %. Cela dépend des conditions que l'on met. La baisse des taux directeurs vise surtout à soutenir l'économie à court terme, mais n'entraîne pas automatiquement une baisse des taux sur le plus long terme si les marchés restent inquiets par rapport à l'avenir. On peut dire que c'est un peu le cas pour tout ce que j'ai pu expliquer précédemment.

La Région wallonne se finance sur base des taux OLO qui sont les taux des obligations d'État belges. Il s'agit de taux de long terme, donc à des durées de plusieurs années. Comme indiqué, les taux de long terme dépendent de nombreux autres facteurs : anticipations d'inflation, incertitudes économiques, primes de risque, politique budgétaire et contexte international. Pour les deux émissions de la semaine passée, la Région s'est financée aux taux OLO plus une marge dans les balises du CORET dans un contexte, comme je l'ai expliqué, complexe et marqué par l'incertitude.

Au niveau de la question sur l'OTW, vous ne manquerez pas de revenir un peu plus en détail dans la commission ad hoc. Vous l'avez d'ailleurs souligné. Ce que je peux souligner, c'est que le ministre Desquesnes va revenir en détail très prochainement au Gouvernement dans le cadre du nouveau contrat de service public de l'OTW. Toutes ces questions seront d'actualité à ce moment.

Au niveau du PRW, les provisions PRW n'ont pas fait l'objet d'une modification à l'ajustement, si ce n'est, comme je le disais, le financement des moyens pour la cybersécurité, soit 10 millions d'euros.

Sur les accords du non-marchand, le ministre Coppieters travaille actuellement avec les partenaires sociaux à l'évaluation des accords précédents, sur la base de ce qui est d'ailleurs prévu dans la Déclaration de politique régionale. Pour rappel, les 260 millions d'euros sont maintenus. Parallèlement, le ministre Coppieters travaille sur la pénurie et l'attractivité des métiers de l'accompagnement du soin.

Voilà, j'ai tenté de répondre à l'ensemble des questions. Comparer un chiffre de sous-traitance sur plusieurs années au FOREm avec le chiffre budgétaire que j'ai annoncé pour une année, je considère que c'est comparer des pommes et des poires.

M. le Président. – Au niveau des répliques, je rappelle qu'il y a 10 minutes pour les groupes de l'opposition et cinq minutes pour les groupes de la majorité.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je vous remercie pour les réponses, notamment sur l'utilisation des 10 millions d'euros pour la cybersécurité. J'ai eu des réponses là-dessus.

Pour le reste, je sens qu'il faut que nous attendions les informations pour approfondir et savoir si cet ajustement budgétaire est un rendez-vous manqué, si les engagements pris par les ministres seront respectés et si les promesses qu'ils ont faites – et que nous avons soigneusement collationnées à l'occasion des questions que nous avons posées dans l'exercice de notre travail au cours de ces derniers mois – seront rencontrées. Nous aurons la réponse le 10 juin et nous avons hâte de voir si vous avez récupéré une partie des problèmes qui ont été relevés et des choix idéologiques que vous avez posés.

Vous évoquiez une rigueur budgétaire importante, mais pour nous, elle est à géométrie variable. Vous parlez de la culture de l'évaluation, mais je vous l'ai dit à chaque fois que l'on a discuté de budget ensemble : quand vous créez des dispositifs à plusieurs centaines de millions d'euros, qui entraînent des diminutions majeures de recettes, mais que vous ne procédez pas à l'évaluation de ces dispositifs ou que vous refusez même une évaluation de ces dispositifs, cela ouvre la porte à toutes les dérives ou à tous les effets d'aubaine qui nous empêcheraient de les corriger.

Je n'ai pas eu de réponse sur les allocations familiales. J'espère que vous ne suivrez pas la voie du Fédéral, puisque le MR et les Engagés ont décidé au Fédéral de faire un saut d'index en passant de un à trois mois, notamment sur les allocations pour personnes handicapées. Ce n'est pas glorieux, vous en conviendrez. Il y avait d'autres choix budgétaires à faire en termes de diminution que de s'attaquer aux personnes en situation de handicap, qui ne suivront pas le taux d'index. J'espère – et je me tourne vers les Engagés – que vous serez attentifs, si cela n'a pas été le cas, à ce que les allocations familiales soient bien indexées, contrairement à ce que vous avez décidé au Fédéral pour les différentes prestations sociales, comme le ministre-président l'a évoqué.

(Mme Mauel, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je voudrais remercier également le ministre-président pour ses réponses à

toutes les questions qui lui ont été adressées. De ses réponses, je retiens quelques éléments sur lesquels je voudrais intervenir.

Je me réjouis des accords tant du Gouvernement Azur que du Gouvernement Arizona, parce que ce sont des accords de gouvernement cohérents et qui visent véritablement à opérer certaines réformes indispensables pour le bon fonctionnement de notre État, pour le bon fonctionnement de la Belgique, mais aussi pour l'avenir de notre pays et de la Wallonie.

C'est aussi un gouvernement qui pense aux générations futures en maintenant des services publics et surtout, aussi, par la maîtrise budgétaire. Parce que je crois que l'on a une grande responsabilité par rapport au budget et, comme le ministre-président l'a encore évoqué dans sa réponse, par rapport à la problématique de l'endettement. C'est véritablement à cela que l'on doit s'attaquer et je voudrais vraiment souligner toute la responsabilité et le sérieux du Gouvernement.

Je ne comprends pas comment on peut encore critiquer – c'est encore apparu dans les différentes interventions – les mesures prises concernant les droits d'enregistrement. On répare une injustice criante, on s'aligne sur les autres Régions du pays et l'on crée du pouvoir d'achat. On permet véritablement à de jeunes ménages d'accéder plus facilement à la propriété. Je suis issue de la province du Brabant wallon ; croyez-moi que cette mesure était attendue et produit ses effets sur le terrain. Vous soulignez aussi, par rapport à cette mesure – vous l'avez déjà indiqué, mais je crois qu'il faut le répéter encore –, qu'il s'agit d'une mesure autoportante sur le plan budgétaire.

Concernant les attentes – évoquées par ma collègue du PS – de différents ministres par rapport au budget, par rapport à l'initial et aux montants de l'ajusté, il est normal que les ministres évaluent les véritables besoins qu'ont leurs administrations, mais aussi les politiques à mener, et qu'il y ait une analyse sérieuse des besoins. Je ne vais pas revenir ici sur tout ce que vous avez évoqué, que ce soit pour les crèches, pour l'allocation loyer, pour les SAACE ou pour d'autres structures. Il est important de souligner encore à quel point le Gouvernement s'est engagé dans la culture de l'évaluation et que, à cet ajustement, l'on peut effectivement ajuster en fonction d'une évaluation précise des besoins, pour que chaque euro dépensé le soit de manière efficiente.

Je voudrais vraiment vous remercier, Monsieur le Ministre. Nous irons dans le détail au début du mois de juin, mais nous avons déjà un bon aperçu, en tout cas par les réponses que vous avez fournies, des contours de cet ajustement budgétaire.

Mme la Présidente. – Mme Bluge ne souhaite pas répliquer.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – M. Hazée a effectivement dit un élément important : si vous considérez l'ajustement budgétaire comme étant un ajustement technique, vu qu'à l'initial, on avait des contradictions politiques importantes, on ne peut pas être d'accord avec un ajustement technique. C'est logique.

Je peux très bien considérer qu'il y a deux types de débats. Il y a le débat politique sur le fond, puis il y a d'autres questions auxquelles vous n'avez pas répondu. Ce sont deux choses différentes. Sur la question des conséquences financières et des conséquences concrètes des mesures que prend votre Gouvernement, l'ajustement budgétaire est aussi un moment de correction de ces politiques. C'est ce qui s'est passé, notamment sur l'allocation de loyer. Je vous dis que votre politique met à mal les communes, que votre politique met à mal le portefeuille des citoyens. C'est aussi l'occasion de corriger votre politique qui ne fait pas ce qu'elle dit. Vous avez prétendu que ce serait un gouvernement sans taxe et ce n'est pas le cas. Soit, je vois que vous ne prenez pas cette occasion-là.

Par rapport aux promesses de votre Gouvernement qui n'ont pas été réalisées, il y a une question à laquelle je n'ai pas entendu de réponse, à moins que ce soit moi qui n'ai pas été attentif. Il s'agit de la question de l'aide économique et des effets d'aubaine. Une réforme avait été annoncée par M. Jeholet et devait « montrer le bout de son nez », si je puis dire, au mois de juin. Là-dessus, il n'y a pas de propositions qui sont faites par votre Gouvernement. Or, c'est bien là une proposition de votre Gouvernement. Là-dessus, pas de réponse.

Un élément a été souligné par M. Hazée, qui est vrai et qui sera probablement débattu, entre autres, cette semaine en Commission de la comptabilité. C'est la question des privilèges des parlementaires, notamment en matière de pensions. Ce type d'économie est un sujet sur lequel le Gouvernement pourrait prendre position, comme cela a été le cas dans la Déclaration de politique fédérale.

Un élément sur lequel vous vous êtes étendu sans donner de vraie réponse, c'est celui des conséquences des choix fédéraux. Là-dessus, au-delà du fait que l'on peut être d'accord ou pas avec les mesures qui sont prises par le Fédéral, on devrait s'attendre à ce qu'il y ait assez rapidement une ligne du temps bien claire reprenant les éléments qui vont nous permettre de sentir les conséquences budgétaires que l'on va avoir au niveau de la Région wallonne. Sinon, l'exercice budgétaire qui se fait en Région wallonne est un exercice qui ne signifie pas grand-chose, puisqu'il y a une épée de Damoclès, voire même plusieurs, qui pèsent sur ce budget et qui vont se traduire en mesures contre les gens.

Dernière considération : par rapport au climat international, on ne peut plus considérer les USA

comme un allié économique. On peut le dire de manière assez franche : au-delà de dire que ce sont des décisions que l'on ne comprend pas toujours, qu'il y a un effet girouette par rapport à Donald Trump, il est clair que ce n'est pas un allié de l'économie wallonne. Il faut être davantage clair sur ce point que l'on ne l'a été jusqu'à maintenant.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Tout d'abord, je voudrais commencer, Monsieur le Ministre-Président, par vous remercier sur les différentes réponses que vous avez apportées, avec pédagogie. J'en veux pour preuve la différenciation entre le solde SEC qui se détériore de 70 millions et, à l'inverse, le solde de financement net qui, lui, s'améliore de 70 millions.

Vous avez essayé de répondre le plus exhaustivement possible aux différentes questions qui vous étaient posées. J'en veux pour preuve, par rapport à la cybersécurité et les différentes ventilations, sur où et comment les différents budgets s'impacteraient, avec – je pense que pour les communes, cela peut être particulièrement intéressant – le projet de TOP 3 et de transformation numérique, avec 5 millions qui sont directement prévus pour cette année 2025.

Je vous remercie également pour les précisions par rapport au budget concernant les petits commerces ou les commerces en centre-ville et la possibilité d'avoir un financement en 2025 dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie. Vous avez aussi donné l'explication par rapport aux primes Énergie et les primes non payées 2023-2024 avec l'impact des 40 millions, tout comme la solidarité avec la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la trajectoire budgétaire et de sa concrétisation, dès lors qu'il y aura la fin du conclave budgétaire chez nos voisins et dans lesquels nous sommes souvent partie prenante, puisque nous sommes députés à double casquette pour 72 des 75 parlementaires d'entre nous, ainsi que de l'annonce du Plan de restauration de la nature qui sera présenté par la ministre Dalcq dans les prochaines semaines.

Je pense que la Wallonie, le Gouvernement, les administrations, les citoyens ont besoin de stabilité et ont besoin d'un cap. Par cet ajustement budgétaire, vous confirmez ce cap tel qu'il avait été initié lors du budget. Bien sûr, il y a des questions de projet de société qui peuvent nous dissocier entre majorité et minorité ; c'est ce qui fait également la vivacité démocratique, mais nous n'avons pas besoin non plus de girouettes et de poules qui courent sans tête. Au contraire, c'est un projet bien ancré, avec une concrétisation budgétaire qui doit se marquer, dans un contexte extérieur qui s'impose à nous. Que l'on considère les États-Unis comme un partenaire ou non – l'administration, c'est une chose ; les citoyens, les entreprises américaines, en sont une autre –, nous avons une géopolitique instable, mais qui n'est pas dans une crise telle que nous l'avons connue durant ces dernières années. Nous n'avons pas non plus d'autre crise, d'où l'intérêt de s'ancrer dans ce cap.

Je voudrais insister par rapport à cette numérisation. Il y a une crise pour le moment avec une injection, mais cette numérisation, ce sont aussi énormément d'opportunités. C'est une administration qui peut se transformer et offrir beaucoup de services à nos concitoyens. Il y a des menaces, mais il y a aussi beaucoup d'opportunités. Soyons positifs et optimistes, même si les périodes d'incertitude n'y incitent pas.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie le ministre-président pour les éléments qu'il a pu partager avec la commission.

Pour ce qui concerne l'État fédéral, notamment cette phrase de tout à l'heure – « le report de l'État fédéral impactera l'ensemble des entités » –, j'avoue que le propos ne me semble pas clair. En tout cas, je ne le comprends pas. J'entends que vous avez indiqué que vous souhaitiez entendre la Commission européenne sur l'évaluation du document.

Le fait que le pouvoir fédéral prenne un autre choix dans sa trajectoire ne me semble pas avoir un effet mécanique sur les autres entités, sauf à le décider et à en faire un choix politique. Je veux alors mettre en exergue la nécessité que la solidarité de la Fédération Wallonie-Bruxelles prime. Finalement, on en viendrait à dire que nous allons être solidaires de l'État fédéral. Vous vous étiez déjà exprimé sur l'impact pour la Wallonie des mesures que l'État fédéral prévoit. Je n'y reviens pas ici. Nous restons avec la Fédération Wallonie-Bruxelles qui crie à l'aide. En tout cas, c'est ce que j'ai entendu en séance plénière il y a quelques semaines maintenant.

Sur les taux d'intérêt, je peux rejoindre l'idée qu'il y ait beaucoup de facteurs, c'est absolument certain. Il ne s'agit pas ici d'être péremptoire. En première approche et à partir des informations que vous avez formulées aujourd'hui et que je ne m'attendais pas à recevoir, c'est a priori étonnant, ce choix qui est fait par rapport aux choix qui ont été faits jusqu'ici, puisqu'il nous conduit à fixer sur une durée très longue un taux de +4 % qui est supérieur au taux implicite moyen actuel de la Wallonie et qui est a priori fort élevé par rapport au mouvement entamé depuis plusieurs mois par la Banque centrale européenne. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans quelques semaines, la Cour des comptes pourra peut-être formuler ses observations à cet égard.

Concernant le solde SEC, c'est bien de celui-là que je parlais quand j'évoquais la dégradation. Le solde budgétaire doit également être regardé puisqu'il impacte l'appel sur les marchés, le cas échéant. L'appel à la BEI aussi, puisque vous l'avez soustraite de l'équation, comme cela avait été fait à l'initial, mais cela reste un choix politique de choisir l'un plutôt que l'autre. Le solde SEC est aussi celui qui permet de valoriser

l'investissement public. C'est aussi celui qui servira de thermomètre aux institutions européennes lorsqu'elles décideront d'activer les règles budgétaires que vous avez adoptées au mois d'avril l'an dernier.

Pour le reste, j'enregistre vos réponses et l'état par définition intermédiaire de nos échanges. Le débat se poursuivra sur base des informations complètes, mais les éléments dont nous disposons aujourd'hui nous laissent penser que cet ajustement confirme les dégâts du budget initial. La grande régression en cours en Wallonie, que j'ai décrite lors de l'État de la Wallonie il y a quelques semaines, se poursuit. Le Gouvernement va malheureusement continuer à faire mal. Nous y reviendrons dans les semaines qui viennent.

Mme la Présidente. – Ceci clôt notre débat.

(Mme De Bue, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Interpellation de Mme Valérie Dejardin à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la gestion postinondations de juillet 2021 »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Dejardin à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la gestion postinondations de juillet 2021 ».

M. Bastin, Mme Mauel, MM. Mugemangango et Mockel se joignent à l'interpellation.

La parole est à Mme Dejardin pour développer son interpellation.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre-Président, vous allez vous dire : « Encore elle et encore les inondations ! ». Je déteste me répéter, mais on n'a pas vraiment le choix. Je ne vais pas vous refaire tout l'historique depuis quatre ans de cette catastrophe naturelle qui a inondé la Wallonie, provoquant ainsi des dégâts matériels et des situations humaines catastrophiques.

Quel que soit le statut des victimes, nous sommes toujours dans une phase compliquée, que ce soit psychologiquement ou physiquement. Aujourd'hui, je reviens vers vous pour avoir des informations concrètes et complètes, pour avoir des réponses à des questions qui se posent depuis quatre ans et sur lesquelles on a peu de réponses, même si je sais que vous et votre Gouvernement travaillez sur la matière.

J'aurais deux questions de manière globale : une question budgétaire et une question économique.

D'un point de vue budgétaire, est-il possible d'avoir, presque quatre ans après, une vision précise de ce que les inondations de 2021, les opérations de réparation – urgentes et autres – des infrastructures et de reconstruction ont coûté jusqu'à présent à la Wallonie ? Sur ces montants, la Wallonie a-t-elle reçu une aide quelconque du Gouvernement fédéral ou de l'Union européenne ?

D'un point de vue économique, a-t-on pu évaluer l'impact de cette séquence sur le PIB wallon ?

Voilà pour mes questions globales. J'en viens à présent à la gestion postinondations. Je vais me permettre de me reposer sur les dernières décisions du Gouvernement pour essayer d'obtenir des explications plus précises.

Le 17 avril dernier, l'ordre du jour du Gouvernement contenait le point suivant : « Inondations de juillet 2021. Recommandations de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie ». Pour rappel, le rapport de la Commission d'enquête chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 a abouti à 144 recommandations. Celles-ci couvrent un large spectre qui embrasse la plupart des compétences wallonnes, mais qui s'adressent également aux autres niveaux de pouvoir.

Je vous remercie d'avoir transmis le tableau de suivi au Parlement. Relativement à celui-ci, vous avez fait le choix de travailler sur trois catégories de recommandations : en cours, terminées ou en continu. Pour certaines, on en est toujours au stade des intentions. C'est le cas, par exemple, pour la gestion dynamique des barrages ou de la révision du cadre légal assurant la prise en compte des cartes d'aléa d'inondation lors de la délivrance des permis d'urbanisme. Sur ce dernier point, on a avancé sur certaines dispenses de permis, mais cela reste pelliculaire par rapport aux enjeux globaux.

Sur ces recommandations qui sont toujours au stade d'intentions, quel est le timing pour que cela devienne des recommandations en cours, voire terminées ?

Le deuxième point concerne les berges et leur financement. On arrive au Gouvernement du 24 avril et votre collègue, la ministre de l'Agriculture, déposait – je salue le fait qu'il y ait eu ce dépôt, même si je le trouve un peu tardif – une « note d'orientation sur la reconstruction résiliente des berges de la vallée de la Vesdre à la suite des inondations de juillet 2021 ».

Que contient cette note d'orientation puisqu'il y a déjà eu des travaux au niveau des berges ? Tient-elle compte de ces travaux ou s'agit-il uniquement d'une note d'orientation sur le futur ? C'est important.

En effet, le Gouvernement avait prévu de mobiliser plus de 450 millions d'euros sur la fiche 319 du PRW. D'après les éléments fournis par votre collègue, 73 % de cette enveloppe ont déjà été engagés :

- l'ensemble des études et des outils sont en place et opérationnels ;
- deux conventions ont été signées avec la SPI : une convention de 16 millions d'euros et une convention de 250 millions d'euros ;
- 51 millions d'euros de soutien ont été attribués aux communes pour les acquisitions ;
- 12,6 millions pour les provinces ;
- 3,2 millions pour la remise à ciel ouvert du Rhuyff, à la confluence avec la Vesdre à Limbourg.

Si les comptes sont bons, cela fait environ 333 millions d'euros consacrés à la mise en œuvre de la fiche 319. Qu'en est-il du solde de 120,178 millions d'euros qui devrait, logiquement, rester sur la fiche 319 ? À quoi ont-ils ou seront-ils utilisés ? Est-ce l'objet de la note d'orientation ? Quand seront-ils engagés ? Selon quelles priorités ? Quelles garanties peuvent avoir les communes et leurs habitants par rapport à cette utilisation de l'enveloppe ?

Relativement aux actions prévues avec la fiche 319, pouvez-vous faire le point sur leur état d'avancement et principalement la mise en œuvre de la deuxième convention signée avec la SPI ? En effet, le cadencement des liquidations devait aller de pair avec le cadencement des travaux.

Sur les 250 millions d'euros prévus dans la deuxième convention, combien de millions d'euros ont-ils effectivement été liquidés à la SPI aujourd'hui ? À combien s'élèvent les dépenses engagées par la SPI dans le cadre de cette deuxième convention ? Endéans quel délai la SPI devra-t-elle mobiliser le solde de cette enveloppe ? Le comité d'accompagnement se réunit-il régulièrement ? Quelle est la teneur des rapports remis au Gouvernement sur le sujet ? Quels sont les travaux réalisés grâce à elle ? Comment s'organise la concertation entre les acteurs concernés : DCNN, SPI, SPW TLPE, les communes et les riverains ?

Nous avons également appris, par un courrier du 30 avril – je cite aussi ce qui est positif, Monsieur le Ministre-Président, vous le noterez –, la mise en place d'une structure de concertation entre les communes, l'administration, la SPI et le Gouvernement. Est-ce bien la structure annoncée par votre collègue en janvier dernier ? Comment vont se dérouler les réunions de ces structures de concertation, dont la première réunion a lieu le 22 mai, si je reprends le courrier reçu par les bourgmestres ?

En outre, à la faveur du budget, vous nous avez indiqué que, en 2025, 120 millions d'euros seraient consacrés à la mobilisation de cette fiche. Ce montant est-il confirmé à la faveur des travaux de l'ajustement ?

À la suite de la réunion du 24 avril, la presse titrait : « Le Gouvernement annonce le début des grands chantiers dans la vallée de la Vesdre ». Quels sont exactement ces grands travaux ? Pour quel montant ? L'agenda cité pour les communes année par année est-il bien correct, puisque nous n'avons pas d'informations à ce stade dans les communes ?

Après le financement, les berges et la Commission d'enquête, il y a la concertation. Vous savez que cela nous tient à cœur. Cet article précisait que les concertations avec les communes seraient systématisées. Est-ce bien à cette réunion du 22 mai que vont commencer ces concertations ? Est-ce uniquement avec les bourgmestres des communes sinistrées ou est-ce élargi à la vallée de la Vesdre, et donc à l'ensemble des communes du bassin-versant ?

Enfin, un élément majeur sur lequel nous attendons le Gouvernement porte sur le soutien opérationnel aux communes dans le cadre de la mise en œuvre des éléments du schéma Vesdre. Aujourd'hui, c'est toujours compliqué. Il est toujours difficile d'avoir des décisions sur une commune qui n'ont pas de répercussion sur les communes qui se trouvent aux alentours ou dans la vallée. Aujourd'hui, pour nous, les mêmes maux provoqueront quasi les mêmes dommages, si pas pire à en croire certains. Sur le terrain, on est nombreux à plaider pour qu'il y ait une coordination indépendante sur l'ensemble du bassin de la Vesdre. Je sais aussi que vous avancez sur le sujet. On pense que, sans cela, nous revivrons les mêmes catastrophes. Le modèle du Commissariat à la reconstruction recueille un large assentiment. C'est vers un tel pilotage qu'il faut aller.

Où en êtes-vous dans cette réflexion ? Êtes-vous prêt à mettre en place cette structure de coordination indépendante afin d'assurer une reconstruction cohérente du territoire, d'assurer la mise en œuvre effective des différentes études et d'assurer une gestion post-inondation efficace ?

Je sais, Monsieur le Ministre, que toutes ces questions ne vous sont pas directement adressées. Maintenant, c'est arrivé dans votre Commission, vous êtes ministre-président et il y a quatre ministres qui s'occupent des inondations. Désolée d'arriver chez vous à 20 heures 03 avec ces questions. J'espère en tout cas que nous pourrons avoir des réponses concrètes et précises. Nous sommes quatre ans après. Derrière les inondations, il y a des personnes, des entreprises, des habitants et un espace naturel important. C'est véritablement la vie d'une vallée qui est en jeu.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bastin qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, comme l'a évoqué Mme Dejardin, les inondations de juillet 2021 restent gravées dans toutes les mémoires, en particulier dans la vallée de la Vesdre, mais aussi dans celles de l'Ourthe ou de l'Amblève. Elles ont marqué nos territoires, nos concitoyens, nos mandataires, constituant un tournant dans la prise de conscience de l'impact concret du changement climatique. La Commission de l'aménagement du territoire mène, depuis plusieurs semaines, un important travail d'auditions sur ce thème de la résilience.

Durant la précédente mandature, la Commission d'enquête chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations, pour la création de laquelle mon groupe avait ardemment plaidé, a mené un travail important d'auditions et de réflexion qui a abouti à pas moins de 144 recommandations. Le Gouvernement précédent a entamé la mise en œuvre d'une partie de ces recommandations et votre Gouvernement, Monsieur le Ministre-Président, a repris, continué et approfondi cet ouvrage. Votre Gouvernement, en date du 17 avril, a fait le point sur l'état d'avancement des travaux. Ainsi, je me permets de vous poser quelques questions dans ce cadre.

Pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de tout ou partie de ces 144 recommandations ? La mise en œuvre de certaines d'entre elles rencontre-t-elle des difficultés particulières ? Pouvez-vous faire le point sur les recommandations qui demandent une coordination avec les autres niveaux de pouvoir ? Enfin, disposez-vous d'un calendrier des prochaines échéances importantes de cet important dossier qui est appelé à occuper notre Parlement bien au-delà de cette mandature ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Mauel qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre-Président, il est tout d'abord essentiel de rappeler que notre responsabilité est d'éviter tout raccourci ou procès d'intention.

Je m'en tiendrai alors à quatre points.

Premièrement, sur les moyens engagés, le Gouvernement n'a pas attendu pour mobiliser des montants inédits. Plus de 450 millions d'euros ont été inscrits dans la fiche 319 du Plan de relance pour la reconstruction des berges et la résilience hydrologique. À ce jour, plus de 73 % de l'enveloppe sont engagés, avec des chantiers concrets, des conventions signées et des outils opérationnels déployés. Par ailleurs, la note d'orientation s'inscrit sur une logique d'ajustement, de coordination et de cohérence interinstitutionnelle.

Deuxièmement, sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête, il est inexact pour nous de laisser entendre que les choses stagnent. L'ensemble des 144 recommandations est en cours d'implémentation, certaines achevées et d'autres en phase continue. Conformément à la méthodologie validée collectivement, certaines réformes nécessitent un cadre légal à adapter, mais les avancées sont réelles, tangibles et progressives.

Troisièmement, sur la coordination avec les communes, une réunion est prévue le 22 mai. Néanmoins, la concertation ne se limite pas, elle se construit au quotidien et est évidente. Il est évidemment souhaitable d'aller vers une gouvernance plus intégrée à l'échelle du bassin-versant. Mais simplifier les enjeux à une absence de pilotage n'est pas juste. Une structure de coordination intercommunale est bien à l'étude, comme annoncé par le ministre compétent.

Quatrièmement, la directive Inondations respecte l'échéancier européen et a été adoptée en décembre 2024 ; la cartographie des zones à risque est en cours d'actualisation. Ce travail technique minutieux est indispensable à la crédibilité des plans de gestion et des décisions d'urbanisme.

Les autorités communales d'Eupen se sont aussi récemment interrogées sur les investissements annoncés par la Wallonie dans le cadre du Plan de relance 2025-2029 pour la protection contre les inondations, notamment en ce qui concerne les travaux prévus localement. Leur nature précise le montant qui sera alloué à Eupen. Pour ceci, j'ai posé des questions écrites aux ministres compétents.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mugemangango qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, quatre ans après la tragédie des inondations dans le bassin de la Vesdre, il ne s'agit plus seulement de répondre à l'urgence. Nous sommes désormais engagés dans la phase décisive de reconstruction. Aujourd'hui, je vais centrer mon intervention sur quatre chantiers essentiels pour soutenir nos bourgmestres et nos équipes communales qui portent sur leurs épaules la lourde responsabilité de redonner vie à nos villages et à nos quartiers.

Tout d'abord, le financement. Souvenons-nous que, contrairement à d'autres États, notre Gouvernement fédéral a choisi de faire porter l'effort sur la Région wallonne sous la forme d'un prêt plutôt que d'octroyer une aide directe et non remboursable. Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous nous dire précisément quel est le montant de ce prêt ? À quel rythme il doit être remboursé, avec quel taux d'intérêt et quelle est son échéance ? Par ailleurs, il y en a un second souscrit auprès des assureurs. Où en est-on quant au remboursement de ce prêt ?

Ensuite, le comité d'accompagnement de la reconstruction. Il ne suffit pas de décréter son existence,

il faut qu'il soit réellement outillé et légitime. Comment ce comité travaillera-t-il, jour après jour, avec les bourgmestres et leurs services pour valider les plans de renaturation des berges, pour arbitrer les priorités de voiries et pour contrôler l'usage des crédits ? Je souhaite également connaître les modalités de participation des habitants : réunions publiques, instruments de coconstruction ou plateformes numériques, soit autant d'outils qui permettront aux sinistrés de reprendre la main sur leur territoire.

En outre, la gestion des biens immobiliers situés en zone inondable. Plusieurs maisons et immeubles appartiennent à des particuliers ou à des investisseurs privés. Certaines transactions semblent donc problématiques. Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous chiffrer le pourcentage de ces transactions problématiques ? Quelles procédures de préemption ou d'indemnisation la Région met-elle en place pour racheter ces biens à un prix juste et engager ensuite leur réhabilitation ou leur démolition contrôlée ?

Enfin, la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête : 144 recommandations ont été formulées. Il est urgent de faire le point. Combien ont déjà été appliquées intégralement ? Combien sont en cours ? Quelles sont, selon vous, les cinq mesures prioritaires et quel calendrier avez-vous fixé pour leur exécution ? Nos communes doivent pouvoir s'appuyer sur un planning réaliste, assorti d'indicateurs de suivi, afin que chaque élu local sache où en est l'action régionale et puisse rendre compte auprès de ses concitoyens.

Monsieur le Ministre-Président, nos bourgmestres et notre personnel communal ont acquis dans la tourmente une expertise précieuse. C'est à nous de leur apporter aujourd'hui des réponses précises, des financements pérennes et une gouvernance partagée, car la résilience de la Vesdre ne se construira pas seulement avec du béton et de l'acier, mais avec la confiance rétablie entre les citoyens, leurs élus, leurs élus locaux et la Région wallonne.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, ici, on est devant une étape importante, tout simplement parce que les millions d'investissements que l'on va prévoir dans la prévention feront économiser des milliards. En espérant que cela ne se répète pas, on est quand même face à des dégâts d'environ 5 milliards d'euros, si l'on compte tout. À la limite, la question de savoir s'il faut mettre les moyens dans la prévention ou pas ne se pose pas.

Je voulais revenir sur quelques quelques aspects mis dans le tableau que l'on a reçu. Je voudrais aborder deux éléments importants, que Mme Dejardin a remis aujourd'hui en avant.

Effectivement, il faut enfin avoir cette structure de coordination indépendante pour assurer une reconstruction cohérente sur tout le bassin-versant. C'est très important, on l'a dit maintes fois. Vous pouvez l'appeler comme vous voulez, cela m'est égal, mais ce serait bien qu'elle se concrétise.

Plus dans l'actualité, je m'étonne que l'on annonce de grands travaux. Les communes, notamment la Commune d'Eupen, s'interrogent sur la nature des travaux. Apparemment, c'est au moins un problème de communication. J'espère que ce n'est pas un problème de coordination.

Pour ce qui est plus précisément du tableau, il y a différents éléments plus globaux. Concernant le Centre régional de coordination des risques et de la transmission de l'expertise, le CORTEX, il serait intéressant de faire le point sur son fonctionnement puisque sa mission principale devrait être plutôt la prévention et moins la gestion de crise. Je crois que, là, c'est plutôt la province, l'État et les communes qui doivent agir à leur niveau. On ne voit pas vraiment l'effet du CORTEX dans ce cas.

Il est important aussi de croiser les plans généraux d'urgence et d'intervention. Il faudrait faire régulièrement des exercices d'évacuation, de mise à l'abri, et cetera. Pour nous, ce n'est pas un point que l'on peut cocher et c'est terminé. Non, cela doit être quelque chose de continu. Cela concerne aussi les plans particuliers d'urgence et d'intervention.

Il est important d'avoir ces plans particuliers pour l'ensemble des bassins et des barrages-réservoirs. Pour l'instant, ce n'est pas le cas. À part pour Eupen, ce n'est pas encore concrétisé. C'est important pour tout le monde.

Ensuite, je voulais encore aborder le fait que l'on doit vraiment bien mettre à jour les cartes d'aléa d'inondation qui doivent correspondre à la réalité.

Dans ce cas-ci, j'insiste aussi pour avoir une bonne collaboration avec la Communauté germanophone pour que le tout soit cohérent, sinon cela ne fait pas sens. La cohérence signifie aussi que l'on se base sur les mêmes systèmes d'information géographique, et cetera.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, merci pour vos nombreuses questions. Au vu du sujet d'importance, il y a beaucoup de questions qui sont parties dans tous les sens. Ce n'est pas juste vous, mais tout le monde. Malheureusement, je ne sais pas si j'aurai des réponses à tout. Je vais aussi renvoyer chez certains collègues pour des questions plus spécifiques,

mais je vais tenter de répondre à une majorité d'entre elles.

Pour la gestion de crise et le parallèle avec le CORTEX, il y a le Plan régional de gestion de crise qui va passer dans les prochaines semaines au Gouvernement. Je l'évoque plus tard dans l'ordre du jour où j'ai été questionné sur des crises spécifiques. On aura l'occasion de revenir un peu plus en détail sur tous ces éléments.

Au niveau des dégâts infligés à la Région wallonne par les inondations du mois de juillet 2021, on est tous d'accord pour dire que cela a été sans précédent. C'est sans commune mesure. Vous avez évoqué le chiffre de 5 milliards d'euros. L'estimation initiale des coûts s'élève à près de 5,2 milliards d'euros ; c'est énorme.

Face à l'ampleur des événements de juillet 2021, le Gouvernement a pris des mesures immédiates, notamment financières, pour gérer la crise dans l'urgence.

Dans un deuxième temps, le Gouvernement a réformé le Fonds wallon des calamités pour venir en aide financièrement aux sinistrés dont les biens endommagés n'étaient pas intégralement couverts par les assurances. Un protocole a été établi avec le secteur des assurances pour que celui-ci couvre plus du double des plafonds prévus par la loi fédérale relative aux assurances. Cela n'a pas été fait sans mal. La Wallonie a contracté auprès du Fédéral un prêt pour un montant de 1,3 milliard d'euros sur huit ans avec un taux de 0 %.

Le Plan de relance de la Wallonie a initié une troisième phase en définissant les priorités pour la reconstruction des zones sinistrées, en particulier pour la remise en état des infrastructures stratégiques. Ce sixième axe, intitulé « Soutenir la reconstruction et la résilience des territoires sinistrés », dispose d'un budget global de 738 millions d'euros. Au sein du second objectif stratégique de ce sixième axe, un objectif opérationnel majeur vise à sécuriser les cours d'eau. Il est mis en œuvre à travers le programme 319, qui dispose d'un budget de 453 millions d'euros, dédié, d'une part, à la réalisation de mesures urgentes de nettoyage, curage et sécurisation, et, d'autre part, à la reconstruction résiliente des lits mineurs et majeurs des cours d'eau.

La reconstruction résiliente est également soutenue par un prêt de la Banque européenne d'investissement à hauteur de 300 millions d'euros. La Wallonie a aussi bénéficié de l'intervention du Fonds de solidarité de l'Union européenne à hauteur de 82 millions d'euros. Les démarches nécessaires auprès du Fédéral et de l'Europe se sont clôturées il y a désormais quelques mois. L'intervention du Fonds de solidarité de l'Union européenne permettra notamment de couvrir les coûts de différentes natures, notamment la gestion des déchets via la SPAQuE pour 38 millions d'euros, la réhabilitation des stations d'épuration via la SPGE pour 6 millions d'euros, la réhabilitation des routes et ponts via le SPW MI pour 14 millions d'euros et la réhabilitation de la liaison E25-E40 via la SOFICO pour 29 millions d'euros.

Quant au suivi des recommandations de la Commission d'enquête parlementaire, les éléments précis que vous avez soulevés sont dans les compétences du ministre du Territoire et des Infrastructures. Étant donné vos questions très précises, un échange direct avec lui sera bien plus efficace. Pour la question plus large de l'ensemble des recommandations et du suivi de celles-ci, Monsieur Bastin, je vous invite à la poser par écrit, ce qui permettra de rentrer plus dans le détail sur l'ensemble et d'avoir toute la transparence nécessaire sur ce sujet.

Quant au programme 319 du PRW, Mme la Ministre de la Ruralité, titulaire du projet, a fait passer, comme vous l'avez souligné, un point en gouvernement. À nouveau, étant donné qu'il s'agit de toute une série de questions très précises sur ce que contient cet élément, l'échange sera plus efficace si vous l'interrogez directement.

Enfin, par rapport à la mise en œuvre du schéma Vesdre, vous avez expliqué que l'ensemble des bourgmestres du bassin-versant sont invités à Liège le 22 mai prochain en vue d'échanger sur la question avec les ministres concernés et ainsi alimenter la réflexion. Ce sera l'occasion pour les participants de définir le modus operandi qu'ils considèrent comme idéal en termes de suivi pour voir si c'est bien une organisation qui leur correspond et dans les souhaits qui ont été exprimés, notamment lorsque nous sommes allés sur le terrain avec la ministre Dalcq il y a quelques mois.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre-Président, parmi l'ensemble des questions, certaines auraient pu en effet être adressées à d'autres ministres, mais elles vous sont posées parce que vous êtes le capitaine du navire, vous êtes le chef du Gouvernement ; vous devez coordonner les différentes politiques. Les questions qui étaient posées l'étaient sur des décisions de gouvernement. C'est pour cela que l'interpellation a atterri dans votre Commission.

Ce qui est un peu tracassant, interpellant, voire affligeant, c'est que je n'ai eu de réponse à aucune de mes questions sur le futur. Derrière ces inondations, il y a des gens qui vivent dans des cadres de vie complètement démolis et anéantis, et à qui, depuis quatre ans, on ne peut leur répondre : « Demain, derrière chez vous, voilà ce qu'il va y avoir. Voilà les travaux que l'on va faire ». On n'a aucune certitude.

Les communes sont propriétaires de bâtiments, mais on n'a aucune certitude, aujourd'hui, sur le fait que l'on

va pouvoir aménager ces espaces. Plus le temps passe et plus j'ai des doutes quant au fait que l'on va nous aider dans cette tâche. On le voit, les enveloppes diminuent au fur et à mesure. Pour moi, si des décisions ne sont pas prises rapidement par votre Gouvernement ou par vous, Monsieur le Ministre-Président, on va avoir une vallée qui va rester détruite pendant encore des années. M. Bastin a indiqué que cela prendrait plusieurs législatures, et je suis d'accord avec lui, mais on doit avoir un cap, on doit savoir vers où l'on va sur les court, moyen et long termes. Actuellement, ce cap n'est pas là.

Pourtant, j'ai souligné les avancées. J'ai été intellectuellement honnête par rapport au travail que vous faites avec les ministres compétents. Aujourd'hui, on a besoin de certitude. C'est pour cela que mon groupe déposera une motion avec des questions et des propositions pour savoir vers où la vallée de la Vesdre se dirige, vers où les vallées sinistrées vont et vers où la Wallonie va. Ce type de catastrophe pourrait se répéter et l'on doit aller de l'avant, en ayant une projection pour l'avenir.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour les différentes réponses et les différents détails, notamment par rapport aux montants qui étaient très précis – que ce soit le prêt du Fédéral, les aides de l'Union européenne, le Fonds de solidarité et la ventilation de ces différents montants.

Quand j'indique que cela va durer sur plusieurs législatures, je parle non seulement des réparations et des transformations, mais surtout du travail par rapport à la résilience d'un territoire. Il s'agit également de travailler sur les infrastructures, sur nos différents états d'esprit et sur notre rapport au territoire et à la mobilité. Il y a énormément d'éléments qui ne sont pas simplement institutionnels, mais qui concernent l'ensemble des citoyens. C'est un travail de longue haleine. On se réjouit de vous entendre le 22 mai à Liège, avec les autres bourgmestres ou représentants des communes, et de continuer ce travail faisant suite à ces événements particulièrement traumatisants.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre-Président, il est clair que les inondations de 2021 restent encore un traumatisme pour toutes les personnes impactées. Il est clair aussi que les autorités locales – j'ai cité Eupen tout à l'heure – restent dans l'attente d'informations concrètes. Elles ne doivent néanmoins pas être un prétexte, aujourd'hui, pour instrumentaliser politiquement le travail de reconstruction. Ce travail, vous l'avez expliqué, se poursuit avec sérieux, méthode et transparence, comme en témoigne le tableau de suivi transmis au Parlement.

Comme je vous l'ai dit, j'ai posé mes questions écrites par rapport aux questions ouvertes. Je me réjouis également de l'organisation de la rencontre prévue le 22 mai à Liège avec les bourgmestres du bassin de la Vesdre. Ce sera, je l'espère, une opportunité concrète pour avancer vers un pilotage territorial clair, efficace et transparent. Vous pouvez compter sur notre groupe pour soutenir les actions ambitieuses et rigoureuses, pour autant qu'elles garantissent une résilience territoriale durable, équitable, concertée et cohérente dans le temps, et ce, au-delà des postures.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je suis un peu étonné de la tonalité de l'intervention de Mme Mauel, parce que je ne crois pas qu'il y ait une tentative d'instrumentaliser quelque sujet que ce soit. Des inquiétudes légitimes sont exprimées sur tous les bancs – pas seulement sur les bancs de l'opposition, d'ailleurs. C'est tout à fait légitime par rapport à un enjeu aussi important. Quoi que l'on dise sur les mesures qui sont prises par le Gouvernement wallon, à l'heure où l'on se parle, des gens souffrent toujours des conséquences de ces inondations et n'ont pas de perspective de solution dans la semaine ou dans le mois à venir. Je suis donc un peu étonné de cette tonalité.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour les réponses que vous avez données. Il y a deux éléments qui vont demander plus de précisions. Bien qu'une initiative soit prise vers les bourgmestres et les élus locaux en termes de dialogue et de construction des communes sinistrées, il est aussi important que des initiatives soient prises vis-à-vis des citoyens. Ce projet de reconstruction et de réhabilitation de la Vesdre ne pourra pas se faire sans les habitants. Je reviendrai probablement avec des questions plus précises sur ce point.

L'autre élément sur lequel j'ai encore des interrogations, c'est par rapport au fait que la reméandration de la Vesdre demande évidemment des réaménagements, notamment de la part des particuliers qui doivent alors céder leurs logements dans des conditions qui ne sont parfois pas faciles. C'est vraiment important, pour éviter les injustices, les frustrations et/ou les mauvaises transactions, que la Région wallonne soit au taquet par rapport à ce type d'éléments.

Pour le reste, je vous remercie pour les réponses. On aura l'occasion évidemment de revenir sur ce débat, que ce soit ici ou dans d'autres commissions.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Tout d'abord, je ne vois pas en quoi l'interpellation et ce que l'on a amené comme éléments supplémentaires seraient une instrumentalisation. Le dire, c'est un peu disqualifier les interventions ; je trouve que c'est un peu dommage.

Effectivement, le 22 mai, il faudra apporter aux bourgmestres et aux habitants concernés des réponses concrètes sur les travaux et autres. Il faudra surtout apporter le cadre et concrétiser la structure de la coordination. Ce sont les deux éléments les plus importants pour l'instant.

Mme la Présidente. – Des motions sont déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Dejardin. La première, motivée, est déposée par Mmes Dejardin, Morreale et Greco (Doc. 238 (2024-2025) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mme Mauel et M. J.-P. Bastin (Doc. 239 (2024-2025) N° 1).

L'incident est clos.

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « le respect de l'échéance du Plan national pour la reprise et la résilience (PNRR) »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « le respect de l'échéance du Plan national pour la reprise et la résilience (PNRR) ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, en date du 24 février dernier, je vous posais une question sur l'état des lieux des projets wallons du Plan national pour la reprise et la résilience, qui est d'un montant de 1,3 milliard d'euros et qui finance en partie le Plan de relance de la Wallonie. Le versement de ce montant est soumis à un calendrier extrêmement strict. Pour recevoir ces fonds en différentes tranches, la Wallonie doit respecter des cibles et des jalons.

L'accord de coopération interfédéral prévoit une sanction financière de la part de la Commission européenne en cas de non-atteinte des jalons cibles, de sorte que chaque entité est responsable pour le calendrier de ses propres projets.

Pour les projets d'infrastructures importants ou compliqués, terminer avec la réception provisoire – par exemple d'ici juin 2026, dernière échéance avant l'été – est un réel défi.

Dans votre réponse à ma question du 24 février, vous indiquiez que « la Wallonie avait soumis sa deuxième demande de paiement relative au Plan national de reprise en juin dernier ». Cette demande de paiement était liée au respect de 10 cibles et de 13 jalons.

Vous nous avez également précisé que « l'audit de la Commission sur les cibles et jalons n'était pas clôturé » et que les discussions se poursuivaient avec les autres entités du pays.

Par ailleurs, vous évoquiez des discussions avec la Commission pour la quatrième et dernière grande modification du plan, pour éviter tout risque de non-atteinte finale des cibles et jalons, dont le risque de non-respect des délais – c'est évidemment un élément clé. Les discussions avaient seulement débuté en février et devaient aboutir à la fin du mois d'avril.

Enfin, vous avez affirmé : « Nous mettons tout en œuvre pour éviter tout retard ».

Avez-vous reçu à présent la réponse officielle de la Commission européenne sur l'état d'avancement de nos cibles et jalons ? Quelle est la teneur de cette réponse officielle ?

Quels sont les résultats des discussions avec les autres entités du pays ?

Quels sont les résultats des discussions avec la Commission pour la quatrième et dernière modification du plan, puisqu'elles devaient aboutir pour la fin du mois d'avril ? Des projets ont-ils dû être modifiés ou abandonnés pour respecter les délais ? Existe-t-il aujourd'hui des risques de non-respect des délais ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, comme vous le rappelez dans votre question, plusieurs processus sont en cours concernant le suivi du volet wallon du Plan national pour la reprise et la résilience.

D'une part, il y a la deuxième demande de paiement pour laquelle la Commission européenne a approuvé il y a trois semaines une évaluation préliminaire positive. Ainsi, la Commission a communiqué cette évaluation préliminaire au Comité économique et financier, le CEF, qui dispose de quatre semaines pour rendre son avis. Dans ce cadre, une série d'échanges ont encore eu lieu à la fin du mois d'avril entre mon administration et les États membres faisant partie de ce comité. Le paiement à la Belgique pourrait avoir lieu à la suite de l'avis du CEF et de l'adoption d'une décision de paiement par la Commission européenne.

Au sujet des discussions qui ont eu lieu entre la Commission européenne et les autres entités du pays, je peux vous résumer de manière succincte l'évaluation des projets wallons. Globalement, pour l'ensemble des jalons audités, la Commission européenne a considéré

que les justifications et preuves fournies par les autorités belges – wallonnes, dans ce cas – couvrent tous les éventuels éléments constitutifs des jalons. Dès lors, celle-ci considère que l'ensemble des jalons et cibles de la deuxième demande de paiement sont atteints de manière satisfaisante. Je vous invite à me revenir par écrit si vous souhaitez davantage de détails sur cette évaluation projet par projet.

D'autre part, concernant la quatrième et dernière modification du plan, celle-ci a été soumise à la Commission de manière officielle par le BOSA très récemment. Cet amendement comprend une modification relative à des cibles et jalons ainsi qu'un amendement concernant les mécanismes de vérification, à savoir les preuves à fournir dans l'attente d'un jalon ou d'une cible. Les discussions informelles étant toujours en cours et la Commission venant de recevoir officiellement l'amendement, je me permettrai de ne pas m'étendre sur les modifications qui ont été soumises. Je vous invite à m'interroger à nouveau d'ici quelques semaines lorsque nous aurons reçu une validation officielle du plan amendé.

Concernant votre dernière question sur les risques de non-respect des délais, il est évident qu'il y a toujours des risques dans des projets d'infrastructures. Nous avons tout mis en place dans le cadre de la quatrième modification du plan pour minimiser ces risques le plus possible. Cela passe, par exemple, par une demande de modification des mécanismes de vérification pour ne plus devoir fournir une réception provisoire, mais plutôt un document officiel arrivant plus tôt dans l'état d'avancement du projet.

À cela s'ajoute un renforcement du suivi des projets durant les 12 prochains mois. À cet effet, des rencontres plus régulières sont organisées entre la Cellule des stratégies transversales du Secrétariat général et les chefs de projet pour éviter tout retard en permettant de faire remonter rapidement tous les obstacles qui persisteraient. Des réunions mensuelles entre les cabinets et l'administration sont également mises en place.

Je me permets donc de vous affirmer, comme en février dernier, que nous mettons tout en œuvre pour éviter tout retard et toute perte de moyens européens dans le cadre du PNRR.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je prends acte des éléments de réponse du ministre-président. Comme il le sait, le Gouvernement a une obligation de résultat en cette matière.

Le travail qui est fait pour décaler la vérification, en ne devant pas aller jusqu'à la réception provisoire, me paraît être une mesure bienvenue pour réduire la zone de risque et ainsi aboutir à un financement complet par l'Union européenne des projets qu'elle a prévu de soutenir.

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les leçons à tirer des récents incendies de forêt en matière de gestion de crise »

Question orale de Mme Christine Mauel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les mesures en matière de gestion de crise »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, de :

- M. Hazée, sur « les leçons à tirer des récents incendies de forêt en matière de gestion de crise » ;
- Mme Mauel, sur « les mesures en matière de gestion de crise ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, le 12 avril dernier, le village d'Achouffe, dans la commune luxembourgeoise de Houffalize, a été le théâtre d'un feu de forêt favorisé par un état de sécheresse inhabituel à cette période de l'année.

Les dégâts naturels se sont avérés importants puisque pas moins de 10 hectares ont été réduits à l'état de cendres. Heureusement, aucune victime n'a dû être déplorée.

Ce sinistre nous rappelle la nécessité de développer en Wallonie la culture du risque et la gestion de crise en lien avec le dérèglement climatique. Ma collègue, Céline Tellier, avait d'ailleurs évoqué cet enjeu avec la ministre de la Nature en séance plénière il y a quelques semaines.

À cet égard, nous avons été surpris de lire que les pompiers issus de 10 casernes – et dont il faut bien sûr saluer le travail – n'avaient pas pu compter sur le support de l'hélicoptère de la police fédérale, équipée pourtant pour verser 1 000 litres d'eau à la fois sur des incendies.

Le service de presse de la police a expliqué cette absence de support par l'indisponibilité de pilotes

formés alors que la Wallonie avait, dès le 1er avril, lancé un appel à la vigilance incendie pour les Fagnes et la Famenne. On ne peut que s'étonner et vivement regretter cette situation.

Une évaluation avait-elle été opérée en concertation avec le CORTEX et avec les services régionaux mobilisés dans le cadre de ce sinistre ? Dans le cadre de votre responsabilité en matière de gestion de crise et de relations avec les autres entités – ici l'entité fédérale –, avez-vous interpellé les autorités fédérales, la police fédérale ou le ministre de l'Intérieur concernant l'absence de ce support aérien ? Des réponses ont-elles été apportées ?

À défaut, compte tenu de l'importance d'une telle articulation – cela a été discuté précédemment à l'occasion de l'interpellation relative aux inondations de 2021 –, le Gouvernement a-t-il prévu de saisir le Comité de concertation pour s'assurer que les rouages fonctionnent ?

Plus largement des enseignements peuvent-ils être tirés de la gestion de cette situation de crise intervenue à chaud ?

Pour ce qui concerne les compétences régionales, quelles actions avez-vous prévues pour améliorer encore la culture du risque en lien avec le dérèglement climatique en Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre-Président, la Wallonie est confrontée à une intensification du risque d'incendie, en raison notamment du changement climatique. Les épisodes récents, survenus à Achouffe en province de Luxembourg ou encore dans la région d'Aix-la-Chapelle en Allemagne, rappellent que ces phénomènes peuvent rapidement survenir et menacer des zones naturelles sensibles, notamment des massifs forestiers, mais également des zones résidentielles ou économiques.

La DPR prévoit l'amélioration de la prévention sur la gestion des risques, notamment en renforçant la résilience du territoire face aux catastrophes naturelles, et souligne l'importance de la coopération entre les niveaux de pouvoir et entre les Régions. Quel regard portez-vous et quelles conclusions avez-vous tirées de la gestion des derniers incendies majeurs, particulièrement celui survenu dans la région d'Achouffe ?

Dans ce contexte, la mise à jour du Plan régional de gestion de crise revêt une importance stratégique. Qu'en est-il ? Quelles actions avez-vous entreprises pour assurer la coordination optimale entre les entités fédérées, en ce compris avec la Communauté germanophone, ainsi qu'avec les autorités locales, voire transfrontalières le cas échéant ? Quelles mesures avez-vous mises en place pour que votre Gouvernement renforce sa coopération et la coordination dans ce domaine afin d'assurer une réponse rapide, cohérente et efficace en cas d'incendie majeur ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Monsieur et Madame les Députés, il me paraît utile de rappeler une nouvelle fois que la gestion des situations d'urgence et de la sécurité civile relèvent de compétence fédérale, conformément à l'arrêté royal du 22 mai 2019 et à la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile. En Région wallonne, les premières autorités compétentes en matière de gestion de crise sont les bourgmestres et les gouverneurs de province. Le gouverneur de la Province de Liège assume cette compétence également pour les communes de la Communauté germanophone.

La résilience du territoire face aux catastrophes naturelles, voilà tout l'enjeu des recommandations de la Commission d'enquête du Parlement wallon à la suite des inondations de 2021, dont un état des lieux a été présenté au Gouvernement mi-avril dernier. La culture du risque et la coopération entre niveaux de pouvoir sous-tendent d'ailleurs bon nombre des actions en réponse à ces différentes recommandations.

Au rang de ces actions figure l'adoption du Plan régional de gestion de crise, le PRGC. Après un processus d'analyse des risques, le Centre de coordination des risques et de transmission de l'expertise – le CORTEX – m'a soumis un projet de plan que j'ai tenu à concerter avec nos partenaires : le Centre de crise fédéral, les gouverneurs de province et l'Union des villes et communes de Wallonie.

La première édition de ce PRGC sera, à mon initiative, proposée tout prochainement pour validation au niveau du Gouvernement. Ce plan, qui se veut itératif, constitue un cadre interne devant assurer une coordination intrarégionale cohérente, mais aussi structurer l'appui régional aux autorités compétentes en cas de déclenchement de plans externes d'urgence.

Quant au risque spécifique d'incendie de forêt, il fait partie des risques monitorés, pour lesquels il existe une procédure particulière au sein du CORTEX, avec la possibilité de convoquer une cellule d'expertise. Celle-ci regroupe les acteurs régionaux concernés : SPW, DNF, CORTEX ainsi que les zones de secours.

En ce qui concerne la gestion des incendies forestiers qui relève au premier chef des zones de secours, voire de la protection civile, c'est principalement le DNF qui intervient au niveau régional. Il dispose en effet d'une cellule de vigilance permanente qui alimente le CORTEX en information,

émet des alertes et collabore activement avec les zones de secours dans le cadre de protocoles établis.

Lors du récent incendie d'Achouffe, le DNF était bien présent en appui de la zone de secours. L'incendie n'a cependant pas nécessité la coordination de services régionaux. Le CORTEX, via la plateforme fédérale Paragon, a suivi la situation. Aucune action supplémentaire de la Région n'a été sollicitée.

Si un débriefing interne a bien eu lieu au niveau régional – CORTEX et DNF –, je rappelle que le processus d'évaluation à froid doit être initié par le gestionnaire principal de crise, à savoir la commune ou le gouverneur selon le cas.

L'incendie dans la région d'Aix-la-Chapelle n'a pas fait l'objet non plus de l'intervention des services régionaux. S'agissant de l'interpellation des autorités fédérales pour la question des moyens opérationnels des zones de secours, cela s'inscrit notamment dans une recommandation de la Commission d'enquête déjà mentionnée, laquelle est appliquée en continu.

Cette question sera toutefois évoquée lors d'une rencontre à programmer avec le ministre de la Sécurité et de l'Intérieur. Compte tenu de l'exposition aux risques plus élevée au sud du pays, nos autorités locales doivent pouvoir compter sur de tels moyens en cas de sinistre de grande ampleur.

Un tout dernier point concernant l'aspect transfrontalier. Si la concertation en matière de sécurité civile relève aussi du niveau fédéral directement ou des gouverneurs, certains projets sont soutenus au niveau wallon par le biais de la Grande Région notamment.

Enfin, pour les différentes actions et collaborations avec les zones de secours ainsi que pour l'amélioration de la culture du risque, je me permets de me référer à mes précédentes réponses à plusieurs questions déjà posées cette année sur le même sujet.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Le ministre-président a raison dans le rappel des compétences qu'il formule à l'égard de la compétence de l'État fédéral ou des gouverneurs. En même temps, la Commission d'enquête a mis en exergue toute l'importance de la coopération entre les différentes autorités. Lorsqu'un hélicoptère de la police est prévu pour intervenir, mais qu'il n'est pas là, à défaut de pilotes formés en l'espèce, il est légitime que la Wallonie puisse s'en inquiéter. Bien sûr, le gouverneur peut s'en inquiéter, et j'imagine qu'il le fera.

La Commission d'enquête a montré que, lorsqu'il y a des défaillances dans la chaîne de commandement, ce sont d'abord les victimes qui se prennent de face les événements, avec la Wallonie qui est ensuite en première ligne après pour assumer. À ce titre, elle me paraît en mesure de contribuer à l'évaluation de cet épisode qui est resté dans une proportion limitée, mais qui aurait pu tourner au drame si les choses avaient été autrement.

Enfin, ceci rappelle toute l'importance des investissements et de la poursuite de la politique de lutte et de prévention de la sécheresse, puisque ce sont des phénomènes qui ne sont pas des réalités extérieures. Tout dépend de nous pour les prévenir et ainsi mieux y faire face.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour ces réponses. L'adoption prochaine du Plan régional de gestion de crise est une étape importante que je salue. Il conviendra toutefois d'en assurer un déploiement efficace et une appropriation réelle par l'ensemble des acteurs concernés, y compris dans les zones les plus exposées au risque, comme le sud du pays.

Je resterai attentive à la suite qui sera donnée à ce plan, à l'articulation entre les niveaux de pouvoir, ainsi qu'aux moyens concrets qui seront mobilisés pour accompagner les zones de secours et renforcer la culture du risque sur le terrain.

Question orale de Mme Christine Mauel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les relations entre la Wallonie et le Royaume-Uni »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les relations entre la Wallonie et le Royaume-Uni ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre-Président, depuis le Brexit, les relations entre les régions européennes et le Royaume-Uni ont été profondément réorganisées. En Wallonie, plusieurs secteurs, dont le commerce et la mobilité, sont directement concernés. L'introduction de nouvelles formalités administratives et douanières complique désormais l'accès au marché britannique pour les entreprises wallonnes.

De plus, depuis le 2 avril 2025, les citoyens européens doivent obtenir une autorisation de voyage électronique – ETA – pour entrer au Royaume-Uni, ce

qui marque une nouvelle étape dans la gestion des flux de personnes.

Dans ce contexte, la Déclaration de politique régionale prévoit un renforcement de la diplomatie régionale, en particulier dans le cadre des relations interrégionales européennes. La Wallonie a donc un intérêt stratégique à maintenir et à développer des partenariats avec les entités britanniques, notamment dans des domaines tels que la recherche, l'innovation, le développement durable ou encore le tourisme.

Monsieur le Ministre-Président, quels sont les leviers que le Gouvernement wallon envisage d'activer pour adapter et consolider la relation post-Brexit avec le Royaume-Uni, notamment à travers des accords bilatéraux ciblés ou des coopérations interrégionales ?

Enfin, quelles initiatives pourraient être encouragées pour maintenir une coopération active entre régions européenne et britannique, en dépit des nouveaux obstacles institutionnels et réglementaires ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Madame la Députée, depuis le Brexit en 2020, nos relations avec le Royaume-Uni nécessitent une reconstruction basée sur un nouveau paradigme. Pour renforcer nos relations belgo-britanniques, la Délégation générale Wallonie-Bruxelles au Royaume-Uni a été ouverte afin d'assurer une présence diplomatique permanente et de développer de nouvelles actions de coopération entre opérateurs sectoriels wallons, bruxellois et britanniques.

La Wallonie a un intérêt stratégique à maintenir et à développer des partenariats avec le Royaume-Uni, et ce, dans les domaines de la défense, de la recherche et de l'innovation, de la biochimie, du développement durable, des industries culturelles et créatives ainsi que du tourisme.

Le Royaume-Uni est aussi un contributeur clé de l'OTAN et un allié de l'Europe dans la défense. La Belgique et le Royaume-Uni continuent de coopérer pour assurer la stabilité et la sécurité sur le continent européen. Le renforcement de ce partenariat est plus important que jamais en ces temps incertains.

La collaboration dans le domaine de la recherche est également intense, le Royaume-Uni se plaçant à la troisième place des pays avec lesquels les chercheurs wallons développent des publications conjointes, notamment dans les domaines de la médecine et de la biochimie. Des leaders industriels comme GSK et UCB stimulent cette coopération. Un exemple notable est le partenariat entre Univercells, l'Oxford Vaccine Group et l'Oxford Cancer Center pour développer la production locale des vaccins à base d'ARN.

Nous partageons en outre des objectifs communs en matière de développement durable, notamment la transition vers une économie circulaire et la réduction des émissions de carbone. Le Royaume-Uni, confronté à un déficit de logements et à une mauvaise isolation, offre des opportunités de collaboration dans le secteur de la rénovation et de la construction durable. La Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Londres, en collaboration avec les experts wallons, travaille ainsi dans l'installation d'un dialogue avec les deux départements de l'énergie et de l'habitat britannique pour échanger sur les politiques publiques en la matière.

Nos pays partagent également des priorités dans le secteur du digital ou des industries créatives pour lequel le Royaume-Uni est l'un des écosystèmes les plus dynamiques en Europe. Notre présence diplomatique à Londres s'inscrit dans la volonté de notre Gouvernement de peser davantage dans les relations entre la Belgique et le Royaume-Uni et d'assurer une meilleure valorisation des intérêts de nos opérateurs dans les échanges entre nos deux pays.

En outre, l'arrivée d'un conseiller scientifique et académique a pour objectif d'améliorer le nombre de coopérations scientifique et académique sur les mécanismes bilatéraux ou européens dans les secteurs prioritaires de la Stratégie de spécialisation intelligente wallonne S3.

Enfin, nous visons la création d'un cadre formel de dialogue entre la Wallonie et le Royaume-Uni, au travers notamment de l'actualisation de la Joint Declaration on Bilateral Cooperation, instrument bilatéral de coopération entre nos deux pays.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Merci, Monsieur le Ministre-Président. Comme vous l'avez mentionné, je partage l'avis du Gouvernement et votre avis que le partenariat avec le Royaume-Uni reste crucial pour la Wallonie, particulièrement dans les secteurs que vous avez cités : la recherche, la défense et les industries stratégiques. Il est essentiel de renforcer ces liens, malgré les défis du Brexit, pour soutenir notre compétitivité et notre sécurité. Je vais évidemment suivre cela avec attention.

Question orale de M. Jean-Paul Bastin à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la situation humanitaire dramatique à Gaza »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la situation humanitaire dramatique à Gaza ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, la situation humanitaire à Gaza a toujours été interpellante et, chaque jour qui passe, elle devient un peu plus insupportable. Après les horreurs terroristes du 7 octobre 2023, on comprenait qu'Israël souhaitait, légitimement, démanteler le Hamas et l'attaquer au cœur de son territoire, de là où étaient partis les terroristes. Mais pas à n'importe quel prix pour les civils !

Nous sommes 19 mois plus tard. Des dizaines de milliers de Palestiniens innocents sont morts dans cette action militaire. La population civile – des femmes, des enfants, des personnes âgées – paie un prix totalement disproportionné. L'aide humanitaire est bloquée. Les fournitures essentielles aux populations telles que l'eau, les médicaments ou la nourriture ne parviennent plus. Les populations civiles subissent les conséquences directes de ce conflit et le droit international est pleinement bafoué.

Non seulement nous condamnons à nouveau fermement cette situation et apportons notre soutien à ces civils affamés, victimes de telles violences, mais nous pensons qu'il faut continuer à agir partout là où nous avons des compétences en lien avec les relations internationales.

Comment comptez-vous vous coordonner dans cet État fédéral pour concerter la position apportée par la Belgique dans ce conflit dont la situation humanitaire devient chaque jour plus insupportable ? Quels sont vos leviers d'action ? De quelle manière pouvez-vous les activer dans un tel contexte pour répondre à cette situation humanitaire inacceptable de la part d'une démocratie moderne ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, la situation humanitaire à Gaza est effectivement catastrophique – et encore, le terme est léger. Je partage pleinement votre préoccupation face à cette tragédie.

Cependant, comme vous le savez, en tant que Région wallonne, notre rôle direct dans la gestion de cette crise est limité. En effet, l'aide humanitaire et les démarches diplomatiques majeures relèvent des compétences fédérales, celles du ministre des Affaires étrangères. En outre, ces démarches s'inscrivent dans une approche européenne globale.

Concrètement, la Wallonie participe activement aux discussions, via les mécanismes de coordination fédéraux, pour garantir une position belge cohérente et unifiée. Nous soutenons pleinement les actions menées par la Belgique et l'Union européenne pour fournir une aide d'urgence, faire respecter le droit international humanitaire et encourager un cessez-le-feu durable.

L'Union européenne a d'ailleurs récemment annoncé une aide de 1,6 milliard d'euros pour soutenir la Palestine, incluant des réformes pour renforcer l'Autorité palestinienne, stabiliser Gaza et la Cisjordanie, ainsi qu'un soutien au secteur privé.

Bien que nos leviers soient limités, la Wallonie reste donc pleinement engagée dans la solidarité. Elle soutient l'ensemble des efforts belges et européens pour une solution de paix durable et le respect du droit international.

Nous espérons que ce processus pourra intervenir rapidement et que la communauté internationale pourra ainsi s'impliquer dans un processus de reconstruction, auquel nous resterons pleinement attentifs.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – En effet, nos leviers sont limités. Pour autant, ils doivent être actionnés avec détermination et à la hauteur des drames qui se produisent quotidiennement là-bas et depuis bien trop longtemps. Nous souhaitons retrouver un territoire en paix aux portes de l'Europe, sur les rives de la Méditerranée, à la charnière de l'Occident et de l'Orient. La sécurité d'Israël, à laquelle nous aspirons tous, tout comme celle des Palestiniens, passe par une solution à deux États se reconnaissant et se respectant.

Nous savons aussi que cette situation dramatique pour les populations civiles n'est pas acceptée par un nombre croissant de nos concitoyens, et nous ne pouvons leur opposer ni cynisme ni indifférence. C'est une partie de notre humanité qui se joue là-bas, mais aussi de notre sécurité.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'obsolescence du programme informatique de traitement des licences d'exportation d'armes »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'obsolescence du programme informatique de traitement des licences d'exportation d'armes ».

En ce qui concerne le chapitre « Armes », il a été répondu à la question de M. Mockel sur l'obsolescence du programme informatique de traitement des licences d'exportation d'armes lors de la réunion conjointe de la Commission des affaires générales et de la Commission de la fonction publique. Je propose dès lors de passer au chapitre « Budget ».

La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Présidente, j'aimerais quand même faire remarquer que j'avais posé deux questions différentes sur le Licarmes. J'ai posé la première question tout à l'heure, et l'on m'a répondu avec les réponses de la deuxième. C'est quand même assez bizarre. Cela dit, passons aux droits d'enregistrement.

(Mme Mauel, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la réforme des droits d'enregistrement et l'évolution des prix des biens immobiliers au premier trimestre 2025 »

Question orale de Mme Valérie De Bue à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les premiers résultats de la réforme des droits d'enregistrement »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, de :

- M. Mockel, sur « la réforme des droits d'enregistrement et l'évolution des prix des biens immobiliers au premier trimestre 2025 » ;
- Mme De Bue, sur « les premiers résultats de la réforme des droits d'enregistrement ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, avec l'introduction d'un taux d'enregistrement à 3 % pour les primoacquérants, les prix des maisons ont augmenté de manière considérable en Wallonie de presque 18 % au premier trimestre 2025 par rapport à la même période en 2024. Après une forte augmentation du nombre de ventes en janvier, au mois de mars, le nombre de ventes était déjà retombé au niveau de mars 2024.

D'après les chiffres et les analyses de la Fédération des notaires, ce sont les jeunes ménages qui achètent plutôt des maisons que des appartements. Alors qu'en Flandre, avec la légère baisse des taux d'intérêt, la part des jeunes acheteurs de moins de 30 ans a augmenté, baissant en Wallonie en passant de 27 à 25 %. L'effet est contraire à celui annoncé par le Gouvernement wallon.

Le prix moyen d'une maison en Wallonie stagne depuis 2022 aux alentours de 240 000 euros. Au premier trimestre 2025, il est monté en flèche pour passer à 281 000 euros en moyenne pour les trois mois. Droits d'enregistrement compris en 2024 en achetant à 12,5 %, on payait pour ce prix moyen 263 500 euros, plus les honoraires proprement dits du notaire.

Au premier trimestre 2025, en achetant à 3 %, la facture est passée au premier trimestre 2025 à 289 400 euros, plus les honoraires du notaire qui sont proportionnels au prix du bien. C'est pour cela que je le

mentionne. Il y a 26 000 euros de plus à débourser en moyenne.

Si les prix avaient augmenté, comme en Flandre et à Bruxelles, d'un peu plus de 3,3 %, le prix moyen d'une maison serait passé à environ 247 000 euros, et non à 280 000 euros. Droits de 3 % compris, cela aurait fait 254 000 euros, alors que l'on est à plus de 289 000 euros. Il y a près de 35 000 euros de plus à cause de l'effet sur les prix de vente du passage à 3 % des droits d'enregistrement pour les primoacquérants.

L'objectif de faciliter aux jeunes ménages l'acquisition de leur foyer est clairement non atteint, que du contraire. La réduction chaotique des primes à la rénovation à hauteur de près de 60 % par le Gouvernement renforce encore cet échec, et va augmenter encore plus la facture finale pour les acquéreurs.

M. le Ministre-Président ne doit pas considérer l'effet de cette réforme comme un échec cuisant, sauf pour les vendeurs. À combien pouvez-vous déjà estimer l'effet sur l'évolution de la moindre recette par cette augmentation des prix d'achat ? Où en est-on par rapport à l'estimation du budget 2025 initial ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme Valérie De Bue (MR). – Monsieur le Ministre-Président, élément fort de la Déclaration de politique régionale, notre Parlement a voté en décembre dernier la réduction des droits d'enregistrement de 12,5 % à 3 % pour l'habitation propre et unique à partir du 1er janvier 2025. Cette mesure a été indispensable pour de nombreux ménages qui peuvent désormais ou qui ont déjà pu accéder à la propriété. Nous l'avons rappelé lors du débat sur l'ajustement budgétaire.

Dans son baromètre trimestriel des notaires, cette note indique que le nombre de ventes a augmenté de 12,45 % sur le premier trimestre 2025 par rapport au premier trimestre de l'année précédente. Cela a été dû à un mois de janvier particulièrement animé sur le marché grâce aux nouveaux taux réduits des droits d'enregistrement qui ont, selon la Fédération des notaires, influencé les acheteurs et les vendeurs dans le Brabant wallon, où l'accès à la propriété pour de jeunes ménages est plus compliqué qu'ailleurs. La hausse des ventes est de 24,5 %.

Le récent baromètre a également indiqué une hausse du prix moyen des ventes d'une maison résidentielle de l'ordre de 17,8 %, ce qui a provoqué l'indignation de la CSC dans une récente interview parue dans *L'Écho*. Néanmoins, cette hausse importante serait à nuancer puisque des transactions de plus faibles valeurs ont été actées en décembre dernier, tandis que les ventes plus importantes se sont effectuées en janvier.

Monsieur le Ministre-Président, partagez-vous l'analyse de la Fédération des notaires ?

L'impact budgétaire de cette mesure est initialement estimé à 245 millions d'euros pour cette année. Il est prévu que cette réforme soit autoportante d'ici cinq ans.

Sur base des premiers résultats, disposez-vous d'un premier retour d'impact de la part du SPF Finances ou de Wallonie Finances Expertises ? Je suis toutefois bien consciente que nous n'avons encore que peu de recul puisque nous sommes à seulement trois mois du vote de la mise en œuvre effective de la réforme.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Monsieur et Madame les Députés, merci pour vos questions relatives aux premiers résultats de cette réforme majeure de la fiscalité immobilière wallonne que j'ai eu l'honneur d'initier.

Face aux difficultés croissantes éprouvées par les citoyens pour accéder à la propriété, le Gouvernement se devait de réagir. Je suis particulièrement satisfait du fait que la réforme ait pu être votée fin 2024 pour une application, je le rappelle, dès le 1er janvier de cette année.

C'est un projet qui me tenait particulièrement à cœur et que je préparais depuis plusieurs années, car je suis convaincu qu'il amène une réelle solution structurelle aux difficultés grandissantes constatées pour accéder à la propriété de son habitation, spécialement pour les jeunes, et qui favorise aussi un certain dynamisme du marché pour permettre un changement facilité de l'habitation en fonction de l'évolution de la composition du ménage ou de l'évolution de la localisation du lieu de travail.

Je suis convaincu que ce dynamisme aura aussi un effet positif sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des biens, avec des propriétaires successifs prêts à investir chacun dans l'amélioration de l'habitation au moment de leur prise de possession.

Avant toute chose, je tiens à préciser qu'il convient à mon sens de se garder de toute interprétation hâtive et définitive des diverses données actuellement disponibles en ce qui concerne les trois premiers mois de mise en œuvre de cette réforme. En effet, une transaction immobilière n'est pas un achat comme un autre et s'inscrit dans un horizon temporel adapté à cet important moment que constitue l'accès à la propriété.

Toutefois, les premiers résultats connus m'apparaissent plus qu'encourageants et semblent conforter la pertinence de la première mesure fiscale phare de ce Gouvernement. Ainsi, comme vous le relevez, entre janvier et fin mars, le nombre de

transactions aurait augmenté de 12,47 % en Wallonie par rapport à la même période en 2024, selon le dernier baromètre des notaires. Ce même baromètre indique également une hausse des prix moyens estimée globalement de l'ordre de 17,8 %.

Certains, dont M. le Député Mockel, en faisant fi de toute prudence et de sens de la nuance, concluent, après trois mois, que la réforme serait « un échec cuisant, sauf peut-être pour les vendeurs ». Il va de soi que je ne partage, mais alors là pas du tout cette opinion. En effet, si l'on analyse de manière objective les éléments en notre possession, plusieurs éléments sont de nature à démentir le constat posé.

Ainsi, je relèverai les considérations suivantes. Tout d'abord, et comme les notaires l'indiquent eux-mêmes, certaines transactions ont été anticipées à la fin 2024 et d'autres reportées au début 2025, selon évidemment les cas particuliers. Dans leur communication, les notaires précisent qu'« il ne faut pas tirer la conclusion que les prix des maisons en Wallonie ont augmenté de manière pérenne de 17,8 % ». Ce n'est donc pas moi qui le cite, c'est repris textuellement par les notaires.

Il appert donc que certains acheteurs ont attendu la diminution des droits d'enregistrement pour l'achat d'une habitation propre et unique pour se positionner sur des biens de meilleure qualité.

Par ailleurs, de nombreuses ventes de biens de valeur plus faible sont intervenues à la fin 2024, les acquéreurs préférant dans ce cas bénéficier encore du chèque-habitat pour les achats/crédits réalisés en 2024.

Ces effets de glissement, de janvier 2025 vers décembre 2024, et vice-versa selon les différents cas que je viens d'exprimer, entraînent une impossibilité de tirer la moindre conclusion raisonnable et raisonnée sur les prix actuellement.

Il faut donner du temps au temps – pour ne pas citer un illustre écrivain – pour pouvoir apprécier de manière réelle et précise les effets sur le marché immobilier, et un seul trimestre ne le permet pas.

Ensuite, les données relatives aux prix relevés dans le baromètre sont établies de manière globale en intégrant le neuf et l'existant, et ce, en regroupant les appartements et les maisons.

Pour rappel, seuls l'existant et les terrains attenants au neuf dans une certaine mesure bénéficient de la mesure qui a été prise.

On pourrait, avec toute la réserve d'usage, retenir d'une lecture attentive du baromètre que c'est pour une bonne part le neuf qui expliquerait la hausse.

Selon les données d'Immoweb cette fois, les prix au mètre carré en Wallonie ont progressé de 1 % au premier trimestre, ce qui tend à prouver que l'évolution constatée par les notaires pourrait en partie s'expliquer par une hausse de la taille moyenne en mètres carrés des biens acquis, et non par une hausse du prix absolu entre les périodes pour les mêmes biens.

Je rappelle que l'année 2024, selon le précédent baromètre des notaires, a été une année assez atypique au niveau immobilier, avec une diminution globale des ventes par rapport à l'année précédente. Il s'agit d'une diminution de -1 % pour la Wallonie globalement, allant même jusqu'à -5,6 % dans le Brabant wallon, ainsi qu'une évolution à la légère baisse des prix pour la Wallonie sur la même période.

Enfin, l'importance à l'heure actuelle du critère de la qualité énergétique dans les choix d'acquisition s'accompagne, de facto, d'une hausse du prix moyen, que les acquéreurs ont pu absorber par la diminution des droits.

J'espère aussi qu'il ne vous aura pas échappé que Febelfin, la Fédération belge du secteur financier, indique qu'au premier trimestre 2025 le nombre de demandes de crédit s'est envolé de presque 17 %, hors refinancements.

Même si les chiffres concernent l'ensemble de la Belgique, la situation en Région wallonne y joue un rôle important. Le montant de crédits correspondant durant ce premier trimestre 2025 a également augmenté d'environ 27,5 %.

Au premier trimestre 2025, environ 52 500 contrats de crédit hypothécaire ont été conclus pour un montant total d'un peu plus de 9,6 milliards d'euros, hors refinancements. Ceci représente une augmentation du nombre de contrats de crédit octroyé de plus de 32 % par rapport au premier trimestre de l'an dernier.

Concernant le montant des crédits octroyés, on note également une augmentation d'environ 51 % par rapport à l'année passée.

En ce qui concerne la question relative à l'âge moyen des acheteurs, les chiffres très partiels actuellement disponibles ne permettent pas de conclure à une évolution inquiétante, comme M. le Député Mockel a l'air de le proclamer. Tout au plus, on peut constater une stabilisation sur la tranche 18-30 ans, mais pour les raisons que j'ai évoquées ci-avant, notamment le report des ventes 2024 sur 2025. Il est donc trop tôt pour conclure définitivement.

Pour terminer cette partie de vos questions, il me semble que les premiers résultats sont plus qu'encourageants et j'ai le sentiment que le régime destiné à l'accession à la propriété que nous avons introduit continuera à monter en puissance dans les prochains mois.

Quoiqu'il en soit, je rappelle qu'il conviendra d'attendre pour tirer des conclusions plus précises sur base des données plus complètes.

J'en viens maintenant à vos questions sur l'impact en recettes de cette mesure. Comme pour ce qui concerne l'examen de l'impact sur le marché immobilier, et peut-être davantage en raison de la temporalité différente notamment, il convient ici de prendre les premières données avec toute la prudence nécessaire. Cependant, je peux déjà vous indiquer les éléments suivants.

Comme prévu, nous assistons naturellement à une baisse des recettes au premier trimestre 2025 par rapport à la même période en 2024. Les montants communiqués par le SPF Finances font état d'une recette de 218,98 millions d'euros à titre de droits d'enregistrement sur les ventes pour le premier trimestre de cette année. Pour information, la recette s'était établie à 305,87 millions d'euros au premier trimestre 2024 qui, pour rappel, avait été gonflé à la suite d'un problème informatique au niveau du SPF Finances. En effet, celui-ci n'avait pu constater certaines ventes de 2023. Nous sommes donc dans l'ordre de grandeur de l'impact sur les recettes estimées lors de l'élaboration du budget et de la mise en place de la réforme.

Si les chiffres de Febelfin se confirment, il est probable que, ces prochains mois, le nombre de transactions effectives soit supérieur à ce qui est anticipé. Il va de soi que nous restons attentifs à l'évolution de ces recettes durant les prochains mois.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Soyons clairs : s'il y a une hausse de 18 % du prix d'achat, pour ma part, ce n'est pas du triomphalisme. J'espère aussi que cela se calmera un peu pour les acheteurs et qu'ils pourront retrouver des maisons à des prix un peu moindres. Je crois néanmoins que, sur trois mois, cela peut être relativement significatif, mais pas sur un mois. Se fonder sur les chiffres mensuels – je suis d'accord avec vous –, cela ne sert à rien, surtout quand c'est le mois qui a connu le changement.

Pour moi, à part peut-être des nuances que tout le monde devine – les notaires aussi –, quand on compare avec les prix de 2024, on constate que ce n'était pas forcément uniquement des biens très modestes qui ont été achetés en voulant éviter d'acheter en 2025 parce que les prix en 2024 sont restés stables. De ce point de vue, je n'ai pas d'indice dans les chiffres fournis qui permettent de dire que l'on a anticipé les achats modestes et que l'on a retardé les achats de biens qui étaient dans des prix plus élevés avant la réforme. On peut le deviner, mais d'après les chiffres, ce n'est pas le cas.

C'est assez significatif, surtout quand on voit que le nombre de ventes a de nouveau baissé après le mois de janvier. On n'est plus dans un phénomène où, pendant ces trois mois, tout le monde aurait concrétisé, chez le notaire, ses achats prévus. C'était peut-être le cas en janvier, mais visiblement, en février et mars, le nombre de ventes s'était déjà normalisé. On peut donc très bien discuter dans la nuance, mais je crains fortement que l'on ne soit arrivé à un niveau de prix qui s'explique tout simplement par le fait que les vendeurs ont vu l'opportunité de demander un peu plus puisque les droits d'enregistrement ne s'élevaient plus qu'à 3 %. C'est ma conviction. J'espère avoir tort, mais je crains que, pour une bonne partie de ces 18 %, cela va se stabiliser.

Sans vouloir m'attarder sur d'autres détails, si le montant moyen des crédits a augmenté et que les prix ont été plus élevés, il est tout à fait incompréhensible que les gens aient dû emprunter plus, pour prendre en exemple l'un des paramètres que vous avez utilisés.

Pour l'instant, on restera malheureusement sur ces 18 % parce que l'on n'a pas pu vérifier des prix nettement plus bas en 2024.

Mme la Présidente. – Je vous remercie de conclure.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – En ce qui concerne l'impact budgétaire, si je vous ai bien compris, on n'a pas encore budgété, dans l'ajustement budgétaire, une baisse de la moindre recette.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, d'avoir pris le temps de détailler votre réponse, avec toute la prudence et la nuance nécessaires – nuance partagée par l'analyse de la Fédération des notaires, n'en déplaise à M. Mockel, puisque c'est le constat de celle-ci par rapport à l'anticipation – ainsi que d'avoir enrichi votre exposé de chiffres de Febelfin.

Ce qui m'avait interpellée dans l'analyse des notaires, c'est l'évolution de l'âge moyen. Au-dessus de 30 ans, pour les 30-35 ans, la part passe de 13 à 20 % et, pour les 36-40 ans, de 9 à 16 %. Cela veut dire que 36 % des jeunes de 30 à 40 ans ont pu accéder à la propriété. Or, quand on sait que, en 20 ans, l'âge moyen pour devenir propriétaire est passé de 26 à 35 ans, je crois que l'on a atteint véritablement notre cible. C'est aussi un message que délivre l'analyse de la Fednot. On est donc sur la bonne voie.

C'est une réforme indispensable, simple et lisible. Je suis convaincue que nous aurons des chiffres plus précis, tant pour l'accès à la propriété que pour les finances de la Région.

(Mme De Bue, doyenne d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les marchés de recouvrement de créance »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les marchés de recouvrement de créance ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, à l'instar de nombreux pouvoirs publics, la Wallonie doit recourir aux services de prestataires actifs dans le recouvrement de créances pour récupérer des montants qui lui sont dus et qui n'ont pas été honorés. Lesdits prestataires sont sélectionnés à l'issue de procédures de mise en concurrence, dont les pouvoirs publics établissent les clauses et les critères.

Il nous revient que des études d'huissiers de justice, dont l'activité est entièrement localisée dans notre Région, considèrent qu'elles sont écartées de certains marchés au profit d'entreprises concurrentes qui délocalisent tout ou partie de leurs activités dans des pays étrangers. Ces entreprises se situent ainsi dans des conditions salariales nettement inférieures à celles proposées dans notre pays et sous une réglementation du travail significativement moins protectrice des travailleurs et des travailleuses.

Au-delà de la préoccupation centrale de maintenir de l'emploi en Wallonie et, plus largement, en Belgique, cette pratique peut aussi interroger sur le plan de la protection des données des citoyennes et citoyens wallons dès lors que le RGPD n'est pas appliqué dans une série d'États où ces activités sont de facto délocalisées en dehors de l'Union européenne.

Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, le Service public de Wallonie a-t-il procédé à une analyse du lieu effectif à partir duquel les prestations de recouvrement sont effectuées dans le cadre des marchés qu'il attribue ?

Le Service public de Wallonie peut-il interdire aux soumissionnaires de transférer des données à caractère personnel vers des pays au sein desquels le RGPD n'est pas appliqué ? Cette clause est-elle d'ores et déjà introduite dans certains marchés ? Le Gouvernement a-t-il prévu de donner des injonctions à cet égard dans l'hypothèse où tel ne serait pas le cas aujourd'hui ?

Plus largement, d'autres mesures sont-elles prévues par le Gouvernement afin d'éviter des pratiques s'assimilant à de la concurrence déloyale au détriment d'acteurs belges et wallons dans le domaine du recouvrement, au détriment de l'emploi dans notre pays ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, la très grande majorité des actes de recouvrement sont posés par le SPW Finances, dont le volet fiscal. Cela représente en moyenne plus de 100 000 dossiers annuels pour des montants globaux de l'ordre de 100 millions d'euros. Le recouvrement s'effectue de diverses manières : plan de paiement, huissier de justice, saisie-arrêt, saisie-arrêt simplifiée, inscription hypothécaire, et cetera.

Le principal outil de recouvrement actuel est le recouvrement par huissier de justice, car de loin le plus simple et le moins onéreux pour le Trésor public, mais aussi pour les redevables. Le recouvrement par huissier au SPW Finances n'est pas attribué par marché public, mais par convention que chaque huissier est libre de signer ou non. Une fois la convention signée, il y a une distribution égalitaire des dossiers entre les huissiers par arrondissement judiciaire. À l'exception de trois à quatre études, tous les huissiers de Wallonie – soit plus de 200 études – ont signé la convention et assurent le recouvrement régional du SPW. À ma connaissance, les huissiers ne sous-traitent pas leurs activités à l'étranger.

Par rapport au RGPD, les procédures de recouvrement sont strictement encadrées, conformes aux prescrits en la matière. En conclusion, je me veux donc rassurant par rapport aux craintes que vous avez exprimées pour ce qui concerne le périmètre du SPW Finances.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie le ministre pour sa réponse, et j'en prends acte. C'est une bonne nouvelle si les difficultés ne se situent pas dans le périmètre du SPW Finances. Je reviendrai vers vous ou vers d'autres ministres, le cas échéant, puisque ma question envisageait l'ensemble de la Wallonie. Je vais donc creuser davantage pour voir si cette question vise plus spécifiquement d'autres services qui font également appel aux besoins de recouvrement.

Question orale de M. Germain Mugemangango à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les frais de consultance »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mugemangango à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les frais de consultance ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, entre 2019 et 2024, la Région wallonne et ses organismes d'intérêt public ont englouti, selon la presse, 377,35 millions d'euros en consultance. Ces dépenses pharaoniques, destinées à des missions allant de l'audit financier à la maintenance informatique, cachent, entre autres, des échecs retentissants.

L'exemple le plus flagrant concerne votre ancien collègue, Jean-Luc Crucke, désormais chez les Engagés, qui a gaspillé 10 millions d'euros en conseils externes pour un projet promettant 1,5 milliard d'euros d'économies, mais qui n'a rapporté finalement que 200 millions d'euros. Un fiasco. Pire encore, le secteur informatique a siphonné à lui seul 250 millions d'euros, notamment au FOREm, où des consultants perçoivent jusqu'à 1 000 euros par jour.

Derrière ces chiffres se profile une opacité systémique. Aucun registre public ne recense les consultants sollicités, les montants engagés ou les missions réalisées. Les journalistes se heurtent à un mur de silence, illustré par l'attitude de Wallonie Santé, qui a même osé attaquer la CADA devant le Conseil d'État. Plusieurs organismes persistent d'ailleurs à ignorer les demandes des journalistes. En tant qu'ancien ministre du Budget, quelle est votre analyse de cette situation ?

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Je le suis toujours.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Les chiffres, comme je l'ai dit au début, concernent une période dans laquelle vous n'étiez pas encore ministre-président. Le Gouvernement actuel compte-t-il reproduire ces pratiques dispendieuses ou allez-vous rompre avec cette dépendance aux sociétés de consultance ?

Si oui, comment justifiez-vous ce choix à contre-courant de vos promesses d'austérité ? Vous prétendez faire des économies. Quelles mesures concrètes prendrez-vous pour réduire l'hémorragie budgétaire causée par ces contrats opaques ? Ne serait-il pas plus efficace de rétablir des compétences internes plutôt que de privatiser l'expertise à grands frais ? Comptez-vous sanctionner les organismes récalcitrants comme Wallonie Santé et imposer la publication d'une liste exhaustive des consultants, des montants et des missions ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, comme vous le soulignez, il est important de reconnaître que la dépendance excessive aux sociétés de consultance peut entraîner une perte de compétences internes et des coûts élevés, ce qui peut aussi effectivement contredire les objectifs de maîtrise des finances publiques du Gouvernement.

C'est important pour moi de rectifier les termes utilisés dans votre question : ce Gouvernement n'a pas d'objectif d'austérité – j'aime bien à chaque fois le rectifier –, mais a décidé de travailler résolument à la maîtrise des finances publiques.

Je reviens au sujet de votre question. Proposer l'internalisation des compétences peut être une solution pour des missions pérennes. Il restera toujours un recours, par procédures de marchés publics conformes à la loi – ce ne sont pas des méthodes opaques, mais bien des procédures de marchés publics conformes à la loi –, à des consultants spécialisés dans certains domaines. En renforçant ses capacités internes, l'administration pourrait réduire sa dépendance aux consultants externes et réaliser des économies à long terme. L'internalisation permet en outre de développer une expertise durable au sein des services publics, notamment dans certains secteurs, tels que la cybersécurité, comme nous l'avons évoqué il y a quelques heures.

C'est pourquoi, ces 10 dernières années, le Gouvernement a créé 138 emplois en matière d'internalisation du personnel. Ces postes génèrent une économie de 4,3 millions d'euros par an comparativement à l'externalisation. Ces opérations d'internalisation de prestations externes et pourtant structurelles sont encadrées par une circulaire dédiée, mise en place par le ministre de la Fonction publique, prise en 2015 et ayant fait l'objet d'une mise à jour sous la législature précédente.

Il s'agit toutefois ici de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Comme je vous l'indiquais en introduction, le recours à la consultance reste pertinent pour diverses raisons et situations. Lorsque de nouvelles tâches sont attribuées à l'administration, la consultance peut contribuer au développement des compétences des employés en interne. En outre, le recours à des consultants pour des fonctions dont l'expertise et le haut

niveau de technicité et de spécialisation sont démontrés a tout leur sens. Avoir recours à des consultants permet de développer de bonnes pratiques en s'imprégnant de ce qui se fait ailleurs. Il ne faudrait pas non plus se priver de compétences ou d'expertises en jetant l'opprobre de manière généralisée sur ces collaborations avec les externes.

La consultance, de manière ponctuelle, sur des éléments spécifiques, a du sens, mais de manière structurelle ; pour remplacer des fonctions qui peuvent être internalisées, elle n'en a pas. Il ne peut en outre être question de détourner des tâches essentielles des travailleurs ou d'engager de manière pérenne des travailleurs pour des projets temporaires.

Par contre, mettre en place des mécanismes de suivi rigoureux de la mission de consultance pour éviter des échecs, retentissants ou non, me paraît assez essentiel, tout comme il est pertinent de mettre en place des mécanismes d'évaluation pour mesurer l'impact de chaque marché de consultance.

Nous devons rester attentifs à bien définir des objectifs clairs et mesurables au tout début de la mission de consultance, à savoir sa raison et son objectif, ainsi qu'à évaluer les résultats obtenus par rapport à ces objectifs qui ont été définis en amont de la mission.

Je rappelle qu'il s'agit à chaque fois de marchés publics réglementés, car il est important de le souligner. On ne peut donc pas parler d'opacité ou d'irrégularités en la matière.

Même si une telle publication réduisait le travail induit par des demandes d'information récurrentes en la matière, gérer un tel registre serait une tâche supplémentaire pour nos administrations, avec un impact en termes de ressources humaines et donc financières à ne pas sous-estimer.

En conclusion, je vous remercie pour votre question qui m'a permis de vous expliquer, avec nuances et bon sens, comment un pouvoir public doit envisager le recours à de l'expertise externe dans une perspective de gestion efficace dans l'utilisation de ses ressources, les ressources humaines du SPW et les crédits budgétaires dédiés à ce type de prestation, ce que nous ne manquerons pas de faire au cours de cette législature.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je vous remercie pour votre réponse qui, même si elle est intéressante, pose elle-même plusieurs questions.

Tout d'abord, afin de ne pas toujours retomber dans cette attitude de radicaliser les réponses des autres, personne – y compris la presse et moi-même – n'a parlé d'irrégularités ou de caractère illégal.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Non, j'ai repris le terme « opacité ». Vous avez parlé de « méthodes opaques de désignation ». On lira le compte rendu.

M. Germain Mugemangango (PTB). – À cela, vous me répondez par deux fois : « Ne vous inquiétez pas, tout est réglementaire dans les marchés publics ». Or, ce n'est pas du tout la réponse à ma question puisque personne ne remet en question le caractère légal de la procédure. Pourquoi n'y a-t-il pas de registre transparent en termes de missions, d'objectifs et de frais ? Cela n'existe pas. Il ne s'agit pas d'irrégularité, mais d'opacité.

Je suis surpris que vous n'ayez pas parlé des agences qui ont refusé de donner leurs informations. En effet, plusieurs sont citées dans la presse et il y a même une agence qui attaque l'organisme qui se bat pour la transparence des documents administratifs, ce qui est quand même fou. Une agence de la Wallonie attaque donc la CADA pour ne pas avoir donné ces chiffres. Allez-vous prendre des mesures par rapport à cela ? Quelle est votre analyse par rapport au fait que cette agence, Wallonie Santé – je l'ai citée –, ne donne pas ses chiffres ? Là, on a une agence qui, objectivement – ce n'est pas votre faute personnelle –, se bat contre la transparence. C'est un élément important.

Pourquoi ? Dans la presse – c'est pour cela que je vous demandais votre analyse –, il est évoqué le problème que les donneurs d'ordre, qui eux-mêmes demandent le recours à la consultance, sont parfois dans l'incapacité de comprendre les missions qu'ils doivent donner. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la presse qui l'écrit. Finalement, c'est le consultant lui-même qui maîtrise son objectif et sa trajectoire. Comme il n'y a pas les compétences en interne, on ne sait pas juger du travail qui est fait. Ce travail, je le rappelle, coûte parfois 1 000 euros par jour.

De ce point de vue – je sais que vous n'aimez pas que je parle d'austérité, on ne va pas avoir un débat sémantique –, vous êtes un gouvernement qui veut économiser, et là vous ne fournissez pas une analyse de ce recours très onéreux à la consultance. On va devoir revenir dessus. Si vous n'avez pas cette analyse, certains diront dans la presse : « En fait, on doit remettre en question le recours à la consultance ».

Enfin, vous avez dit vouloir internaliser certaines compétences, ce signal est positif. On vous suivra de très près là-dessus, puisque cela coûte parfois très cher pour des missions qui ne sont pas justifiées.

(Réaction de M. le Ministre-Président Dolimont)

Madame la Présidente, M. Dolimont veut réagir, apparemment.

(Réaction de M. le Ministre-Président Dolimont)

Non. D'accord.

Question orale de Mme Christie Morreale à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la participation de la Région wallonne à la norme de 2 % des dépenses en matière de défense »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la participation de la Région wallonne à la norme de 2 pour cent des dépenses en matière de défense ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Ministre-Président, le Gouvernement fédéral a confirmé son intention d'atteindre, dès cette année, l'objectif de 2 % du produit intérieur brut qui est consacré à la défense en Belgique, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'OTAN. C'est un effort budgétaire colossal estimé à plus de 17 milliards d'euros d'ici 2029.

Le ministre fédéral du Budget a publiquement évoqué la possibilité de solliciter une participation des entités fédérées à cet effort. Par ailleurs, il est apparu récemment que certaines dépenses régionales pourraient être comptabilisées – ce que j'avais d'ailleurs évoqué avec vous ou avec M. Jeholet – dans l'objectif des 2 % comme des investissements en matière de cybersécurité, de recherche, d'infrastructures et de participation. Il est temps que l'on puisse avoir des réponses claires concernant les interrogations sur la nature et sur la portée réelle de l'implication régionale dans ce chantier.

Avez-vous eu des échanges, formels ou informels, par rapport à cette situation avec le Fédéral ? Une contribution budgétaire directe de la Région est-elle envisagée ? Est-elle demandée ? Est-elle anticipée ? S'agit-il d'un effort budgétaire réel qui nécessiterait, le cas échéant, des financements complémentaires ? Ou bien est-ce simplement un reclassement comptable, une réécriture comptable de certaines dépenses pour montrer que les investissements dans les faits existent déjà à travers des participations, des formations organisées – par exemple, dans l'intelligence artificielle, – dans la recherche ou que sais-je ?

Votre Gouvernement a-t-il identifié des lignes budgétaires ou des projets qui pourraient être valorisés dans ce cadre ? Si l'on parle d'écritures comptables, sur quelle base ces choix seraient-ils faits ? Si l'on vous demande une sollicitation financière de manière explicite, alors il faut que l'on sache aussi quelle sera votre position défendue à la Région, notamment au regard de ses contraintes budgétaires actuelles.

Quel est le cadre de coordination qui est prévu entre le Fédéral et les entités fédérées sur cette question stratégique ? Y a-t-il une concertation formelle prévue ? La Wallonie entend-elle avoir une position claire et unie ?

Quel est l'état des réflexions sur le potentiel réajustement des mécanismes de cofinancement européens vers les dépenses de défense au niveau régional ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Madame la Députée, au niveau du plan de défense, plusieurs échanges entre le Fédéral et les entités fédérées ont mené à cette réflexion sur la manière de soutenir directement ou indirectement le pouvoir fédéral. Il faut cependant distinguer deux problématiques :

- d'une part, le respect de la règle des 2 % de l'OTAN ;
- d'autre part, le respect de la trajectoire européenne et son plan de défense.

Dans le premier cas, les dépenses de défense sont déterminées en fonction de la définition propre de l'OTAN. Dans le deuxième cas, il faut repartir d'une méthodologie de classification des dépenses des administrations publiques appelée « COFOG ». Malheureusement, ces deux définitions ne sont pas identiques au niveau comptable. Globalement, on constate que la définition de l'OTAN est plus large que la définition COFOG.

Sur le plan budgétaire, l'Union européenne se repose essentiellement sur la définition COFOG. C'est elle qui va déterminer quelle part de dépenses pourra être exonérée de la trajectoire budgétaire en cas d'activation de la clause dérogatoire nationale. Ainsi, celle-ci permet d'exclure toutes les dépenses de défense dont le niveau est supérieur à celui de l'année de référence 2021, avec un plafond maximum de 1,5 % du PIB. Or, actuellement, selon le référentiel COFOG, 100 % des dépenses de défense sont exécutées par le pouvoir fédéral, qui dispose de la compétence. L'objectif des Communautés et Régions était donc de voir si, dans leurs compétences, elles pouvaient valoriser comptablement certains éléments pour la règle des 2 % et pour la trajectoire budgétaire.

D'un point de vue purement technique, il semble que les premières pistes – comme les investissements dans certaines infrastructures, en cybersécurité, la recherche ou la mobilité – ne peuvent pas rentrer stricto

sensu dans la catégorie des dépenses de défense, à cause du cadre restrictif de la méthodologie COFOG. Il n'est pas exclu que des discussions avec la Commission européenne, à mener par le Fédéral, puissent amener dans le futur à une plus grande flexibilité dans la classification, mais je n'ai pour l'heure aucune information permettant de l'affirmer.

Dans l'éventualité où les Régions pourraient néanmoins valoriser certaines dépenses en défense, seules les nouvelles politiques auraient un impact budgétaire, relativement minime, au regard de l'effort fédéral, même si la Wallonie peut bien évidemment aider.

De plus, la trajectoire de l'entité Belgique ne serait pas affectée grâce à l'activation de la clause dérogatoire nationale.

Les autres dépenses existantes bénéficieraient d'un reclassement comptable qui dégagerait des marges dans la trajectoire actuelle jusqu'en 2028.

Concernant l'adaptation des fonds de cohésion, la Commission européenne a publié ce 1er avril un ensemble de mesures de flexibilisation pour la période de programmation actuelle de la politique de cohésion. Il s'agit d'une communication de la Commission et de propositions législatives visant à adapter de manière ciblée les règlements afin :

- d'aligner davantage la politique de cohésion sur les nouvelles priorités d'investissement de l'UE ;
- de prévoir plus de flexibilité et de mesures incitatives pour une mise en œuvre plus rapide des programmes de cohésion.

La Commission invite ainsi les États membres à analyser les orientations prévues dans les programmes en lien avec les nouvelles priorités afin de prévoir les adaptations nécessaires. Si elle reconnaît le caractère volontaire du règlement, elle insiste toutefois sur la mobilisation, dès aujourd'hui, de ses services afin d'inciter les États membres à réorienter leurs fonds pour investir encore plus dans ces priorités.

Toutefois, les modalités techniques liées à ces réaffectations doivent encore être précisées. En effet, ce paquet législatif commence son parcours d'adoption et est actuellement discuté au sein du groupe « Actions structurelles et régions ultrapériphériques », à savoir le groupe de travail du Conseil chargé de la conception et de la gestion de la politique de cohésion.

La Wallonie, qui siège pour la Belgique au sein de ce groupe, défend un mandat orienté vers la simplification administrative, le respect de l'état de droit et un accueil favorable des flexibilités offertes par la Commission.

L'adoption de ces textes est attendue pour l'été, date à partir de laquelle la Wallonie pourra amorcer la mise en œuvre de ce plan. La pertinence de l'activation des flexibilités fera alors l'objet d'une analyse et d'une décision par le Gouvernement.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Merci pour les éléments de réponse. Je vais examiner la différence avec OTAN-COFOG, l'interprétation et les requalifications.

On doit pouvoir plaider a priori que nous avons notamment des entreprises publiques dans le secteur de l'armement, de la défense et qu'il faut pouvoir les valoriser. Je pense à Safran notamment, et pas qu'à la FN, ainsi qu'à tous les volets de recherche, aux chaires qui ont été lancées avec les universités et à toute la question des diversifications qui sont lancées, pour lequel nous devons plaider pour que cela vienne dans le calcul des 2 %. Si ce sont les 2 % de l'OTAN, il n'y a pas de raison que l'on n'essaie pas de plaider cette technique-là.

Par contre, sur le positionnement de la Wallonie, je ne vois pas bien votre positionnement dans le secteur de la défense. Je vous en avais déjà parlé comme j'en ai déjà parlé au ministre de l'Industrie et de l'Économie.

La Flandre a déjà un plan d'action et sa stratégie. Nous avons une industrie assez forte dans le secteur industriel, mais nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers.

On a un ministre fédéral qui a tendance à vouloir tout ramener en Flandre. Dans le cadre des pourcentages des 60 % que l'Europe va investir dans son secteur, combien vont retourner en Wallonie ? Nous avons des emplois à pourvoir, à décrocher dans des tas de secteurs et nous avons besoin de voir quelle est la ligne de conduite et de soutien que le Gouvernement va apporter.

On doit être dans l'anticipation plutôt que de subir et d'attendre que les choses viennent à nous et de procrastiner. Sinon, on risque de passer à côté de marchés pour lesquels nous avons une vraie plus-value en termes d'emploi et d'industrie.

Pour le reste, mon parti le rappelle toujours, nous sommes totalement opposés à ce que des réinvestissements soient réalisés aux dépens de dépenses sociales, climatiques ou autres pour le secteur de la défense. J'en appelle à toute la vigilance et la créativité dont vous pourriez faire preuve.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les inquiétudes du secteur de la recherche »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les inquiétudes du secteur de la recherche ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, le monde de la recherche est inquiet pour son futur et il a toutes les raisons de l'être. Dans *L'Écho*, le Conseil des recteurs et rectrices francophones tire la sonnette d'alarme par rapport à la recherche en Région wallonne. Les dirigeants d'université dénoncent des baisses de financement qui « s'orientent de plus en plus vers des applications à court terme, au détriment d'une recherche de base ».

On apprend dans *L'Écho* du 10 avril que la Belgique n'encouragerait pas assez l'innovation. La société de conseil Ayming a identifié deux faiblesses de notre système de soutien à la recherche : une déduction fiscale trop faible et la complexité administrative. Pour leurs activités en recherche et développement, les PME en Belgique bénéficient en moyenne de 13,5 % de déduction fiscale et les grandes entreprises de 11,3 %. Nos pays voisins offrent le double avec les taux entre 25 % et 32 %. Ces chiffres comprennent déjà la réduction de 80 % du précompte professionnel sur les salaires des chercheurs.

Cette mesure est remise en question par l'Arizona. D'après le CReF, il serait question de modifier les catégories de fonctions qui en bénéficient, voire de limiter cette niche fiscale au secteur privé où se trouvent déjà près de 70 % des bénéficiaires. Les universités, avec 7 % de leur budget total, seraient les principales victimes de cette mesure.

Pour un écosystème performant et robuste, il ne faut pas jouer sur la concurrence et une course à la baisse, mais sur la complémentarité et les effets d'entraînement mutuels de la recherche entre le public et le privé.

Vous avez été très évasif dans votre réponse à ma collègue Bénédicte Linard au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je désirerais une réponse plus explicite cette fois : que plaidez-vous dans le Comité de concertation auprès de vos collègues du Fédéral par rapport à cette mesure ? Défendez-vous le maintien de la déduction pour tous les acteurs actuels ?

Une pétition qui circule dans le monde universitaire a actuellement réuni 2 667 signatures. Dans un paragraphe relatif à la recherche en Région wallonne, on évoque une remise en question du centre de recherche virtuel WELRI créé en 2019 et dédié à la recherche stratégique en nouvelles technologies et biotechnologies afin de combler le retard notamment par rapport à la Flandre dans ce domaine. Cette situation est encore relevée aujourd'hui dans *La Libre* avec un appel du CReF, du Fonds de recherches, de la FEF et d'Essenscia Wallonie-Bruxelles. Confirmez-vous une réduction des moyens pour le WELRI ? Le WELRI est-il menacé de disparaître ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, je vois l'intérêt porté à la question et c'est très bien. Moi, je suis au moins au bout des choses et je trouve cela important. En étant là, autant s'informer pleinement.

En ce qui concerne la réforme de dispense du précompte professionnel, divers contacts ont déjà été pris depuis longtemps avec le Fédéral sur ces points. Pour être clair – je l'ai déjà dit et je vais le répéter –, j'ai sensibilisé le Premier ministre sur cette question lors de notre rencontre en mars dernier. Des réunions ont également eu lieu entre mon équipe et celle de la ministre Matz, en charge de la Politique scientifique au niveau du Fédéral. La position défendue est claire et explicitement d'ailleurs mentionnée dans la Déclaration de politique régionale. Je vais me permettre de la citer : « Le Gouvernement plaidera auprès du Fédéral pour maintenir et développer les incitants à la recherche relevant de sa compétence, comme la dispense de versement de précompte professionnel des personnes affectées aux activités de recherche et la déduction pour revenus d'innovation ».

La Déclaration de politique communautaire va également dans ce sens et je vais me permettre de la citer également : « Le Gouvernement plaidera pour que le processus de dispense de versement de précompte professionnel figurant à l'article 275/3 du Code des impôts sur les revenus de 1992 soit bien applicable aux hautes écoles et retenues pour les universités, hôpitaux, universitaires et autres organismes de recherche comme la Fondation pour la recherche scientifique ».

C'est donc la position que je tiens en tant que ministre de la Recherche en Wallonie et en Communauté française. Comme déjà signalé précédemment, je suis, resterai attentif et continuerai à plaider pour une politique de recherche ambitieuse pour notre pays et sur ce sujet particulier qui dépend d'ailleurs de mes compétences, qui n'appartiennent ni à la Fédération Wallonie-Bruxelles ni à la Région wallonne. À l'heure actuelle, je ne peux que constater

que les réflexions sont toujours en cours au sein même du cabinet du ministre des Finances. Cela montre que le fait de frapper sur le message continue de percoler.

Concernant maintenant le centre de recherche virtuel WELRI, je ne peux que m'étonner du contenu de cette pétition que vous relayez. Le financement de WELRI est garanti au travers de l'accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne du 4 décembre 2012 portant sur le financement de la recherche fondamentale stratégique dans le cadre de politiques croisées. Je tiens à rassurer tous les acteurs concernés : le soutien régional aux activités de recherche fondamentale stratégique n'est nullement remis en cause. Le WELRI n'est actuellement aucunement menacé de disparition. Je tiens également à ajouter que, malgré la situation budgétaire compliquée de la Wallonie, les budgets alloués à la recherche ont été préservés, ce dont nous pouvons tous nous réjouir. Je pense que personne ne va critiquer cela.

Outre le budget classique stabilisé, je me permettrai de souligner que les moyens dédiés à la recherche ont été considérables ces dernières années dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, représentant plus de 700 millions d'euros sur l'ensemble du plan. Ces moyens, dès le départ, n'étaient pas prévus pour être structurels. Cela avait été annoncé. C'était bien un plan de relance, mais pour booster des initiatives telles que les appels relatifs à la défense, au spatial, le partenariat d'innovation technologique relatif aux ATMP – Advanced Therapy Medicinal Products –, le financement de la recherche collaborative d'excellence, et cetera, mais également le WELRI, qui a bénéficié de budgets complémentaires par rapport aux éléments récurrents habituels – donc non récurrents par nature – dans le cadre du projet 38 du Plan de relance de la Wallonie, à hauteur de 18 millions d'euros répartis sur trois ans, c'est-à-dire entre 2023 et 2025.

Plus généralement, le réveil post-Plan de relance est certainement désagréable pour bon nombre d'acteurs, et pas uniquement dans le secteur de la recherche. Néanmoins, la Wallonie n'a pas les moyens de maintenir structurellement ces renforts ponctuels. Je ne vous apprends rien en l'indiquant ici une nouvelle fois. Pour ce qui concerne les activités de recherche, celles-ci étaient certainement un des projets les plus porteurs en termes de relance. C'est en tout cas l'analyse que l'IWEPS avait donnée. Je partage, à cet égard, pleinement l'analyse de l'IWEPS sur le sujet.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Vous l'avez réaffirmé – et je le savais –, la réduction du précompte professionnel fait partie de l'accord de gouvernement. J'espère que vous allez obtenir le maintien de cette réduction. Il convient aussi d'avoir des moyens pour une meilleure structure au niveau wallon.

Concernant le WELRI, les moyens garantis seront les mêmes, mais cela veut dire que les moyens temporaires du Plan de relance ne seront plus accordés, même partiellement, si j'ai bien compris.

Pour ce projet-là et pour d'autres, il faut toujours voir le succès et les retombées qu'un tel projet a eus. Ce serait quand même assez performant, surtout si Essenscia s'y joint.

Je n'ai pas entendu une quelconque affirmation d'une évaluation. Je n'ai rien entendu non plus sur le fait de voir s'il n'y a pas moyen de continuer, au moins en partie. On s'est limité à constater que les moyens n'y sont pas. Je ne sais pas si tout le monde est mis sur le même pied d'égalité en ce qui concerne des projets à succès avec le Plan de relance, mais, en tout cas, je le regrette fortement.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. – Les questions orales de :
- M. de Wasseige, sur « la valorisation économique de la recherche en Wallonie » ;
- M. Resinelli, sur « l'intervention de l'Unité du bien-être animal (UBEA) pour deux juments maltraitées à Grez-Doiceau » ;
- Mme Tellier, sur « la nécessité de mettre en place une politique ambitieuse et cohérente en matière de bien-être animal » à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. – Les questions orales de :
- M. Hazée, sur « la concertation sociale et le modèle mosan » ;
- Mme Greco, sur « la disparition du modèle mosan » ;
- Mme Lambelin, sur « la mobilisation européenne envers les chercheurs étrangers et son impact éventuel sur les chercheurs en Wallonie » ;
- Mme Greco, sur « la manifestation organisée devant le cabinet de M. le Ministre-Président en vue de dénoncer l'inaction en matière de politique du bien-être animal » ;
- Mme Özen, sur « les réactions de l'Union wallonne pour la protection animale (UWPA) au sujet de la volonté d'adapter les contrats d'adoption en cas de restitution d'animaux » à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du

Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 21 heures 53 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Valérie Bluge, MR
Mme Valérie De Bue, MR
Mme Valérie Dejardin, PS
M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Christine Mauel, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
M. Germain Mugemangango, PTB
M. Nicolas Tzanetatos, Président

ABRÉVIATIONS COURANTES

ALE	agence(s) locale(s) pour l'emploi
ARN	acide ribonucléique
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BCE	Banque centrale européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
BOSA	Federale Overheidsdienst Beleid en Ondersteuning / Service public fédéral Stratégie et Appui
CADA	Commission d'accès aux documents administratifs
CEF	Comité économique et financier
CISP	centre(s) d'insertion socioprofessionnelle
CORET	Conseil régional du Trésor
CORTEX	Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CReF	Conseil des recteurs des universités francophones de Belgique
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Belgique
CSF	Conseil supérieur des finances (fédéral)
DIANA	Defense Innovation Accelerator for the North Atlantic (Accélérateur d'innovation de défense pour l'Atlantique Nord)
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
ENVIeS	plan wallon Environnement-Santé
ETA	entreprise de travail adapté
Febelfin	Fédération belge du secteur financier
Fednot	Fédération du notariat
FEF	Fédération des étudiants francophones
FN	Fabrique nationale
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GSK	GlaxoSmithKline
GW	Gouvernement wallon
ICN	Institut des comptes nationaux
IPC	indice des prix à la consommation
IPP	impôt des personnes physiques
IT	information technology (technologies de l'information)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
MIRE	mission(s) régionale(s) pour l'emploi
OFS	organisme à finalité sociale
OLO	obligation linéaire/lineaire obligatie
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PIB	produit intérieur brut
PIMACI	plan(s) d'investissement mobilité active communal(-aux) et intermodalité
PIMPT	plan « Infrastructures et mobilité pour tous »
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PNRR	Plan national pour la reprise et la résilience
PRGC	Plan régional de gestion de crise
PRW	Plan de relance de la Wallonie
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RRF	Recovery and Resilience Facility (Facilité pour la reprise et la résilience)
S3	Smart Specialisation Strategy (Stratégie de spécialisation intelligente)

SAACE	structure(s) d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SEC	système européen de comptes économiques intégrés
SOC	security operation center (centre des opérations de sécurité)
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPF	Service public fédéral
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPI	Agence de développement territorial pour la Province de Liège (initialement : Service promotion initiatives, puis Agence de développement économique pour la Province de Liège)
SPW	Service public de Wallonie
SWCS	Société wallonne du crédit social
TEC	Société de transport en commun
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (SPW)
TMC	taxe de mise en circulation
TOP	tax on pylons (taxe sur les pylônes)
UAP	unité(s) d'administration publique
UBEA	Unité du bien-être animal
UCB	Union chimique belge
UE	Union européenne
USA	United States of America (États-Unis d'Amérique)
UWPA	Union wallonne pour la protection animale
WELRI	Walloon Excellence Research Institute (Institut wallon de recherche d'excellence)